RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

lozère

LE DÉPARTEMENT

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

n°CD_25_1001 à CD_25_1012
du 4 mars 2025

Date de publication : 7 mars 2025

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni le 4 mars 2025, sous la présidence de M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental.

Après appel nominal, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15 h 30.

Présents l'ouverture de la séance : M. Robert AIGOIN, Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Rémi ANDRÉ, M. Alain ASTRUC, M. Denis BERTRAND, Mme Régine BOURGADE, Mme Patricia BREMOND, Mme Eve BREZET, M. Jean-Louis BRUN, Mme Séverine CORNUT, M. Didier COUDERC, Mme Dominique DELMAS, Mme Valérie FABRE, M. Gilbert FONTUGNE, M. Francis GIBERT, Mme Christine HUGON, Mme Michèle MANOA, Mme Guylène PANTEL, M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Valérie REBOIS-CHEMIN, M. François ROBIN, M. Patrice SAINT-LEGER, M. Laurent SUAU, Mme Johanne TRIOULIER.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mme Sophie PANTEL ayant donné pouvoir à M. Didier COUDERC, M. Michel THEROND ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER.

Assistaient également à la réunion :

Jérôme	LEGRAND	Directeur général des services
Véronique	DELMAS	Directrice Générale Adjointe de la Solidarité Territoriale
Nadège	FAYOL	Directrice Générale Adjointe des Ressources internes
Emilie	POUZET-ROBERT	Directrice générale adjointe de la Solidarité Sociale
Hervé	ROLIN	Directeur des Routes
Isabelle	DARNAS	Directrice du Développement Éducatif et Culturel
Guillaume	DELORME	Directeur de l'Ingénierie, de l'Attractivité et du Développement
Caroline	GAILLARD	Directrice de la Communication, de la logistique et de l'Évènementiel
Laurent	POUGET	Directeur des Finances et des Assemblées

Date de publication : 7 mars 2025

Délibérations adoptées le 4 mars 2025

N° de délibération	N° de rapport	Désignation des affaires examinées	Résultat du vote
		Approbation du procès-verbal des débats du 17 décembre 2024	Adoptée à la majorité des voix exprimées Vote contre : 1 Abstention : 0
CD_25_1001	**100**	Démographie médicale : mise en oeuvre d'un dispositif d'aide en faveur des Infirmiers en Pratique Avancée (IPA)	Adoptée à l'unanimité des voix exprimées Vote contre : 0 Abstention : 0
CD_25_1002	**101**	Avis du Département de la Lozère sur le projet de modification n°1 du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires d'Occitanie (SRADDET)	Adoptée à la majorité des voix exprimées Vote contre : 1 Abstention : 0
CD_25_1003	**300**	Enfance Famille : Modification des règles d'attribution des subventions de fonctionnement sur l'aide pérenne pour les structures multi-accueil classiques ou micro-crèches	Adoptée à l'unanimité des voix exprimées Vote contre : 0 Abstention : 1
CD_25_1004	**301**	Autonomie : tarification des établissements et services pour personnes âgées et tarification des établissements et services pour personnes handicapées	Adoptée à l'unanimité des voix exprimées Vote contre : 0 Abstention : 2
CD_25_1005	**302**	Autonomie : Présentation de la feuille de route de l'attractivité des métiers de l'autonomie	Adoptée à l'unanimité des voix exprimées Vote contre : 0 Abstention : 1
CD_25_1006	**600**	Avis du Département de la Lozère sur les enjeux identifiés en vue des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et des Plans de Gestion du Risque Inondation (PGRI) 2028-2033 des bassins Adour-Garonne, Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée	Adoptée à l'unanimité des voix exprimées Vote contre : 0 Abstention : 0
CD_25_1007	**900**	Gestion du personnel : Point sur les recrutements d'agents contractuels non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité	Adoptée à l'unanimité des voix exprimées Vote contre : 0 Abstention : 0
CD_25_1008	**901**	Gestion du personnel : mesures d'adaptation des postes et tableau des effectifs	Adoptée à l'unanimité des voix exprimées Vote contre : 0 Abstention : 0
CD_25_1009	**902**	Budget : Décision modificative budgétaire n° 1	Adoptée à l'unanimité des voix exprimées Vote contre : 0 Abstention : 1

Date de publication : 7 mars 2025

N° de délibération	N° de rapport	Désignation des affaires examinées	Résultat du vote
CD_25_1010	**903**	Vote du taux sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) 2025	Adoptée à l'unanimité des voix exprimées Vote contre : 0 Abstention : 0
CD_25_1011	**904**	Gestion de la collectivité : rapport d'activité 2022-2023 des services du Département de la Lozère	Adoptée à l'unanimité des voix exprimées Vote contre : 0 Abstention : 0
CD_25_1012		Motion de soutien aux AESH (Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap) des élus du Département de la Lozère, sur proposition des élus du groupe La Lozère passionnément et indépendante	Adoptée à l'unanimité des voix exprimées Vote contre : 0 Abstention : 0

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1001-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 4 mars 2025

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, le Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est ouvert à 15h30.

Commission : TERRITOIRES ET ATTRACTIVITE

Objet de la délibération : Démographie médicale : mise en oeuvre d'un dispositif d'aide en faveur des Infirmiers en Pratique Avancée (IPA)

Présents : M. Robert AIGOIN, M. Rémi ANDRE, M. Alain ASTRUC, M. Denis BERTRAND, Mme Régine BOURGADE, Mme Patricia BREMOND, Mme Eve BREZET, M. Jean-Louis BRUN, Mme Séverine CORNUT, M. Didier COUDERC, Mme Dominique DELMAS, Mme Valérie FABRE, M. Gilbert FONTUGNE, M. Francis GIBERT, Mme Christine HUGON, Mme Michèle MANOA, Mme Guylène PANTEL, M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Valérie REBOIS-CHEMIN, M. François ROBIN, M. Patrice SAINT-LEGER, M. Laurent SUAU, Mme Johanne TRIOULIER.

Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) : Mme Françoise AMARGER-BRAJON.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mme Sophie PANTEL ayant donné pouvoir à M. Didier COUDERC, M. Michel THEROND ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER.

Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir) :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1001-DE

VU les articles L 1511-8 et D 1511-54, D 1511-55 et D 1511-56 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n° 2025-55 du 20 janvier 2025 relatif aux conditions de l'accès direct aux infirmiers en pratique avancée ;

VU la délibération n°CD_24_1055 du 17 décembre 2024 approuvant la politique départementale et le budget 2025 « Attractivité et démographie médicale» ;

VU la délibération n°CD_24_1077 du 17 décembre 2024 approuvant le budget primitif 2025 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°100 : "Démographie médicale : mise en oeuvre d'un dispositif d'aide en faveur des Infirmiers en Pratique Avancée (IPA)", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen du Conseil départemental ;

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré :

VU l'avis de la commission, réunie en formation plénière, le 3 mars 2025 ;

ARTICLE 1

Approuve, dans le cadre de la politique en faveur de la démographie médicale, en complément des actions de prospection et d'accompagnement à l'installation des professionnels de santé, la mise en œuvre d'un programme d'aide :

- en faveur des Infirmiers(ères) Diplômé(e)s d'État (IDE), exerçant en libéral ou salarié,
- suivant la formation d'Infirmiers(ères) en Pratique Avancée (IPA),
- s'engageant à exercer 5 ans minimum sur le département en libéral ou en structure.

ARTICLE 2

Valide le règlement joint en annexe qui permet l'attribution d'une bourse d'engagement, sous forme de versements annuels d'un montant de 5 000 €, sur les deux années de formation (soit 10 000 € au total) en complément des aides de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et de l'Assurance Maladie.

ARTICLE 3

Précise qu'en parallèle, en collaboration avec l'Ordre des Médecins de Lozère, une campagne d'information et de sensibilisation des médecins généralistes sera engagée, pour leur démontrer l'intérêt de travailler en collaboration avec cette profession.

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1001-DE

ARTICLE 4

Autorise, à cet effet, l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Départemental

Laurent SUAU

Délibération n°CD_25_1001 du 4 mars 2025 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées	
Présidence de séance lors du vote : Laurent SUAU	
Secrétaire de séance :	
Nombre de membres en exercice :	26
Nombre de membres présents :	23
Nombre de membres représentés :	2
Non-participation(s) sur le rapport : *avec sortie de séance ou par pouvoir*	0
Abstention (s) :	0 voix
Vote(s) contre :	0 voix
Votes pour :	25 voix

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1001-DE

Rapport n°100 "Démographie médicale : mise en oeuvre d'un dispositif d'aide en faveur des Infirmiers en Pratique Avancée (IPA)" en annexe à la délibération

Contexte

Dans le cadre de la politique en faveur de la Démographie médicale, en complément des actions de prospection et d'accompagnement à l'installation des professionnels de santé, le Département propose des dispositifs d'aides financières pour les étudiants en médecine et en dentaire, pour les professionnels s'installant sur le territoire (médecins, dentistes, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes).

Infirmiers(ères) en Pratique Avancée (IPA)

La délégation de tâches médicales aux IPA est une des solutions pour pallier le manque de temps médical des praticiens en exercice. L'IPA suit des patients qui lui ont été confiés par un médecin, avec l'accord du patient, sur la base d'un protocole d'organisation précisant les modalités de la collaboration.

La formation d'IPA, d'une durée de 2 ans, est dispensée dans les facultés de médecine. La sélection pour la formation se fait sur dossier et sous certaines conditions :

- avoir au moins 3 années d'expérience en tant qu'Infirmier Diplômé d'État (IDE),

- présenter un projet professionnel détaillé,

- justifier d'un courrier de soutien du ou des médecins avec qui le candidat va travailler.

A ce jour, en Lozère, on compte 2 IPA qui sont en exercice libéral (Langogne et Grandrieu + Monts de Randon), 2 IPA en exercice salarié dans des structures et 3 IPA qui sont en cours de formation.

Aides financières

Afin de suivre la formation, une coupure d'activité de 2 années est nécessaire. Cela engendre une perte de revenu, plus particulièrement pour les IDE en exercice libéral. Pour pallier à ce manque, des solutions existent :

- l'ARS propose une aide à hauteur de 43 800 € sur 2 ans,

- l'Assurance maladie propose une aide à hauteur de 15 000 € sur 2 ans sous conditions.

Les IDE salariés en formation IPA peuvent utiliser le Compte Personnel de Formation (CPF). Leur employeur peut également les aider en complétant les CPF, en prenant en charge tout ou partie des frais de formation, en accordant un congé de formation professionnel tout en conservant une partie du salaire.

Ces aides ont le mérite d'exister, néanmoins, le revenu mensuel des IDE en formation reste faible.

C'est pourquoi, il est proposé de mettre en place un nouveau dispositif financier « Aide à la formation IPA » :

- Bénéficiaire : IDE inscrits en formation IPA

- Type d'exercice envisagé : exercice libéral ou exercice salarié

- Montant : 5 000 € par an, soit 10 000 € au total, en complément des aides de l'ARS et de la Sécurité sociale existantes

- Conditions d'engagement : exercer 5 ans minimum sur le département en libéral ou en structure (même durée d'engagement que dans le cadre de l'aide ARS).

Sensibilisation

On estime que pour avoir une patientèle suffisante, un IPA en exercice libéral doit travailler en collaboration en moyenne avec 3 médecins généralistes. Il est donc primordial que des médecins généralistes soient convaincus de l'intérêt de travailler en collaboration avec cette profession.

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1001-DE

Le Département propose donc de travailler en collaboration avec l'Ordre des Médecins de Lozère pour la mise en œuvre d'une campagne d'information et de sensibilisation des professionnels.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'approuver:

- le règlement du nouveau dispositif « Aide à la formation IPA »,

- d'autoriser les démarches pour la mise en œuvre du travail partenarial avec l'Ordre des Médecins de Lozère.

Les dépenses n'ayant pas été prévues au vote du budget primitif 2025, des virements de crédits pourraient être envisagés sur les lignes Démographie médicale.

******

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1001-DE

AIDE FINANCIÈRE A LA FORMATION INFIRMIERS(ERES) EN PRATIQUE AVANCEE

Dispositions complémentaires au règlement général d'attribution des subventions

NATURE DE L'AIDE

- Aide financière accordée aux étudiant(e)s inscrit(e)s à la formation Infirmier(ère) en Pratique Avancée (IPA) qui s'engagent à exercer dans le département de la Lozère dès l'obtention de leur diplôme.

BÉNÉFICIAIRES

- Infirmiers(ères) Diplômé(e)s d'État (IDE) suivant la formation IPA.

MODALITÉS DE L'AIDE

- Attribution d'une bourse d'engagement sous forme de versements annuels d'un montant de 5 000 € sur les 2 années de la formation, soit 10 000 € au total.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- S'engager à exercer 5 ans sur le département de la Lozère une fois le diplôme obtenu.

COMPOSITION DU DOSSIER A PRÉSENTER

- Justificatif d'inscription à la faculté de l'année universitaire en cours
- Transmission du projet professionnel présenté à la faculté
- Signature d'une convention d'engagement avec le Département de la Lozère
- R.I.B.
- Carte d'identité

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1001-DE

Contact

Direction Générale Adjointe de la Solidarité Territoriale
Mission Démographie Médicale
Tél. : 06 79 18 60 43
Courriel: prodesante@lozere.fr

Règlement validé le
04/03/2025

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1002-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 4 mars 2025

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, le Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est ouvert à 15h30.

Commission : TERRITOIRES ET ATTRACTIVITE

Objet de la délibération : Avis du Département de la Lozère sur le projet de modification n°1 du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires d'Occitanie (SRADDET)

Présents : M. Robert AIGOIN, Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Rémi ANDRE, M. Alain ASTRUC, M. Denis BERTRAND, Mme Régine BOURGADE, Mme Patricia BREMOND, Mme Eve BREZET, M. Jean-Louis BRUN, Mme Séverine CORNUT, M. Didier COUDERC, Mme Dominique DELMAS, Mme Valérie FABRE, M. Gilbert FONTUGNE, M. Francis GIBERT, Mme Christine HUGON, Mme Michèle MANOA, Mme Guylène PANTEL, M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Valérie REBOIS-CHEMIN, M. François ROBIN, M. Patrice SAINT-LEGER, M. Laurent SUAU, Mme Johanne TRIOULIER.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mme Sophie PANTEL ayant donné pouvoir à M. Didier COUDERC, M. Michel THEROND ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER.

Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir) :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1002-DE

VU l'article L 4251-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n° 2016-1071 du 3 août 2016 relatif au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires ;

VU l'ordonnance n° 2016-1028 du 27 juillet 2016 relative aux mesures de coordination rendues nécessaires par l'intégration dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, des schémas régionaux sectoriels mentionnés à l'article 13 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU la délibération n°CP_20_140 du 25 mai 2020 ;

VU l'adoption du SRADDET par l'Assemblée régionale le 30 juin 2022 et par le Préfet de Région le 14 septembre 2022 ;

VU la saisine de la Région Occitanie en date du 4 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°101 : "Avis du Département de la Lozère sur le projet de modification n°1 du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires d'Occitanie (SRADDET)", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen du Conseil départemental ;

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré :

VU l'avis de la commission, réunie en formation plénière, le 3 mars 2025 ;

ARTICLE 1

Prend acte que la Présidente de la Région Occitanie a saisi le Département pour avis sur la modification n°1 du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires d'Occitanie (SRADDET), approuvé en 2022, consécutive à différentes évolutions législatives portant sur le foncier, et notamment la territorialisation du principe de sobriété foncière, la logistique, les plateformes aéroportuaires et les déchets.

ARTICLE 2

Indique que le Département de la Lozère salue l'effort de concertation à nouveau déployé.

ARTICLE 3

Précise qu'à la suite de l'analyse des documents transmis, sont relevés les points d'attention suivants :

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1002-DE

- sur le volet foncier :
  - bien que les enjeux d'objectif de sobriété foncière soient compris et partagés, il est regrettable que le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) vienne contraindre, voire geler, les capacités de développement des territoires ruraux et hyper ruraux et que la garantie communale ne s'applique pas aux communes soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU) bloquant leur développement ce qui est susceptible de ralentir l'accueil de nouvelles populations pourtant essentiel à la viabilité du territoire (maintien de la population active, des services…) alors même que la consommation de terres agricoles ou naturelles est historiquement moindre que celle des espaces urbains ou péri-urbains ;
  - la recherche de compromis que la Région a cherché à obtenir dans le cadre de la concertation de cette modification du SRADDET, notamment autour d'indicateurs permettant de moduler la baisse en fonction des territoires est approuvée même si ceux-ci restent très contraignants pour les territoires ruraux, et ce malgré la volonté de rééquilibrage affichée dans le SRADDET ;
  - entérine :
    - l'inscription de la RN88 dans son projet entre Rodez et l'A75 et pour le contournement de Langogne, comme projet d'envergure nationale ou européenne (PENE) afin que le retard d'équipement ne pénalise pas à nouveau le développement du territoire ;
    - l'inscription au titre des projets d'envergure régionale (PER) du projet de zone d'activités économiques du Nord de Saint-Chély-d'Apcher, notamment en lien avec la labellisation « Territoires d'industrie » décernée au Nord Lozère et à sa position d'entrée dans la région par l'A75,
  - demande l'intégration de l'extension de la zone d'activités des Choisinets dans la liste des projets d'envergure régionale au lieu de la liste indicative des opérations amenées à rejoindre les projets d'envergure régionale ;
  - demande que la zone d'activités économiques de Lou Chaousse à Mende soit intégrée aux projets d'envergure régionale au regard :
    - d'un foncier de 18 ha (9 directement aménagés, 9 acquis en réserve),
    - d'une consommation dans la période donnée (permis d'aménager en 2022) et ce avant que les règles du ZAN soient pleinement précisées,
    - d'une contribution au dynamisme du chef-lieu départemental et permettant de répondre aux besoins d'activités économiques et de services agissant à l'échelle de la Lozère.

- sur les volets logistique et aéroportuaire : le Département demande que le réseau ferré puisse venir en support aux transports à longue distance de bois afin de préserver le réseau routier.

- sur le volet déchets : il convient de noter la forte implication des collectivités lozériennes dans une gestion vertueuse des déchets depuis de nombreuses années, et de rester vigilant à ce que des solutions de proximité, à des coûts acceptables pour les usagers, perdurent.

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1002-DE

ARTICLE 4

Donne, dans ces conditions, un avis favorable à la révision du SRADDET telle que proposée, sous réserve de l'intégration de la zone d'activités de Lou Chaousse de Mende et de la zone d'activités des Choisinets de Langogne, titre des projets d'envergure régionale.

Le Président du Conseil départemental

Laurent SUAU

Délibération n°CD_25_1002 du 4 mars 2025 – Vote : Adopté à la majorité des voix exprimées

Présidence de séance lors du vote : Laurent SUAU		
Secrétaire de séance :		
Nombre de membres en exercice :	26	
Nombre de membres présents :	24	
Nombre de membres représentés :	2	
Non-participation(s) sur le rapport : *avec sortie de séance ou par pouvoir*	0	
Abstention (s) :	0 voix	
Vote(s) contre :	1 voix	*Mme Sophie PANTEL.*
Votes pour :	25 voix	

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1002-DE

Rapport n°101 "Avis du Département de la Lozère sur le projet de modification n°1 du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires d'Occitanie (SRADDET)" en annexe à la délibération

1- Le SRADDET Occitanie

Le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Équilibre des Territoires) a été institué par la Loi NOTRe et confié aux Régions.

Il comprend 11 domaines obligatoires :

- Équilibre et égalité des territoires,
- Désenclavement des territoires ruraux,
- Habitat,
- Gestion économe de l'espace,
- Intermodalité et développement des transports,
- Implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional,
- Maîtrise et valorisation de l'énergie,
- Lutte contre le changement climatique,
- Pollution de l'air,
- Protection et restauration de la biodiversité,
- Prévention et gestion des déchets.

Ce schéma est intégrateur de 5 schémas régionaux préexistants :

- Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE),
- Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE),
- Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT),
- Schéma Régional de l'Intermodalité (SRI),
- Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

Le SRADDET est composé :

- d'un rapport comportant un état des lieux et des objectifs fixés, ainsi qu'une carte synthétique illustrant les objectifs du schéma,
- et d'un fascicule de règles rendant ce schéma prescriptif.

La planification locale (Schéma de Cohérence Territoriale, Plans Locaux d'Urbanisme communaux ou intercommunaux, Plan de Déplacements Urbains, Plans Climat Air Energie Territoire, Charte de PNR…) doit :

- prendre en compte les objectifs du SRADDET,
- être compatible avec les règles du SRADDET.

En Occitanie, le schéma se propose de répondre à 3 défis :

- le défi de l'attractivité, pour accueillir bien et durablement,
- le défi des coopérations, pour renforcer les solidarités territoriales,
- le défi du rayonnement, pour un développement vertueux de tous les territoires.

Ces trois défis étant à relever dans un contexte de changement climatique.

Le SRADDET a donc défini deux grands axes :

- un rééquilibrage régional pour renforcer l'égalité des territoires,
- un nouveau modèle de développement pour répondre à l'urgence climatique.

Après un long processus d'élaboration, de divers processus de concertation et d'avis, le SRADDET Occitanie a été adopté par le Conseil régional le 30 juin 2022 et approuvé par le Préfet de Région le 14 septembre 2022.

2- La première révision du SRADDET Occitanie

Des évolutions législatives successives ont rendu nécessaire l'engagement d'une modification du SRADDET sur les quatre thématiques suivantes :

- La lutte contre l'artificialisation des sols,
- Le développement logistique et industriel,
- La stratégie aéroportuaire,
- La prévention et la gestion des déchets.

Cette modification a également permis d'effectuer des corrections sur des éléments devenus obsolètes depuis l'adoption du Schéma en juin 2022 (éléments non contraignants, sans impacts sur la déclinaison territoriale du SRADDET pour les territoires).

Une concertation de près d'un an et demi a été nécessaire pour aboutir au projet de modification du SRADDET, notamment avec la Conférence Régionale de Gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols, dont le Département est membre à voix consultative.

Le rapport d'objectifs et le fascicule de règles modifiés sont annexés à ce rapport ainsi que la notice de présentation de la modification et le rapport technique sur la territorialisation du ZAN.

Concernant la lutte contre l'artificialisation des sols, le SRADDET doit se mettre en cohérence avec la loi "Climat et Résilience" d'août 2021 et la loi ZAN de juillet 2023. Ces modifications portent sur deux horizons :

- s'engager dans une trajectoire de réduction de la consommation d'espaces pour la période 2021-2030 par rapport à la décennie 2011-2020 ;
- réduire l'artificialisation à horizon 2040 et 2050, afin d'atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'échelle nationale et à l'échelle de chaque région.

Cela implique une modification du SRADDET initial au niveau de :

- l'objectif n° 1.4,
- et des règles n° 8, 11, 12, 14, 15, 16 et 21.

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1002-DE

Les principales modifications concernent :

- L'horizon temporel du Zéro Artificialisation Nette fixé par la loi à 2050 (et non plus à 2040).
- Pour la période 2021-2030 :
  - La prise en compte de l'objectif de réduction du rythme de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'au moins 50% par rapport à la décennie précédente (2011-2020).
  - Pour chaque région, cet objectif a été porté par l'Etat à 54,5% par la loi ZAN, en contrepartie d'une comptabilisation sur une enveloppe nationale de la consommation totale induite par des projets d'envergure nationale et européenne (listés par arrêté ministériel, dont en Lozère la RN88 pour la déviation de Langogne).
  - En Occitanie, cet objectif régional moyen a été rehaussé à 56,7% pour créer une enveloppe mutualisée de 300 hectares dédiée à des Projets d'Envergure Régionale (conformément à la possibilité ouverte par l'article R4251-8-1 du CGCT) et pour respecter la garantie communale au niveau régional. Le projet de zone d'activités économiques du Nord de Saint-Chély-d'Apcher figure dans les projets d'envergure régionale. L'extension de la zone d'activités des Choisinets à Langogne figure sur la liste indicative complémentaire. Pour ces projets d'envergure régionale, 60 % de la consommation d'espace est prélevée sur l'enveloppe régionale mutualisée et 40 % sur l'enveloppe locale du territoire.
  - La territorialisation de cet objectif régional au niveau des périmètres des Schémas de Cohérence Territoriale et aux périmètres des EPCI en l'absence de SCoT suivant plusieurs critères :
    - Les dynamiques démographiques et économiques prévisibles au vu notamment des données disponibles et des besoins identifiés sur les territoires ;
    - L'équilibre du territoire, en tenant compte des pôles urbains, du maillage des infrastructures et des enjeux de désenclavement rural ;
    - Les efforts de sobriété foncière déjà réalisés, évalués compte tenu du nombre d'emplois et de ménages accueillis par hectare consommé ou artificialisé ;
    - Les enjeux de préservation, de valorisation, de remise en bon état et de restauration des espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi que des continuités écologiques ;
    - Le potentiel foncier mobilisable dans les espaces déjà artificialisés, en particulier par l'optimisation de la densité, le renouvellement urbain et la réhabilitation des friches ;
    - L'adaptation des territoires exposés à des risques naturels (mouvements de terrain, d'affaissements de terrain dus à une cavité souterraine, d'avalanches, de crues torrentielles ou à montée rapide ou de submersion marine) ou du recul du trait de côte ;
    - Les enjeux de maintien et de développement des activités agricoles, notamment de création ou d'adaptation d'exploitations.

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1002-DE

- Pour les deux périodes suivantes (2031-2040 et 2041-2050) : les objectifs de sobriété foncière fixés sur les décennies suivantes à l'échelle des espaces de dialogue viseront prioritairement la réduction de l'artificialisation nette en vue de l'atteinte du zéro artificialisation nette à l'échelle régionale en 2050. L'artificialisation des sols est une notion différente de la consommation d'espaces, sa nomenclature étant définie par un décret datant du 27 novembre 2023. L'objectif est aussi renforcé au niveau de la prise en compte des fonctionnalités des sols dans l'aménagement du territoire (conformément à la Loi).

La loi dite « Climat & Résilience » demande au SRADDET de « fixer les objectifs de moyen et long termes […] en matière de développement et de localisation des constructions logistiques ».

La loi dite « industrie verte » du 23 octobre 2023 est ensuite venue alléger ces obligations. Le SRADDET doit désormais seulement intégrer un volet relatif au développement logistique et industriel. La Région a néanmoins fait le choix de préciser et renforcer les objectifs à moyen et long termes de développement de la logistique au niveau régional et de décliner les grandes orientations répondant aux ambitions régionales notamment en matière de report modal, afin de maintenir son ambition initiale.

En effet, la région Occitanie est une zone majeure de transit des flux de marchandises entre le Sud et le Nord de l'Europe, implantée sur le corridor méditerranéen. Son développement tant économique que démographique est l'un des plus dynamiques de France. A ces égards, le secteur logistique comprend de forts enjeux à la fois environnementaux, de développement économique, de réindustrialisation et de soutien à l'intermodalité et au report modal notamment à travers le fret ferroviaire.

Le SRADDET Occitanie comporte déjà les jalons d'une stratégie logistique à travers plusieurs objectifs (1.8, 3.5, 3.7) et plusieurs règles (n°5 et 15). Le SRADDET modifié précise dans ces objectifs et ces règles les enjeux de développement logistique, notamment autour des quatre axes suivants :

- S'appuyer sur l'armature régionale existante comprenant des zones au rayonnement national,
- Consolider l'existant,
- Prioriser le bi-modes,
- Utiliser le maillage actuel des réseaux.

La loi 3DS de février 2022 demande au SRADDET de définir « la stratégie régionale en matière aéroportuaire ».

Le SRADDET en vigueur intègre déjà une stratégie aéroportuaire (objectif 3.1) axée sur les trois objectifs suivants :

- Rééquilibrage des 2 aéroports métropolitains,
- Rapprochement des 3 plateformes régionales (Perpignan, Carcassonne, Tarbes-Lourdes),
- Soutien aux aéroports d'équilibre.

La modification du SRADDET sur ce volet n'est donc qu'une actualisation, afin notamment de préciser le volet environnemental de la stratégie aéroportuaire régionale : décarbonation de la filière et développement de la stratégie sur « l'avion vert », actions favorisant les économies d'énergies sur les plateformes aéroportuaires…

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1002-DE

Enfin, concernant les déchets : les objectifs régionaux concernant la prévention et la gestion des déchets présentés dans le volet déchets du SRADDET ont été établis en tenant compte des objectifs nationaux, issus de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015.

Depuis lors, la directive européenne 2018/851du 30 mai 2018 a posé un nouveau cadre transposé dans la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC), l'ordonnance n°2020-920 du 29 juillet 2020 relative à la prévention et à la gestion des déchets et le décret n°2020-1573 du 11 décembre 2020 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Le volet déchets du SRADDET doit ainsi être modifié pour intégrer ces nouvelles dispositions réglementaires intervenues depuis l'adoption du Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) en novembre 2019.

Ces nouvelles dispositions réglementaires consistent en un renforcement des objectifs français actuels, notamment en termes de réduction, de recyclage et de valorisation des déchets avec l'intégration des 7 nouveaux objectifs chiffrés de la loi AGEC suivants :

- Prévention : - 15 % de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) produits par habitant entre 2010 et 2030 ;
- Prévention : - 5 % de Déchets d'Activités Économiques (DAE) par unité de valeur produite, notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics, entre 2010 et 2030 ;
- Prévention : réemploi et réutilisation de 5% du tonnage de DMA d'ici 2030, notamment pour les équipements électriques et électroniques, les textiles et les éléments d'ameublement ;
- Valorisation matière : 55% de valorisation matière des DMA en 2025, 60% en 2030 et 65% en 2035 mesurés en masse ;
- Recyclage des déchets plastiques : tendre vers l'objectif national de 100% de plastiques recyclés d'ici 2025
- Valorisation énergétique : valorisation énergétique d'au moins 70% des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025 et développement des installations de valorisation énergétique de déchets de bois pour la production de chaleur ;
- Élimination DMA : 10% des DMA produits enfouis en 2035.

Il s'agit également de compléter l'annexe PRPGD du SRADDET en la complétant par :

- Une synthèse des actions menées par les autorités compétentes pour prévenir et empêcher les abandons de déchets et pour faire disparaître les dépôts illégaux de déchets,
- Une évaluation des investissements et autres moyens financiers pour financer les fermetures et les nouvelles installations de traitement des déchets,
- Un recensement des installations de traitement des déchets contenant des quantités non négligeables de matières premières critiques.

Les éléments suivants du Schéma sont ainsi modifiés :

- l'objectif n° 2.9,
- et les règles n° 28, 29, 30, 31, 32.

3- Avis du Département de la Lozère

La Présidente du Conseil régional a saisi par courrier, envoyé le 4 décembre 2024, le Conseil départemental, pour avis sur la modification n°1 du SRADDET, en tant que personne publique associée.

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1002-DE

Il vous est proposé les éléments ci-après à débattre :

- Le Conseil départemental de la Lozère remercie la Région Occitanie pour l'effort de concertation à nouveau déployé pour cette première révision du SRADDET.
- Le Conseil départemental de la Lozère prend acte du projet de modification du SRADDET consécutif à différentes évolutions législatives portant sur le foncier, et notamment la territorialisation du principe de sobriété foncière, la logistique, les plateformes aéroportuaires et les déchets.
- Plus spécifiquement sur le volet foncier, le Conseil départemental de la Lozère :
  - Comprend les enjeux et partage l'objectif de sobriété foncière.
  - Mais regrette que le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) vienne contraindre, voire geler, les capacités de développement des territoires ruraux et hyper ruraux dont la consommation de terres agricoles ou naturelles est historiquement moindre que les espaces urbains ou péri-urbains et que la garantie communale ne s'applique pas aux communes soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU) bloquant leur développement. Il est à craindre que cela puisse ralentir l'accueil de nouvelles populations pourtant essentiel à la viabilité du territoire (maintien de la population active, des services…).
  - Approuve la recherche de compromis que la Région a cherché à obtenir dans le cadre de la concertation de cette modification du SRADDET, notamment autour d'indicateurs permettant de moduler la baisse en fonction des territoires, même si ceux-ci restent très contraignants pour les territoires ruraux, et ce malgré la volonté de rééquilibrage affichée dans le SRADDET.
  - Approuve l'inscription de la RN88 dans son projet entre Rodez et l'A75 et pour le contournement de Langogne comme projet d'envergure nationale ou européenne (PENE) afin que le retard d'équipement ne pénalise pas à nouveau le développement du territoire.
  - Approuve l'inscription au titre des projets d'envergure régionale (PER) du projet de zone d'activités économiques du Nord de Saint-Chély-d'Apcher notamment en lien avec la labellisation « Territoires d'industrie » décernée au Nord Lozère et à sa position d'entrée dans la région par l'A75, et approuve l'intégration de l'extension de la zone d'activités des Choisinets sur la liste indicative des opérations amenées à rejoindre ces projets d'envergure régionale.
  - Demande que la zone d'activités économiques de Lou Chaousse à Mende soit intégrée aux projets d'envergure régionale pour différentes raisons :
    - Un foncier de 18 ha (9 directement aménagés, 9 acquis en réserve),
    - Une consommation dans la période donnée (permis d'aménager en 2022) et ce avant que les règles du ZAN soient pleinement précisées,
    - Une contribution au dynamisme du chef-lieu départemental et permettant de répondre aux besoins d'activités économiques et de services agissant à l'échelle de la Lozère.
- Sur les volets logistique et aéroportuaire, le Conseil départemental de la Lozère n'a pas de remarques à exprimer spécifiquement.
- Sur le volet déchets, le Conseil départemental de la Lozère souligne la forte implication des collectivités lozériennes dans une gestion vertueuse des déchets depuis de nombreuses années et reste attentif à ce que des solutions de proximité et à coûts acceptables pour les usagers perdurent.

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1002-DE

Aussi, si vous en êtes d'accord, le Conseil départemental de la Lozère pourrait donner un avis favorable à la révision du SRADDET sous réserve de l'intégration de la zone d'activités de Lou Chaousse au titre des projets d'envergure régionale.

Je vous propose d'en débattre.

******

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1002-DE

Schéma régional d'aménagement,

de développement durable

et d'égalité des territoires

SRADDET

Modification n°1 du SRADDET

Notice de Présentation

Novembre 2024

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1002-DE

SRADDET – Occitanie 2040

(https://www.laregion.fr/-occitanie-2040-)

Le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) incarne le projet d'aménagement du territoire porté par la Région à l'horizon 2040. Il dessine un cadre de vie pour les générations futures, pour un avenir plus durable et solidaire.

Ainsi, le SRADDET fixe les priorités régionales en termes :

- d'équilibre et d'égalité des territoires,
- de désenclavement des territoires ruraux,
- d'habitat,
- de gestion économe de l'espace,
- d'implantation des infrastructures d'intérêt régional,
- d'intermodalité et développement des transports,
- de maitrise et valorisation de l'énergie,
- de lutte contre le changement climatique,
- de pollution de l'air,
- de protection et restauration de la biodiversité,
- et de prévention et gestion des déchets.

Convaincue de la nécessité de bâtir ce projet pour et avec les territoires, la Région a fait le choix d'une large concertation impliquant aussi bien les territoires que les citoyens et les acteurs économiques ou associatifs.

Après une consultation des Personnes Publiques Associées conduite en 2020**,** la Région a organisé l'enquête publique du SRADDET du 23 décembre 2021 au 7 février 2022 afin de recueillir l'avis de la population sur le projet.

Le SRADDET a été adopté par l'Assemblée régionale le 30 juin 2022 puis approuvé par le Préfet de région le 14 septembre 2022.

Des évolutions législatives successives ont rendu nécessaire l'engagement d'une modification du SRADDET sur les quatre thématiques suivantes :

- La lutte contre l'artificialisation des sols,
- Le développement logistique et industriel,
- La stratégie aéroportuaire,
- La prévention et la gestion des déchets.

Cette modification a également permis d'effectuer des corrections sur des éléments devenus obsolètes depuis l'adoption du Schéma en juin 2022. Ces éléments actualisés sont non contraignants et n'ont donc pas d'impacts sur la déclinaison territoriale du SRADDET pour les territoires.

C'est au final une concertation de près d'un an et demi qui a permis d'aboutir au projet de modification du SRADDET tel que présenté ci-après.

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1002-DE

1. Modification du volet foncier

a) Le SRADDET en vigueur

Le SRADDET Occitanie approuvé le 14 septembre 2022 comporte l'objectif de réussir le zéro artificialisation nette (objectif 1.4 : « Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040 »).

Cet objectif est associé à plusieurs règles.

En premier lieu, la règle n°11 : « Prioriser la densification des espaces urbanisés existants (reconquête des friches urbanisées ; comblement des « dents creuses » ; résorption de la vacance des logements ; réinvestissement du bâti existant) et engager pour chaque territoire une trajectoire phasée de réduction du rythme de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, aux horizons 2030, 2035 et 2040. Lorsque le réinvestissement urbain n'est pas possible, implanter prioritairement les projets d'extension urbaine en continuité du tissu urbain, à proximité de l'offre de services de transports collectifs existante ou future. »

En second lieu, les règles n° 1, 4, 6, 8, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 21 qui concourent à la déclinaison de l'objectif ZAN en introduisant l'enjeu de sobriété foncière et de préservation des sols dans différents domaines de l'aménagement.

b) Exposé des modifications

Après plus d'un an et demi de concertation avec les territoires et la Conférence Régionale de Gouvernance de la politique de réduction de l'artficialisation des sols, les éléments suivants du SRADDET sont modifiés sur le volet foncier :

- Objectif n° 1.4
- Règles n° 8, 11, 12, 14, 15, 16 et 21

Pour entrer en cohérence avec la loi "Climat et Résilience" d'août 2021 et la loi ZAN de juillet 2023, ces modifications portent sur deux horizons :

- s'engager dans une trajectoire de réduction de la consommation d'espaces pour la période 2021-2030 par rapport à la décennie 2011-2020 ;
- réduire l'artificialisation à horizon 2040 et 2050, afin d'atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'échelle nationale et à l'échelle de chaque région.

En conséquence, le sens des modifications apportées est le suivant :

- <u>Objectif 1.4 relatif au ZAN</u>

En cohérence avec la Loi Climat et Résilience, l'horizon régional pour réussir le ZAN est fixé à 2050 et non plus à 2040 pour s'aligner avec les temporalités fixées par la loi.

Pour la période 2021-2030

La première décennie d'application de la loi Climat et Résilience, est concernée par un objectif de réduction du rythme de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'au moins 50% par rapport à la décennie précédente (2011-2020). Pour chaque Région, cet objectif a en réalité été porté par l'Etat à 54,5% par la loi ZAN, en contrepartie d'une comptabilisation sur une enveloppe nationale de la consommation induite par des projets d'envergure nationale et européenne (listés par arrêté ministériel). En Occitanie, cet objectif régional moyen a été réhaussé à 56,7% pour créer une enveloppe mutualisée de 300 hectares dédiée à des Projets d'Envergure Régionale (conformément à la possibilité ouverte par l'article R4251-8-1 du CGCT) et pour respecter la garantie communale au niveau régional.

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1002-DE

Cet objectif régional fait l'objet d'une déclinaison à l'échelle de 86 territoires, fruit du travail de concertation, correspondant aux périmètres des Schémas de Cohérence Territoriale et aux périmètres des EPCI en l'absence de SCoT. Un taux de réduction de la consommation d'espaces à atteindre est ainsi fixé pour chacun d'entre eux.

Pour les deux périodes suivantes (2031-2040 et 2041-2050)

Les objectifs de sobriété foncière fixés sur les décennies suivantes à l'échelle des espaces de dialogue viseront prioritairement la réduction de l'artificialisation nette en vue de l'atteinte du zéro artificialisation nette à l'échelle régionale en 2050. L'artificialisation des sols est une notion différente de la consommation d'espaces, sa nomenclature étant définie par un décret datant du 27 novembre 2023.

En cohérence avec la loi Climat et Résilience, qui définit la notion d'artificialisation des sols et en fait un objectif de politique publique, l'objectif 1.4 est aussi renforcé au niveau de la prise en compte des fonctionnalités des sols dans l'aménagement du territoire.

NB : Suite à des directives de l'Etat intervenues a posteriori des temps de concertation organisés avec les territoires, des compléments ont été apportés dans la rédaction du volet foncier sur la trajectoire post-2030 pour réussir le Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050, afin d'être conforme aux attentes de la loi.

- Règle 11 relative à la sobriété foncière

Cette règle demandant aux territoires l'engagement de trajectoires de sobriété foncière compatibles avec l'atteinte du ZAN à l'échelle régionale est ajustée en tenant compte du nouveau calendrier et des nouveaux objectifs fixés par la loi (Objectifs de réduction du rythme d'artificialisation par tranches de dix ans pour atteindre le ZAN à l'horizon 2050).

Elle comporte une liste de projets d'envergure régionale dont la consommation d'espaces induite fait l'objet d'une comptabilisation spécifique : 60% de la consommation d'espaces des projets listés est comptabilisée sur l'enveloppe régionale mutualisée, 40% est comptabilisée sur l'enveloppe locale du territoire.

- Autres règles relatives à la sobriété foncière

Dans la règle n°8 relative au rééquilibrage territorial, les « prévisions de consommation foncière » ne sont plus prises en compte, considérant que ce sujet est traité dans la territorialisation de la trajectoire de sobriété foncière.

Dans la règle n°12 relative à la qualité urbaine, les enjeux de limitation de l'artificialisation des sols, de prise en compte des fonctions écosytémiques des sols et de renaturation sont prises en compte.

Dans les règles n° 14 et 15 relatives aux zones d'activités économiques et logistiques, les enjeux de limitation de l'artificialisation des sols et de mutualisation sont intégrés.

Dans la règle n°16 relative aux continuités écologiques, l'enjeu de prise en compte des fonctions écosystémiques des sols est ajoutée.

Afin de faciliter la compréhension de la méthodologie utilisée par le SRADDET pour territorialiser la trajectoire régionale de sobriété foncière, un rapport technique est joint au dossier de modification du Schéma.

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1002-DE

2. Modification du volet logistique

La loi dite « Climat & Résilience » demande au SRADDET de « fixer les objectifs de moyen et long termes […] en matière de développement et de localisation des constructions logistiques ».

La loi dite « industrie verte » du 23 octobre 2023 est ensuite venue alléger ces obligations. Le SRADDET doit désormais seulement intégrer un volet relatif au développement logistique et industriel. La Région a néanmoins fait le choix de préciser et renforcer les objectifs à moyen et long termes de développement de la logistique au niveau régional et de décliner les grandes orientations répondant aux ambitions régionales notamment en matière de report modal, afin de maintenir son ambition initiale.

En effet, la région Occitanie est une zone majeure de transit des flux de marchandises entre le Sud et le Nord de l'Europe, implantée sur le corridor méditerranéen. Son développement tant économique que démographique est l'un des plus dynamiques de France. A ces égards, le secteur logistique comprend de forts enjeux à la fois environnementaux, de développement économique, de réindustrialisation et de soutien à l'intermodalité et au report modal notamment à travers le fret ferroviaire.

Le SRADDET Occitanie comporte déjà les jalons d'une stratégie logistique à travers plusieurs objectifs (1.8, 3.5, 3.7) et plusieurs règles (n°5 et 15). Le SRADDET modifié précise dans ces objectifs et ces règles les enjeux de développement logistique, notamment autour des quatre axes suivants :

- S'appuyer sur l'armature régionale existante comprenant des zones au rayonnement national
- Consolider l'existant
- Prioriser le bi-modes
- Utiliser le maillage actuel des réseaux

Ces quatre axes sont assortis d'une carte qui dresse l'état des lieux de la logistique en Occitanie, en identifiant notamment les secteurs à enjeux en vue du confortement de la filière.

Une réunion d'information auprès des acteurs régionaux de la logistique sur ces évolutions du schéma s'est tenue le 15 septembre 2023 lors de la Conférence Régionale de la Logistique. Les modifications ont ainsi pu être présentées à l'ensemble des acteurs de la logistique afin de recueillir leurs réactions. Cette réunion a également permis de faire un état des lieux de la logistique en Occitanie, partagé entre ses acteurs.

Les éléments suivants du Schéma sont ainsi modifiés :

- Objectif n° 1.8, 3.5, 3.7
- Règles n° 5 et 15

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1002-DE

3. Modification du volet aéroportuaire

La loi 3DS de février 2022 demande au SRADDET de définir « la stratégie régionale en matière aéroportuaire ». Le SRADDET en vigueur intègre déjà une stratégie aéroportuaire (objectif 3.1) axée sur les trois objectifs suivants :

- Rééquilibrage des 2 aéroports métropolitains,
- Rapprochement des 3 plateformes régionales (Perpignan, Carcassonne, Tarbes-Lourdes),
- Soutien aux aéroports d'équilibre.

La modification du SRADDET sur ce volet n'est donc qu'une actualisation, afin notamment de préciser le volet environnemental de la stratégie aéroportuaire régionale : décarbonation de la filière et développement de la stratégie sur « l'avion vert », actions favorisant les économies d'énergies sur les plateformes aéroportuaires…

Une réunion de concertation s'est déroulée le 19 juin 2023 pour présenter les modifications envisagées aux acteurs concernés. S'en est suivi des rencontres avec les représentants des aéroports pour entre autres sujets informer les acteurs de la modification du SRADDET.

Les éléments suivants du Schéma sont ainsi modifiés :

- Objectif n° 3.1 : « Optimiser les connexions régionales vers l'extérieur »

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1002-DE

4. Modification du volet déchets

Les objectifs régionaux concernant la prévention et la gestion des déchets présentés dans le volet déchets du SRADDET ont été établis en tenant compte des objectifs nationaux, issus de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte de 2015.

Depuis lors, la directive européenne 2018/851 du 30 mai 2018 a posé un nouveau cadre transposé dans la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC), l'ordonnance n°2020-920 du 29 juillet 2020 relative à la prévention et à la gestion des déchets et le décret n° 2020-1573 du 11 décembre 2020 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Le volet déchets du SRADDET doit ainsi être modifié pour intégrer ces nouvelles dispositions réglementaires intervenues depuis l'adoption du Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) en novembre 2019.

Ces nouvelles dispositions réglementaires consistent en un renforcement des objectifs français actuels, notamment en termes de réduction, de recyclage et de valorisation des déchets avec l'intégration des 7 nouveaux objectifs chiffrés de la loi AGEC suivants :

- Prévention : - 15 % de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) produits par habitant entre 2010 et 2030 ;
- Prévention : - 5 % de Déchets d'Activités Économiques (DAE) par unité de valeur produite, notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics, entre 2010 et 2030 ;
- Prévention : réemploi et réutilisation de 5% du tonnage de DMA d'ici 2030, notamment pour les équipements électriques et électroniques, les textiles et les éléments d'ameublement ;
- Valorisation matière : 55% de valorisation matière des DMA en 2025, 60% en 2030 et 65% en 2035 mesurés en masse ;
- Recyclage des déchets plastiques : tendre vers l'objectif national de 100% de plastiques recyclés d'ici 2025
- Valorisation énergétique : valorisation énergétique d'au moins 70% des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025 et développement des installations de valorisation énergétique de déchets de bois pour la production de chaleur ;
- Élimination DMA : 10% des DMA produits enfouis en 2035.

Il s'agit également de compléter l'annexe PRPGD du SRADDET en la complétant par :

- Une synthèse des actions menées par les autorités compétentes pour prévenir et empêcher les abandons de déchets et pour faire disparaitre les dépôts illégaux de déchets
- Une évaluation des investissements et autres moyens financiers pour financer les fermetures et les nouvelles installations de traitement des déchets
- Un recensement des installations de traitement des déchets contenant des quantités non négligeables de matières premières critiques.

Ces éléments ont pu être partagés lors de différents temps de concertation avec le Comité Régional des Déchets (CRD) qui rassemble les acteurs des déchets en Occitanie :

- Lors de deux ateliers de concertation les 11 et 20 avril 2023 à Toulouse et Montpellier
- Lors de deux plénières les 23 et 30 mai 2023 à Toulouse et Montpellier (présentation des modifications envisagées)
- Lors du Comité Régional Déchets réuni le 04 décembre 2023 à Narbonne

Les éléments suivants du Schéma sont ainsi modifiés :

- Objectif n° 2.9
- Règles n° 28, 29, 30, 31, 32

La totalité des annexes est consultable sur demande

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1003-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 4 mars 2025

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, le Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est ouvert à 15h30.

Commission : SOLIDARITES HUMAINES

Objet de la délibération : Enfance Famille : Modification des règles d'attribution des subventions de fonctionnement sur l'aide pérenne pour les structures multi-accueil classiques ou micro-crèches

---

Présents : M. Robert AIGOIN, Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Rémi ANDRE, M. Alain ASTRUC, M. Denis BERTRAND, Mme Régine BOURGADE, Mme Patricia BREMOND, Mme Eve BREZET, M. Jean-Louis BRUN, Mme Séverine CORNUT, M. Didier COUDERC, Mme Dominique DELMAS, Mme Valérie FABRE, M. Gilbert FONTUGNE, M. Francis GIBERT, Mme Christine HUGON, Mme Michèle MANOA, Mme Guylène PANTEL, M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Valérie REBOIS-CHEMIN, M. François ROBIN, M. Patrice SAINT-LEGER, M. Laurent SUAU, Mme Johanne TRIOULIER.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mme Sophie PANTEL ayant donné pouvoir à M. Didier COUDERC, M. Michel THEROND ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER.

Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir) :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1003-DE

VU les articles L 121-1 et suivants, L 311-et suivants, L 227-1 et suivants et L 421-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU les articles L 2324-1 à L 2324-4 et suivants du Code de la Santé Publique ;

VU l'article L 1110-10, L 1611-4 et L 3211-1, L 3212-3 et L 3214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°CD_23_1050 du 18 décembre 2023 et les délibérations n°CP_24_183 du 25 juin 2024 et n°CP_24_361 du 17 décembre 2024 actualisant le règlement départemental d'aide sociale (RDAS) ;

VU la délibération n°CD_24_1058 du 17 décembre 2024 approuvant la politique départementale 2025 « Solidarités sociales » ;

CONSIDÉRANT le rapport n°300 : "Enfance Famille : Modification des règles d'attribution des subventions de fonctionnement sur l'aide pérenne pour les structures multi-accueil classiques ou micro-crèches", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen du Conseil départemental ;

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré :

VU l'avis de la commission, réunie en formation plénière, le 3 mars 2025 ;

ARTICLE 1

Rappelle que conformément au Règlement Départemental d'Aide Sociale (RDAS), le Département de la Lozère accorde aux Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) une aide au fonctionnement versée trimestriellement en fonction de leur activité :

- sur présentation de justificatifs pour les crèches,
- d'un montant forfaitaire pour les micro-crèches, en fonction de leur capacité d'accueil.

ARTICLE 2

Prend acte que cette différence de traitement induit un déséquilibre dans la gestion de ces deux types de structures qui :

- du point de vue des familles, fournissent le même service,
- évoluent dans un secteur en tension et rencontrent des difficultés de recrutement qui rendent leur activité fragile.

ARTICLE 3

Décide, dans une démarche d'équité de traitement et de majoration du soutien financier aux EAJE, de faire évoluer le règlement départemental avec l'attribution d'une aide annuelle, payée mensuellement, et calculée sur la base d'1,30 € par jour et par place autorisée.

ARTICLE 4

Approuve, à cet effet, la fiche n°20 du Règlement Départemental d'Aide Sociale (RDAS), et ses annexes, telle que jointe.

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1003-DE

ARTICLE 5

Précise que l'enveloppe de crédits nécessaires, estimés à 225 000 €, fera l'objet, soit de virements internes soit d'un abondement en décision modificative, et sera prélevée sur la ligne budgétaire 65-4221 BLPMI.

Le Président du Conseil Départemental

Laurent SUAU

Délibération n°CD_25_1003 du 4 mars 2025 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées		
Présidence de séance lors du vote : Laurent SUAU		
Secrétaire de séance :		
Nombre de membres en exercice :	26	
Nombre de membres présents :	24	
Nombre de membres représentés :	2	
Non-participation(s) sur le rapport : *avec sortie de séance ou par pouvoir*	0	
Abstention (s) :	1 voix	*Mme Sophie PANTEL.*
Vote(s) contre :	0 voix	
Votes pour :	25 voix	

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1003-DE

Rapport n°300 "Enfance Famille : Modification des règles d'attribution des subventions de fonctionnement sur l'aide pérenne pour les structures multi-accueil classiques ou micro-crèches" en annexe à la délibération

Conformément au Règlement Départemental d'Aide Sociale (RDAS), le Département de la Lozère accorde aux Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) une aide au fonctionnement versée trimestriellement en fonction de leur activité : sur présentation de justificatifs pour les crèches et un montant forfaitaire pour les micro-crèches en fonction de leur capacité d'accueil.

Cette différence de traitement induit un déséquilibre dans la gestion de ces deux types de structures qui, du point de vue des familles, fournissent le même service. De plus les EAJE évoluent dans un secteur en tension, les difficultés de recrutement rendent leur activité fragile. Une augmentation et une stabilité de leurs subventions leur offriraient de la robustesse de fonctionnement.

Le Service Prévention Santé Offre d'Accueil, en tant qu'autorité de contrôle, rencontre régulièrement ces structures. Un turn-over important, des vacances de poste d'encadrement, des équipes fatiguées ainsi que des salaires peu attractifs sont repérés dans la majorité des structures.

Dans une démarche d'équité de traitement et de majoration du soutien financier aux EAJE, je vous propose une évolution dans les modalités d'attribution de cette aide. Cette évolution consiste en l'attribution d'une aide annuelle, payée mensuellement et calculée sur la base d'1,30 € par jour et par place autorisée.

En plus d'offrir une visibilité sur le montant accordé, cette modalité permet une simplification de gestion ainsi qu'un gain de temps pour les EAJE comme pour les services de la PMI.

Si ces nouvelles modalités de calcul sont adoptées, l'enveloppe nécessaire au titre de 2025 serait de 190 000 €, auquel il conviendra d'ajouter 35 000 € correspondant au 4ème trimestre 2024 payé en 2025. Lors du vote du Budget primitif 2025, une enveloppe de 150 000 € a été réservée, évaluation réalisée sur la base des règles d'attribution actuelle.

En conséquence, les crédits nécessaires au paiement de cette aide pourront faire l'objet de virements internes ou d'une demande de crédits complémentaires en décision modificative.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose :

- de modifier le mode de calcul des aides pérennes accordées aux EAJE selon les modalités indiquées dans le présent rapport,
- de modifier la fiche du RDAS annexée au présent rapport ainsi qu'à l'annexe financière,
- d'autoriser la signature de tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette disposition.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation 65-4221 BLPMI.

******

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1003-DE

FICHE N°20 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT : AIDE PÉRENNE POUR LES STRUCTURES MULTI-ACCUEIL CLASSIQUES OU MICRO-CRÈCHES

NATURE DE LA PRESTATION

Le Conseil départemental accorde une subvention de fonctionnement appelée « aide pérenne ».

BÉNÉFICIAIRES

Toutes les structures multi-accueil d'enfants de moins de 6 ans :

- garantissant un fonctionnement conforme aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- bénéficiant d'une participation des communes de résidence des parents des enfants accueillis.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Sur la base de la capacité d'accueil autorisée de l'EAJE, le Département attribuera une aide à la place autorisée selon les modalités fixées dans l'annexe financière. Le montant de la subvention sera fixé annuellement par arrêté du Département. Cet arrêté d'attribution sera adressé à l'EAJE, celui ci pourra faire l'objet d'une réévaluation en cas de changement de la capacité d'accueil en cours d'année.

Références

Délibération du Conseil départemental n°04-4132

Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, articles 10 et 21

PROCÉDURE

Le paiement de la subvention sera versé mensuellement à la structure.

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1003-DE

ANNEXE DEF_1 : ENFANCE FAMILLE

Fiche n°15	**Dispositif de soutien financier aux Maisons d'Assistants Maternels (MAM)**		
Subvention d'investissement aux collectivités	Subvention d'investissement plafonnée à 2 750 € par place non renouvelable. (création, aménagement, mise aux normes)		
Fiche n°18	**Subvention d'investissement en faveur des structures d'accueil des enfants de moins de 6 ans pour les rénovations, mises aux normes et aménagements**		
Structures multi accueil	Crèches – Halte garderie : 4 500€ par place d'accueil Micro crèches : 5 500€ par place d'accueil		
Accueils Collectifs de Mineurs	Subvention d'investissement plafonnée à 1 790 € par place pour l'accueil d'enfants de moins de 6 ans non renouvelable. Cette aide est attribuée aux ACM fonctionnant pendant les vacances scolaires et les mercredis. Subvention d'investissement courant : 50 € par enfant et par an.		
Fiche n°19	**Subvention de fonctionnement : Aide au démarrage pour les structures multi-accueil classiques et les micro-crèches accueillant des enfants de moins de 6 ans**		
Structures multi-accueil crèches et micro-crèches		Micro-crèche	Crèche
	1ère année	9 405 €	11 756 €
	2e année	6 270 €	7 837 €
	3e année	3 134 €	3 918 €
Fiche n°20	**Subvention de fonctionnement : aide pérenne pour les structures multi accueil classiques ou micro-crèches**		
Crèches et micro-crèches	Le Département accorde une aide d'1,30€ par jour et par place autorisée pour les crèches et les micro-crèches. Cette aide sera versée mensuellement. Le montant de la subvention sera arrondi à l'Euro le plus proche.		

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1003-DE

Fiche n°24	**Aides financières**
Allocation Mensuelle Temporaire	Aide versée pour un mois, éventuellement renouvelable jusqu'à 3 mois consécutifs, ne pouvant excéder 300 € mensuellement.
Secours exceptionnel d'urgence	Aide versée en une seule fois, pouvant être renouvelée dans l'année, son montant ne peut excéder 150 €
Bon alimentaire	Bon pouvant être utilisé dans les centres commerciaux et destiné à permettre des achats en urgence de première nécessité. Ne peut être accordé qu'une fois par mois pour un montant maximum de 100 € ; toutefois, une dérogation est possible, le montant maximum dans ce cadre est de 120 €
Fiche n°26	**Assistance Educative en Milieu Ouvert**
Modalité de paiement	Paiement à un tiers sur présentation de factures
Fiche n°35	**Indemnités et prestations versées aux mineurs et jeunes majeurs pris en charge par le Département**
Argent de poche	- de 6 à 9 ans inclus : 5,00 € - de 10 à 12 ans inclus : 10,00 € - de 13 à 15 ans inclus : 30,00 € - de 16 à 18 ans : 50,00 € Supplément vacances : 15,00 € payés en juillet - de 18 à 21 ans : • en établissement ou en famille d'accueil, argent de poche + vêture : 150 € par mois • en logement autonome : De 0 € à 650 € maximum par mois à évaluer en fonction des différentes ressources du jeune • trousseau installation en logement autonome : 300,00 €
Allocation d'habillement (*sur présentation de justificatif*)	A titre exceptionnel, à l'arrivée d'un enfant dans le cadre d'un premier accueil, le référent éducatif peut solliciter une allocation de premier équipement de 150 € maximum. Cette allocation sera remboursée à l'assistant familial sur présentation du mémoire. - Moins de 12 ans : 60 € par mois

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1003-DE

	- De 12 à 18 ans	70 € par mois
Allocation de rentrée	- Maternelle	20,00 €
	- Primaire	80,00 €
	- Secondaire	200,00 €
	Supplément entrée en section professionnelle	260,00 €
	Trousseau internat	150,00 €
Réussite aux examens scolaires	- Brevet, CAP, CFEG	50,00 €
	- Bac pro et bac	70,00 €
	- Post bac	150,00 €
Cadeaux divers	- Noël	50,00 €
	- Anniversaire :	
	• 10 ans	30,00 €
	• + 10 ans	50,00 €
Activités extra-scolaires	Un accord préalable du service doit être sollicité avant toute inscription. Envoi du devis en amont. 200 € par an (montant maximum) : loisirs, activités sportives et culturelles	
Permis de conduire	500 € à évaluer en fonction du projet et des autres financements (FAJ, Mission Locale, famille, intéressé)	
Frais de scolarité	Un accord préalable du service doit être sollicité avant toute inscription. L'exigence de scolarité dans le privé par les parents doit être assurée financièrement par ces derniers. Lorsqu'il n'y a pas de choix possible entre privé et public, et dans la mesure où les parents ne peuvent pas participer, le service prendra en charge les frais de scolarité.	
Frais de crèche ou d'ACM	Pris en charge par la Direction quand il est à l'initiative du projet. Pris en charge par l'assistant familial quand l'inscription relève d'un besoin personnel.	

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1004-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 4 mars 2025

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, le Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est ouvert à 15h30.

Commission : SOLIDARITES HUMAINES

Objet de la délibération : Autonomie : tarification des établissements et services pour personnes âgées et tarification des établissements et services pour personnes handicapées

---

Présents : M. Robert AIGOIN, Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Rémi ANDRE, M. Alain ASTRUC, M. Denis BERTRAND, Mme Régine BOURGADE, Mme Patricia BREMOND, Mme Eve BREZET, M. Jean-Louis BRUN, Mme Séverine CORNUT, M. Didier COUDERC, Mme Dominique DELMAS, Mme Valérie FABRE, M. Gilbert FONTUGNE, M. Francis GIBERT, Mme Christine HUGON, Mme Michèle MANOA, Mme Guylène PANTEL, M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Valérie REBOIS-CHEMIN, M. François ROBIN, M. Patrice SAINT-LEGER, M. Laurent SUAU, Mme Johanne TRIOULIER.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mme Sophie PANTEL ayant donné pouvoir à M. Didier COUDERC, M. Michel THEROND ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER.

Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir) :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1004-DE

VU les articles L 313-1 à L 313-27 du Code de l'Action Sociale et des familles ;

VU la délibération n°CD_20_1060 du 18 décembre 2020 fixant le taux pour 2021 et la délibération n°CP_21_241 du 20 juillet 2021 ;

VU la délibération n°CD_23_1051 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale et le budget 2024 « Solidarités sociales » ;

VU la délibération n°CD_24_1002 du 5 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°301 : "Autonomie : tarification des établissements et services pour personnes âgées et tarification des établissements et services pour personnes handicapées", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen du Conseil départemental ;

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré :

VU l'avis de la commission, réunie en formation plénière, le 3 mars 2025 ;

ARTICLE 1

Rappelle qu'il appartient au Département de fixer le taux d'évolution de ses dépenses d'aides sociales pour les différentes catégories d'établissements ou services médico-social (ESMS) et de préciser le taux directeur applicable aux bases de calculs des tarifs journaliers.

ARTICLE 2

Décide :

- dans le cadre de la campagne de tarification 2025 des établissements qui accueillent des personnes âgées :
  - pour la section dépendance, de fixer la valeur du Point GIR départemental pour 2025 à 8,48 €,
  - pour la section hébergement, hors incidence des évolutions tarifaires autorisées dans le cadre de Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) validés ou de mesures ponctuelles exceptionnelles et sauf demande inférieure de l'établissement :
    - de fixer à 3,5 % le taux directeur pour les établissements sous CPOM et dont le tarif est supérieur à la moyenne du tarif 2024 de 59,35 euros ;
    - de fixer à 5 % le taux directeur pour les établissements sous CPOM et dont le tarif est inférieur à la moyenne du tarif 2024 de 59,35 euros.
- dans le cadre de la campagne de tarification 2025 des établissements qui accueillent des personnes handicapées :
  - d'appliquer un taux directeur de 1,5 % aux bases de calcul des tarifs ou des dotations lorsqu'une clause de revalorisation est prévue au CPOM signé avec le Département,
  - d'appliquer, pour les organismes gestionnaires soumis à la législation en matière de procédure contradictoire, un taux d'évolution des bases de calcul des tarifs des établissements et services déterminé individuellement en fonction de leurs situations financières au sein de leur catégorie d'établissement dans une optique de convergence tarifaire, notamment pour les ESMS ayant un prix de journée parmi les plus bas.

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1004-DE

ARTICLE 3

Précise, concernant la section hébergement des établissements accueillant des personnes âgées, que tous les EHPAD de Lozère ne présentent pas les mêmes situations budgétaires et que ces hausses du tarif Aide Sociale à l'Hébergement resteront possiblement insuffisantes pour équilibrer leurs résultats.

ARTICLE 4

Incite les EHPAD :

- à s'inscrire dans le nouveau dispositif de tarification différenciée pour les résidents « payants » sachant que ce dispositif, ne s'appliquant qu'aux nouveaux contrats, doit permettre de redonner des marges financières aux EHPAD ou encore de favoriser le plan de financement de projets de rénovation lourds, tout en limitant les conséquences pour les usagers
- à pratiquer les modulations tarifaires pour les chambres simples et doubles dans un objectif d'attractivité de leur offre et d'amélioration de leur taux d'occupation.

Le Président du Conseil Départemental

Laurent SUAU

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

Délibération n°CD_25_1004 du 4 mars 2025 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées		
Présidence de séance lors du vote : Laurent SUAU		
Secrétaire de séance :		
Nombre de membres en exercice :	26	
Nombre de membres présents :	24	
Nombre de membres représentés :	2	
Non-participation(s) sur le rapport : *avec sortie de séance ou par pouvoir*	0	
Abstention (s) :	2 voix	*M. Jean-Louis BRUN, Mme Sophie PANTEL.*
Vote(s) contre :	0 voix	
Votes pour :	24 voix	

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1004-DE

Rapport n°301 "Autonomie : tarification des établissements et services pour personnes âgées et tarification des établissements et services pour personnes handicapées" en annexe à la délibération

Le Conseil Départemental consacre plus du tiers du budget de l'action sociale au fonctionnement des Établissements sociaux et médicaux sociaux par le biais de l'aide sociale à l'hébergement ou de l'Aide personnalisée à l'autonomie en Établissement. Chaque année, il fixe le taux d'évolution de ses dépenses d'aides sociales pour les différentes catégories d'ESMS et précise le taux directeur applicable aux bases de calculs des tarifs journaliers.

1/ les EHPAD

26 EHPAD maillent le territoire lozérien et constituent des solutions de proximité pour les aînés en perte d'autonomie. Du fait de la topographie et de la démographie de la Lozère, ces établissements représentent également des employeurs locaux importants ainsi que des pôles d'attractivité pour les bassins de vie dans lesquels ils sont implantés.
Dans ce contexte, le Conseil départemental a fait du soutien aux EHPAD une de ses priorités politiques. Le choix de s'engager dans l'AMI de la CNSA sur l'attractivité des métiers de l'autonomie doit aussi se comprendre dans ce sens, en choisissant de consacrer une ingénierie départementale dédiée à ces questions, primordiales pour l'avenir de notre territoire.

Après une année 2024 au cours de laquelle un déficit record a été constaté tant au niveau national que départemental, les EHPAD de Lozère se sont majoritairement prononcés en faveur d'une augmentation uniforme et conséquente des prix de journée de la section hébergement, aux alentours de + 3€.
Au-delà de la question du prix de journée, conscient de la nécessité d'une réforme nationale de grande ampleur du modèle de financement des EHPAD, le Département se saisit en parallèle des outils de simplification ou de complément de tarification proposés par le législateur. C'est pourquoi il s'est porté candidat à l'expérimentation de la fusion des sections soins et dépendance l'année dernière et il encourage les EHPAD à se saisir cette année de la possibilité de mettre en œuvre la tarification différenciée.
En effet, le décret n° 2024-1270 du 31 décembre 2024 relatif aux tarifs afférents à l'hébergement dans les établissements pour personnes âgées dépendantes totalement ou majoritairement habilités au titre de l'aide sociale à l'hébergement permet désormais aux EHPAD de différencier librement les tarifs hébergement opposables aux bénéficiaires de l'Aide sociale à hébergement et ceux appliqués aux non bénéficiaires de cette aide. Ils en définissent les modalités de mise en œuvre dans le respect du cadre du décret.

S'il convient d'assurer une évolution budgétaire 2025 permettant aux structures de disposer des crédits nécessaires à leur bon fonctionnement, la maîtrise des tarifs journaliers est également indispensable pour garantir l'accessibilité des établissements sociaux et médico-sociaux pour tous les publics ainsi que pour contenir l'augmentation des dépenses d'aide sociale.

Conscients de l'ensemble de ces problématiques, le Département et l'ARS ont réuni par deux fois tous les directeurs d'EHPAD, en novembre 2024 et en janvier 2025. Ces réunions plénières ont permis de partager les constats, de présenter les évolutions réglementaires et de dégager des perspectives.

Parmi ces perspectives, il a été rappelé aux EHPAD la possibilité de recourir à un ajustement des tarifs en fonction des prestations proposées. Certains EHPAD disposent de chambre double souvent occupées par une seule personne. Le fait de proposer un tarif moins élevé aux résidents partageant une chambre double peut contribuer à augmenter le taux d'occupation global des établissements.

Le Département a également présenté sa démarche sur l'attractivité des métiers de l'autonomie qui ambitionne à terme d'apporter des solutions concrètes aux ESMS du territoire sur les questions

de recrutement et de formation des futurs salariés. Lors de cette assemblée, un rapport vous est par ailleurs proposé détaillant une feuille de route et des actions à mettre en œuvre pour favoriser l'attractivité des métiers de l'autonomie.

Section Hébergement des établissements pour personnes âgées :

Dans un contexte macro-économique anticipant une inflation revenue à un niveau soutenable, établie à 1,5 % par les services du ministère, tenant compte par ailleurs de la demande des directions d'EHPAD de voir les tarifs évoluer d'environ 3€, hors mesures particulières et situations singulières, le Département propose une évolution significative des bases de calcul des tarifs hébergement en 2025. Dans le même temps, il favorise une hausse plus marquée des tarifs des EHPAD les plus faibles. Cela se traduit par une évolution des bases de calcul des tarifs hébergement :

- de 3,5 % pour les établissements sous CPOM et dont le tarif est supérieur à la moyenne du tarif 2024 ;
- de 5 % pour les établissements sous CPOM et dont le tarif est inférieur à la moyenne du tarif 2024.

Le prix de journée moyen 2024 s'élève à 59,35 euros.

Ces taux d'évolutions ne tiennent pas compte de l'incidence pour certains établissements d'évolutions tarifaires autorisées dans le cadre de Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) validés ou de mesures ponctuelles exceptionnelles ou de demande express de l'établissement d'une évolution plus faible de la tarification.

Il est précisé toutefois que l'évolution des prix de journée n'est pas strictement proportionnelle à ces taux directeurs, les tarifs étant également établis en fonction de l'activité prévisionnelle retenue annuellement pour chaque structure. (soit une variation des tarifs relativement équivalente aux exercices précédents soit entre 3 et 8 %).

Les établissements ont été invités à proposer pour l'année 2025 des modulations tarifaires amenant à proposer un tarif différent pour les chambres simples, doubles par exemple, ceci pouvant participer à l'attractivité de leur offre et par conséquent à améliorer taux d'occupations et recettes.

Vers la mise en œuvre d'une tarification différenciée à partir de 2025 :

L'application de taux d'évolution significatifs de la section hébergement des établissements est de nature à assurer le financement de l'inflation constatée entre 2022 et 2024 alors même que les tarifs d'hébergement ont connu sur cette période une évolution plus faible.
Pour autant, tous les EHPAD de Lozère ne présentent pas les mêmes situations budgétaires et ces hausses du tarif Aide Sociale à l'Hébergement resteront possiblement insuffisantes pour équilibrer leurs résultats.
L'ensemble des places d'EHPAD en Lozère étant habilitées à l'aide sociale, les hausses de tarifs fixés par le Département au titre de l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) se répercutent sur son budget propre budget ASH. Elles risquent aussi d'augmenter les recours des familles de résidents à faibles ressources à l'ASH , ce que les publics ne souhaitent pas particulièrement en territoires ruraux ; avec un risque sur les taux d'occupation des structures ce qui détruirait les effets voulus des augmentations tarifaires. Or, ces tarifs s'appliquent en Lozère à l'ensemble des places que les résidents accueillis soient solvables ou non.
Pour autant, il convient de préserver l'habilitation à l'ASH des places d'EHPAD, puisque cela leur permet de conserver leur éligibilité au Plan d'Aide à l'Investissement des ESMS de la CNSA, au portage de dispositifs dédiés ou encore à l'accès aux prêts aidés de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1004-DE

Aussi, le Département demande aux EHPAD de s'inscrire dans le nouveau dispositif de tarification différenciée pour les résidents « payants ». Ce dispositif doit permettre de redonner des marges financières aux EHPAD ou encore de favoriser le plan de financement de projets de rénovation lourds, tout en limitant les conséquences pour les usagers. Il n'est pas la solution pour assurer l'évolution du modèle économique des EHPAD, mais dans l'attente, c'est un outil important qui doit être mobilisé par les gestionnaires pour favoriser la pérennité des structures.
Le tarif différencié ne s'appliquant qu'aux nouveaux contrats, il leur a été rappelé qu'ils peuvent s'inscrire dans cette nouvelle forme de tarification, à tout moment, dès cette année, en informant préalablement le Conseil Départemental.

Section Dépendance des établissements pour personnes âgées :

Il convient de préciser en préambule que la valeur du point GIR départemental de Lozère est historiquement parmi les plus hautes de la région Occitanie comme au national depuis plusieurs années.

En 2024, le Conseil Départemental s'est positionné comme candidat à l'expérimentation de la fusion des sections soins et dépendance. Si la réforme a été ajournée en l'absence du vote d'un PLFSS en fin d'année 2024, les travaux préparatoires ont toutefois mis en évidence à nouveau l'écart de valeur à la hausse du point GIR lozérien.

Aussi, que la Lozère soit in fine retenue ou non dans l'expérimentation, il s'envisage en sortie d'expérimentation la fixation d'une valeur nationale de point GIR. A horizon 2027, année de généralisation de la fusion des sections annoncée, la valeur de référence sera forcément plus faible au national qu'en Lozère compte tenu des écarts de moyenne constatés avec possiblement pour les années futures un gel de l'évolution budgétaire de la section dépendance pour les EHPAD Lozériens.
Il est donc proposé cette année de contenir l'évolution à la hausse de la valeur du point GIR et d'engager les établissements à projeter les effets de la réforme annoncée dans leurs équilibres budgétaires pluriannuels futurs.
Aussi, je vous propose de l'augmenter de près de 1 % en le fixant à 8,48 € pour 2025. Cette évolution étant de nature a minima à couvrir les effets de GVT sur la masse salariale et l'inflation 2025 sur les autres postes non significatifs budgétairement de cette section tarifaire.

2/ Le secteur des Personnes Handicapées (PH)

La prévalence du secteur du handicap est un marqueur fort pour le territoire de la Lozère. Héritier de cette construction, le Département, tout en restant attentif à l'évolution de ses budgets, est mobilisé pour le maintien de l'attractivité financière des établissements et la qualité des prises en charge.
A ce titre, le département de la Lozère a accompagné de manière très forte dès 2022 les revalorisations salariales du SEGUR en accordant des recettes supplémentaires aux établissements. En 2024, le Département a compensé le déploiement des mesures dites « oublié du SEGUR », pour les établissements hors CPOM et a consenti au global des évolutions de prix de journée de 7 % en moyenne, marquant sa volonté de soutien de ce secteur médico-social.
La Lozère s'inscrit par ailleurs depuis 2022 dans une dynamique de réflexion et de transformation de l'offre grâce à la démarche Handi'Cap 2028. Pour 2025, elle a fait de l'attractivité des métiers de l'autonomie, commune au secteur des personnes âgées, la thématique phare de Handi'Cap 2028. Cette démarche sera de nature à imaginer des perspectives d'actions de recrutement et formation mutualisées par bassin de vie.

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1004-DE

Comparativement à la situation des EHPAD, les ESMS du secteur du Handicap conservent globalement des bilans financiers solides malgré une inflexion des résultats observés sur les deux dernières années. Le département souhaite ainsi maintenir sa politique de convergence tarifaire, en apportant une attention particulière aux structures ayant les financements à la place les plus faibles.

Aussi, tenant compte de ces deux éléments, afin de continuer à trouver un juste équilibre dans la répartition des charges à venir et dans la mobilisation annuelle des deniers publics, je vous demande d'approuver les propositions suivantes :

• appliquer un taux directeur de 1,5 % aux bases de calcul des tarifs ou des dotations lorsqu'une clause de revalorisation est prévue au CPOM signé avec le Département,

• appliquer, pour les organismes gestionnaires soumis à la législation en matière de procédure contradictoire, un taux d'évolution des bases de calcul des tarifs des établissements et services déterminé individuellement en fonction de leurs situations financières au sein de leur catégorie d'établissement, dans une optique de convergence tarifaire notamment pour les ESMS ayant un prix de journée parmi les plus bas.

En synthèse, compte tenu de l'ensemble des éléments ci-dessus, dans le cadre de la campagne de tarification 2025 des établissements qui accueillent des personnes âgées ou en situation de handicap, je vous demande d'approuver les propositions suivantes :

Concernant le secteur PA:

pour la section dépendance :

• fixer la valeur du Point GIR départemental pour 2025 à 8,48 €,

pour la section hébergement :

Hors incidence des évolutions tarifaires autorisées dans le cadre de Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) validés ou de mesures ponctuelles exceptionnelles et sauf demande inférieure de l'établissement :

• de fixer à 3,5 % le taux directeur pour les établissements sous CPOM et dont le tarif est supérieur à la moyenne du tarif 2024 de 59,35 euros ;

• de fixer à 5 % le taux directeur pour les établissements sous CPOM et dont le tarif est inférieur à la moyenne du tarif 2024 de 59,35 euros.

Le département encourage les EHPAD à se saisir cette année de la possibilité de mettre en œuvre la tarification différenciée.
Il rappelle également la possibilité des modulations tarifaires pour les chambres simples et doubles dans un objectif d'attractivité de leur offre et d'amélioration de leur taux d'occupation.

Concernant le secteur PH :

• appliquer un taux directeur de 1,5 % aux bases de calcul des tarifs ou des dotations lorsqu'une clause de revalorisation est prévue au CPOM signé avec le Département,

• appliquer, pour les organismes gestionnaires soumis à la législation en matière de procédure contradictoire, un taux d'évolution des bases de calcul des tarifs des établissements et services déterminé individuellement en fonction de leurs situations financières au sein de leur catégorie d'établissement dans une optique de convergence tarifaire.

******

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1005-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 4 mars 2025

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, le Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est ouvert à 15h30.

Commission : SOLIDARITES HUMAINES

Objet de la délibération : Autonomie : Présentation de la feuille de route de l'attractivité des métiers de l'autonomie

---

Présents : M. Robert AIGOIN, Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Rémi ANDRE, M. Alain ASTRUC, M. Denis BERTRAND, Mme Régine BOURGADE, Mme Patricia BREMOND, Mme Eve BREZET, M. Jean-Louis BRUN, Mme Séverine CORNUT, M. Didier COUDERC, Mme Dominique DELMAS, Mme Valérie FABRE, M. Gilbert FONTUGNE, M. Francis GIBERT, Mme Christine HUGON, Mme Michèle MANOA, Mme Guylène PANTEL, M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Valérie REBOIS-CHEMIN, M. François ROBIN, M. Patrice SAINT-LEGER, M. Laurent SUAU, Mme Johanne TRIOULIER.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mme Sophie PANTEL ayant donné pouvoir à M. Didier COUDERC, M. Michel THEROND ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER.

Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir) :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1005-DE

VU la loi n°15-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) ;

VU l'article L 3211-1 et L 3212-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Schéma départemental unique des solidarités 2018-2022 ;

VU le rapport d'octobre 2019 relatif au plan de mobilisation nationale en faveur de l'attractivité des métiers du grand-âge 2020-2024 ;

VU la délibération n°CP_23_313 du 20 octobre 2023 relative à l'appel à manifestation relatif au soutien de la CNSA aux Départements dans le cadre de son budget d'intervention 2023-2026 ;

VU la délibération n°CP_24_1058 du 17 décembre 2024 approuvant la politique départementale 2025 "Solidarités Sociales" ;

VU la délibération n°CD_24_1077 du 17 décembre 2024 approuvant le budget primitif 2025 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°302 : "Autonomie : Présentation de la feuille de route de l'attractivité des métiers de l'autonomie", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen du Conseil départemental ;

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré :

VU l'avis de la commission, réunie en formation plénière, le 3 mars 2025 ;

ARTICLE 1

Rappelle que la candidature du Département a été retenue au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Cadre d'Adhésion proposé par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (C.N.S.A.), visant à accompagner les Départements dans la mise en œuvre des politiques de l'autonomie et bénéficie, à ce titre, d'une subvention de 450 000 € sur la période 2023-2026 pour mettre en œuvre des actions sur plusieurs axes, dont l'attractivité des métiers de l'autonomie.

ARTICLE 2

Précise qu'un diagnostic auprès des établissements ou services médico-social (Personnes Handicapées/ Personnes Âgée/ Services d'Autonomie à Domicile) et des organismes de formation met en lumière, concernant les difficultés de recrutement et de fidélisation des processionnels, des problématiques transversales (faibles rémunérations, pénibilité des métiers, conditions de travail, reconnaissance professionnelle, mobilité et logement) ainsi que des freins spécifiques à chaque secteur, et souligne l'importance d'une mobilisation collective pour renforcer l'attractivité des métiers.

ARTICLE 3

Approuve, sur la base de ce constat, les axes de travail identifiés au sein de la feuille de route, à déployer sur la durée de l'AMI cadre d'adhésion, suivants :

- Axe Formation
    - Accompagner des publics « fragiles » vers les métiers de l'autonomie,

- Renforcer l'attractivité des métiers en tension.

- Axe Prospection/Recrutement
  - Imaginer des actions pour attirer davantage de candidats,
  - Optimiser le recrutement et l'accueil des nouveaux salariés.
- Axe Organisation du travail
  - Accompagner les évolutions organisationnelles pour favoriser les recrutements et la fidélisation.
- Axe logement
  - Accroître l'offre de logements en partenariat avec les acteurs locaux,
  - Recenser les hébergements collectifs disponibles (internats, foyers) dans des zones stratégiques comme Mende, Saint-Chély-d'Apcher, Florac Trois Rivières et Marvejols.
- Axe Communication
  - Élaborer un plan de communication ciblé pour attirer de nouveaux profils,
  - Organiser des événements promouvant l'attractivité du secteur.

ARTICLE 4

Valide la mise en œuvre des actions suivantes, susceptibles d'être engagées à court terme, pour rapidement proposer des solutions opérationnelles :

Au 1er semestre 2025 :

- Organisation de la semaine de l'attractivité des métiers de l'autonomie du 12 au 16 mai 2025,
- Favoriser les jobs d'été dans les ESMS.

Sur l'année 2025 :

- Mise en œuvre d'actions de formation en partenariat avec les opérateurs de l'emploi et de l'insertion et accroître le volume d'apprenants,
- Mise en œuvre d'actions de prospection en partenariat avec « Lozère Nouvelle Vie ».

ARTICLE 5

Précise que le Département se réserve la possibilité de lancer un appel à projet auprès des ESMS qui souhaiteraient s'engager dans ces différentes actions afin de les accompagner et de formaliser un partenariat.

ARTICLE 6

Autorise, dans ce cadre :

- la mise en œuvre des actions proposées à court terme, en organisant des groupes de travail avec les acteurs concernés, pour déployer ces actions ;

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1005-DE

- l'engagement des dépenses relatives aux actions précitées, sachant qu'un rapport annuel des actions déployées et des crédits consommés sera établi et présenté à la CNSA afin de justifier le versement des acomptes et du solde de la subvention obtenue ;
- le lancement de tout appel à projet nécessaire à la mise en œuvre de cette feuille de route ;
- la signature de tous les documents nécessaires à ce projet.

Le Président du Conseil Départemental

Laurent SUAU

Délibération n°CD_25_1005 du 4 mars 2025 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées		
Présidence de séance lors du vote : Laurent SUAU		
Secrétaire de séance :		
Nombre de membres en exercice :	26	
Nombre de membres présents :	24	
Nombre de membres représentés :	2	
Non-participation(s) sur le rapport : *avec sortie de séance ou par pouvoir*	0	
Abstention (s) :	1 voix	*Mme Sophie PANTEL.*
Vote(s) contre :	0 voix	
Votes pour :	25 voix	

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1005-DE

Rapport n°302 "Autonomie : Présentation de la feuille de route de l'attractivité des métiers de l'autonomie" en annexe à la délibération

L'accompagnement des personnes fragilisées par l'âge ou le handicap à domicile ou en établissement, est un enjeu majeur pour notre département. Par ailleurs, améliorer l'attractivité des métiers du secteur de l'autonomie est un objectif important pour l'avenir, compte tenu notamment des évolutions démographiques et de la pyramide des âges des salariés dans le secteur.

C'est pourquoi le Département a déposé, en 2023, un dossier de candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Cadre d'Adhésion proposé par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (C.N.S.A.), visant à accompagner les départements dans la mise en œuvre des politiques de l'autonomie et a été retenu. Il a ainsi bénéficié d'une subvention de 450 000 € sur la période 2023-2026 pour mettre en œuvre des actions sur plusieurs axes dont **l'attractivité des métiers de l'autonomie** en proposant des actions visant à :

- favoriser les parcours d'orientation et développer les périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) dans les établissements sociaux et médicaux sociaux (ESMS),

- accompagner les parcours d'orientation pour faciliter les recrutements et fidéliser les professionnels,

- développer des actions de communication, de valorisation et de sensibilisation aux métiers de l'autonomie en vue de favoriser le recrutement (portes ouvertes, salons, plan de communication...).

Un diagnostic auprès des ESMS (PH/PA/SAD) et des organismes de formation a donc été réalisé préalablement à la constitution de la feuille de route. Ce rapport vise à vous présenter les principaux éléments du diagnostic, des enjeux et des actions prioritaires pour 2025.

I. Analyse des difficultés de recrutement dans les secteurs PH, PA, SAD et les organismes de formation

I.1 Secteur PH (Personnes Handicapées)

Constat :

- Une reprise post-COVID compliquée, mais une légère amélioration récente avec peu de postes vacants, excepté dans les zones excentrées et sur certains métiers,
- Candidatures souvent insuffisantes, tant en quantité qu'en qualification ;
- Les métiers les plus touchés : accompagnants éducatifs et sociaux (AES), cuisiniers, etc.
- Une réticence des candidats à s'engager sur des contrats longs (préférence pour les CDD),
- Toutefois, le secteur PH se considère relativement privilégié par rapport aux secteurs PA et SAD, notamment grâce à un meilleur taux d'encadrement et des rémunérations plus attractives.

Freins au recrutement :

- Désintérêt pour les métiers : problème de vocation,
- Pénibilité spécifique à certaines structures comme les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS),
- Difficultés liées au logement et à la mobilité, selon les territoires,
- Faibles rémunérations pour certains professionnels malgré les primes SEGUR.

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1005-DE

I.2 Secteur PA (Personnes Âgées)

Constat :

- 87 % des EHPAD rapportent des difficultés de recrutement malgré la diffusion régulière d'offres d'emploi,
- Solutions souvent mises en place pour faire face aux difficultés de recrutement : heures supplémentaires, intérim, ou modification de l'organisation du travail ; mesures qui sont de nature à augmenter les postes de dépense RH,
- Fin 2024, dans 24 E.H.P.A.D. (sur 26 E.H.P.A.D.) on dénombre : 42 postes vacants (dont 76 % AS, 14 % IDE...) 109 postes de « faisant fonction de » (89 % AS, 11 % cuisiniers, veilleurs, animateurs),
- La moitié des EHPAD ont 1/3 de leurs salariés âgés de + 55 ans.

Freins au recrutement :

- Faibles rémunérations,
- Pénibilité des métiers,
- Manque de vivier de candidats et éloignement des bassins de vie,
- Métiers peu valorisés et concurrence forte avec le secteur PH,
- Faible taux d'encadrement dans les établissements.

I.3 Secteur SAD (Services d'Aide à Domicile)

Constat :

- 15 à 20 postes vacants, avec une amélioration légère depuis la période post-COVID,
- Manque de candidats, en particulier dans les territoires isolés,
- Nouvelles problématiques : ruptures de contrat précoces et arrêts maladie perturbant les plannings,
- Conséquences : retards dans la mise en place des plans d'aide, ou aide partiellement honorée.

Freins au recrutement :

- Préjugés négatifs sur les conditions de travail,
- Faibles salaires, bien que des améliorations aient été apportées (dotation complémentaire),
- Concurrence avec les institutions PH, qui proposent des conventions plus avantageuses,
- Problèmes liés à la mobilité et au logement.

I.4 Organismes de formation (IFSI et OFTS)

Constat et freins au recrutement :

- Difficultés à recruter des étudiants en formation,
- Réduction du nombre de candidatures, avec des profils parfois insuffisants en qualité,
- Métiers moins attractifs en raison de la pénibilité, des salaires faibles et d'un manque de vocation,
- Nouvelles tendances préoccupantes : ruptures de parcours (erreurs d'orientation, difficultés

financières, sociales ou scolaires).

Cette analyse met en lumière des problématiques transversales (faibles rémunérations, pénibilité des métiers, les conditions de travail, la reconnaissance professionnelle les mobilité et logement) ainsi que des freins spécifiques à chaque secteur. Elle souligne également l'importance d'une mobilisation collective pour renforcer l'attractivité des métiers et répondre efficacement aux enjeux de recrutement.

Aussi, pour répondre à ces problématiques, je vous propose ci-après un projet de feuille de route (comprenant des axes de travail et des pistes d'action) qu'il conviendra de travailler avec l'ensemble des partenaires concernés (organisme de formation, établissements, acteurs de l'emploi et de l'insertion…).

II. Enjeux et axes de travail

Face aux tensions en ressources humaines dans les différents Établissements et Services Médico-Sociaux (ESMS) la démarche du Département vise à trouver des solutions opérationnelles de grande ampleur.

La force et la légitimité du Département reposent sur sa capacité à :

- **Favoriser une approche concertée** en travaillant en synergie avec les initiatives existantes (France Travail, Loz'emploi…) et les acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation,
- **Mobiliser les ressources départementales** telles que Loz'emploi, le réseau mobilité et le réseau LNV pour renforcer l'accompagnement et le recrutement,
- **Développer une dynamique territoriale**, en adoptant une approche par bassin de vie pour mieux répondre aux besoins locaux,
- **Proposer des actions au sein des ESMS**, au plus près des équipes, notamment par la mise en place d'outils d'animation managériale,
- **Consolider une vision départementale** des besoins pour agir sur les effets de seuil inhérents à la typologie et taille de notre département.

Dans cette perspective, les axes de travail identifiés au sein de la feuille de route à déployer sur la durée de l'AMI cadre d'adhésion sont les suivants :

II.1 Axe Formation

Accompagner des publics « fragiles » vers les métiers de l'autonomie

Actions :

- Proposer une formation pré-qualifiante en partenariat avec OPCO, ESMS, Loz'emploi, acteurs de l'emploi/insertion, etc.,

- Sensibiliser les professionnels et les demandeurs d'emploi sur les opportunités et besoins dans le secteur de l'autonomie.

Renforcer l'attractivité des métiers en tension

Actions :

- Développer l'apprentissage et les contrats professionnels,

- Fournir de l'ingénierie aux ESMS pour concevoir des formations innovantes,

- Organiser des formations à visée professionnelle sur la maîtrise du français (acquisition

de la langue, ateliers de langage technique),

- Mettre en place un dispositif de bourses pour les apprenants en difficulté.

II.2 Axe Prospection/Recrutement

Imaginer des actions pour attirer davantage de candidats

Actions :

- Organiser, en partenariat avec LNV, des événements comme des « Lozère Dating » pour faire découvrir le territoire, les métiers et les formations,

- Effectuer, en partenariat avec LNV, des missions de prospection dans d'autres territoires avec des offres d'emploi et idéalement de logement en Lozère.

Optimiser le recrutement et l'accueil des nouveaux salariés :

Action : Sensibiliser les ESMS à l'importance de l'accueil et de l'accompagnement des nouveaux arrivants.

II.3 Axe Organisation du travail

Accompagner les évolutions organisationnelles pour favoriser les recrutements et la fidélisation

Action : Lancer des appels à projets (AAP) pour des réflexions collaboratives sur l'optimisation des organisations de travail.

II.4 Axe logement

Actions :

- Accroître l'offre de logements en partenariat avec les acteurs locaux,

- Recenser les hébergements collectifs disponibles (internats, foyers) dans des zones stratégiques comme Mende, Saint-Chély-d'Apcher, Florac Trois Rivières et Marvejols.

II.5 Axe Communication

Élaborer un plan de communication ciblé pour attirer de nouveaux profils.

Actions :

- Co-construire un plan de communication avec les ESMS et organismes de formation.

- Participer à des salons, forums, et événements locaux ou régionaux pour promouvoir les métiers et formations.

Organiser des événements promouvant l'attractivité du secteur

Actions :

- Lancer des initiatives récurrentes comme « La semaine de l'autonomie »,

- Proposer des parcours de découverte pour les collégiens et lycéens (stages, visites d'ESMS),

- Organiser une journée dédiée au recrutement des remplaçants d'été.

Cette feuille de route sera partagée avec la CNSA financeur de l'appel à manifestation « cadre d'adhésion ».

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1005-DE

III. Propositions d'actions

Au cœur de la feuille de route évoquée précédemment, vous trouverez les actions qui pourraient être engagées à court terme pour rapidement proposer des solutions opérationnelles.

III.1 Les actions à déployer au 1ier semestre 2025

1- Semaine de l'attractivité des métiers de l'autonomie du 12 au 16 mai 2025

Objectif : Faire converger la thématique de l'attractivité des métiers de l'autonomie avec la démarche Handi'Cap 2028 en fédérant les différents acteurs

Déroulé de la semaine :

- **du 12 au 14 mai :** actions organisées dans les ESMS (ateliers, animations, job dating, journées portes ouvertes...) en collaboration avec les organismes de formation, partenaires de l'emploi et l'insertion...,

- **le 15 mai à Montrodat** : journée Handi'Loz, à destination des résidents des ESMS PH,

- **le 16 mai 2025 à Mende :** journée conférence/débat sur le sujet des mutations du marché du travail et l'enjeu de mieux comprendre la manière dont les établissements prennent en compte ces évolutions dans leur stratégie managériale.

2 - Favoriser les jobs d'été dans les ESMS :

Objectif : Faciliter l'accès des jeunes à des emplois saisonniers dans les établissements et services médico-sociaux (PH/PA/SAD).

Déroulé de l'action :

- **Février 2025** : Recensement des besoins des établissements,
- **Mars 2025** : Lancement d'une campagne de communication auprès des jeunes (en lien avec les partenaires jeunesse),
- **Avril 2025** : Organisation de rencontres entre employeurs et jeunes,
- **Mai/Juin 2025** : Semaine/journées de sensibilisation indemnisée pour acquérir les prérequis (secret professionnel, hygiène, gestes et postures….),
- **Juillet/Août 2025** : Début des remplacements d'été.

III.1 Les actions à déployer sur l'année 2025

1- Actions de formation :

Actions : Accompagner des publics « fragiles » en déployant des dispositifs de préqualification (démarche ZEST), en partenariat avec les opérateurs de l'emploi et de l'insertion et accroître le volume d'apprenants

Objectifs :

- apporter une réponse aux difficultés de recrutement d'une filière en tension en remobilisant des personnes en situation de recherche d'emploi afin de répondre aux besoins des organismes du territoire, dans le cadre d'un parcours pré-qualifiant et personnalisé adapté à des personnes éloignées de l'emploi,

- proposer une solution pour des parcours I.A.E. (insertion par l'activité économique) en amenant en fin de dispositif à des contrats de travail dans les établissements médico-sociaux et les organismes de SAD ou amorcer une montée en compétences dans le secteur : contrat pro,…

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1005-DE

- augmenter le volume d'apprenants en apportant de l'ingénierie aux ESMS pour mobiliser les outils (contrat pro., alternance….) et étudier la possibilité de mettre en place un dispositif de bourses pour lever les freins à l'entrée en formation.

2 - Actions de prospection

Action : Organiser à l'automne 2025 un « Lozère Dating » pour faire découvrir le territoire et les métiers en partenariat avec LNV.

Déroulé de l'action :

- **Septembre 2025** : Recensement des besoins des établissements sur des postes vacants,
- **Octobre 2025** : Lancement d'une campagne de communication auprès des publics souhaitant s'installer en Lozère,
- **Novembre 2025 :** accueil en Lozère de potentiels futurs lozériens, sur deux jours, en vue de découvrir le territoire, les employeurs et leurs établissements.

Le Département se réserve la possibilité de lancer un Appel à projet auprès des ESMS qui souhaiteraient s'engager dans ces différentes actions afin de les accompagner et de formaliser un partenariat.

Afin de mener à bien le programme précédemment cité, si vous en êtes d'accord, je vous propose de :

- valider les axes de travail et pistes d'actions décrits dans le présent rapport,
- mettre en œuvre les actions proposées à court terme en organisant des groupes de travail avec les acteurs concernés pour déployer ces actions,
- engager les dépenses relatives aux actions précitées et autoriser à signer tous documents nécessaires à ce projet,
- autoriser le lancement de tout appel à projet nécessaire à la mise en œuvre de cette feuille de route,
- prévoir un rapport annuel des actions déployées et des crédits consommés (précisant que ces dépenses doivent être présentées chaque année à la CNSA afin de justifier le versement des acomptes et solde de la subvention obtenue).

******

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1006-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 4 mars 2025

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, le Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est ouvert à 15h30.

Commission : EAU, EXCELLENCE ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Objet de la délibération : Avis du Département de la Lozère sur les enjeux identifiés en vue des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et des Plans de Gestion du Risque Inondation (PGRI) 2028-2033 des bassins Adour-Garonne, Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée

---

Présents : M. Robert AIGOIN, Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Rémi ANDRE, M. Alain ASTRUC, M. Denis BERTRAND, Mme Régine BOURGADE, Mme Patricia BREMOND, Mme Eve BREZET, M. Jean-Louis BRUN, Mme Séverine CORNUT, M. Didier COUDERC, Mme Dominique DELMAS, Mme Valérie FABRE, M. Gilbert FONTUGNE, M. Francis GIBERT, Mme Christine HUGON, Mme Michèle MANOA, Mme Guylène PANTEL, M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Valérie REBOIS-CHEMIN, M. François ROBIN, M. Patrice SAINT-LEGER, M. Laurent SUAU, Mme Johanne TRIOULIER.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mme Sophie PANTEL ayant donné pouvoir à M. Didier COUDERC, M. Michel THEROND ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER.

Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir) :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1006-DE

VU la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 ;

VU les articles L 212-3 à L 212-11 et R 212-26 à R 212-48 et les articles L. 566-7, L. 566-9, L. 566-11, L. 566-12 et R. 566-10 à R. 566-13 du Code de l'Environnement ;

VU le décret n°2024-1098 du 2 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°600 : "Avis du Département de la Lozère sur les enjeux identifiés en vue des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et des Plans de Gestion du Risque Inondation (PGRI) 2028-2033 des bassins Adour-Garonne, Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen du Conseil départemental ;

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré :

VU l'avis de la commission, réunie en formation plénière, le 3 mars 2025 ;

ARTICLE 1

Prend acte qu'au cours du mois de novembre, les instances des trois bassins hydrographiques couvrant le territoire lozérien ont transmis une saisine du Département de la Lozère, en qualité de partenaire des politiques dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, concernant les démarches stratégiques conduites sur chaque bassin, en vue de la période 2028-2033, au titre de la phase de concertation prévue dans les processus d'élaboration des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et des Plans de Gestion du Risque Inondation (PGRI).

ARTICLE 2

Indique que les enjeux identifiés, par bassin versant, sont les suivants :

Concernant le bassin Adour-Garonne :

- Au niveau du SDAGE : le premier enjeu pour 2028-2033 est l'atténuation et l'adaptation aux impacts des changements globaux, une nécessaire amélioration de la gouvernance de l'eau et un renforcement ciblé des connaissances et de la sensibilisation, un déploiement des efforts sur la réduction des pollutions, une amplification des solutions pour restaurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau face aux changements globaux et un renforcement de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques, humides et de la biodiversité face aux changements globaux.
- Au niveau du PGRI : la réduction des conséquences du changement climatique et à la vulnérabilité via un aménagement durable des territoires, la préservation ou reconquête des zones naturelles au service des inondations, le renforcement des solidarités et de la mobilisation des acteurs, l'organisation pour anticiper la crise et l'après-crise et la gestion des ouvrages non reconnus en tant que systèmes d'endiguement.

Concernant le bassin Loire-Bretagne :

- Au niveau du SDAGE : la politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique, la connaissance et la communication au service de la prise de conscience pour éclairer les choix, l'accompagnement des transitions et des ruptures, des politiques territoriales porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau, la préservation et la restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides et du cycle naturel de l'eau, la sobriété des usages, au cœur d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau et la préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines.

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1006-DE

- Au niveau du PGRI : l'organisation locale pour mieux gérer les risques d'inondation (mise en place de stratégies locales répartition des rôles, gestion des digues…), une meilleure maîtrise de l'urbanisation dans les documents et dans les plans de prévention des risques (PPR), en tenant compte du changement climatique, l'amélioration de la connaissance des phénomènes (impact du changement climatique, érosion du trait de côte, ruissellement, remontée de nappes) et de la vulnérabilité aux risques d'inondation et une meilleure information sur les risques d'inondation.

Concernant le bassin Rhône-Méditerranée :

- Au niveau du SDAGE : Préparer l'avenir et relever les défis du changement climatique, intégrer tous les enjeux liés à l'eau, placer l'eau au cœur de l'aménagement des territoires, partager l'eau en préservant les écosystèmes, tous engagés pour la sobriété, préserver et restaurer les milieux aquatiques, notamment pour prévenir les inondations, lutter contre les substances toxiques, pour préserver la santé et celle des écosystèmes et impliquer les citoyens.
- Au niveau du PGRI : réduire la vulnérabilité du bâti dans les territoires, développer la culture du risque de l'ensemble des acteurs et des habitants du bassin, intégrer les enjeux de qualité des milieux aquatiques dans les projets de gestion des risques d'inondation, intégrer le changement climatique dans les politiques de prévention des inondations et mieux prendre en compte le ruissellement dans les stratégies de prévention des inondations.

ARTICLE 3

Précise qu'à la suite de l'analyse partagée des documents transmis, au travers de différentes politiques publiques menées ou accompagnées par le Département, il en découle les points de vigilance suivants :

- La prise en compte de l'impact du changement climatique doit être un axe soutenu massivement au vu des modifications qu'il induit pour l'hydrologie et plus globalement pour le climat des territoires, conduisant à une moindre disponibilité de la ressource en eau et impliquant la recherche de sobriété dans les usages de l'eau, des réseaux plus performants et des changements de pratiques.
- Concernant le territoire lozérien, sa situation de « tête de bassin versant » pour l'ensemble des bassins nécessite une priorisation de l'action sur ces zones, au regard des éléments suivants :
  - la Lozère, à l'exception de la Colagne grâce à Charpal, ne bénéficie pas d'ouvrages dédiés ou contribuant au soutien d'étiage et les ouvrages de « réalimentation » se situent pour la plupart aux limites départementales (Naussac, chaîne Chassezac) ou hors du territoire départemental (complexe Lot-Truyère, barrages des rivières Tarn et Aveyron) ;
  - la Lozère ne dispose pas de ressources souterraines profondes permettant de garantir des usages, alors que les ressources superficielles seront fortement impactées par l'évolution hydro-climatique, avec un risque de fortes dégradations des cours d'eau que l'investissement sur les systèmes d'assainissement avait permis de limiter dans un contexte hydrologique favorable et qu'il est essentiel de pouvoir poursuivre dans un objectif de très bonne qualité des eaux et de performances maximales pour les systèmes d'assainissement ;

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1006-DE

- la poursuite d'un accompagnement pour la préservation, voire la reconquête des zones humides est essentielle, en conciliant les enjeux d'accès à la ressource, les enjeux agricoles et les enjeux patrimoniaux de ces espaces, tout comme la préservation de milieux favorables à la quantité et la qualité de la ressource (prairies permanentes, couvert forestier…), pour permettre de retenir l'eau dans les sols, en favorisant son infiltration, en empêchant des phénomènes d'érosion, en limitant la température de l'eau ;
- un accompagnement spécifique de l'activité agricole est capital, particulièrement au travers du développement de pratiques agro-écologiques sachant que l'enjeu de l'abreuvement du bétail est crucial pour le territoire et doit faire l'objet d'un axe spécifique et être intégré dans le partage de la ressource.

- Concernant les perspectives relatives à la ressource en eau, à la protection de certains espaces, aux enjeux des cours d'eau (y compris sur le volet inondation), elles impliquent une planification de l'urbanisation cohérente au travers des SCOT, PLUI, PLU qui doivent permettre, au-delà de la préservation de continuités écologiques (trames bleues en particulier) et de milieux propices à la ressource en eau, d'accorder les potentiels de développement aux capacités actuelles et futures, à travers des actions d'aménagement foncier pour certains bassins, qui peuvent être des réponses adéquates mais qui nécessiteront une mobilisation forte des moyens du Département dont c'est la compétence.
- Concernant la structuration de la gouvernance de l'eau, il convient de finaliser pour le territoire de la Lozère la couverture du territoire :
  - au niveau des Établissements Publics Territoriaux de Bassins (EPTB) avec une structuration manquante pour un dialogue amont-aval sur le sous-bassin du Tarn-Aveyron ;
  - au niveau des Établissements Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) ou « syndicats de rivières » pour une gestion intégrée des milieux aquatiques et la prévention des inondations sur la rivière Truyère et ses affluents, et avec une dynamisation de la participation aux gouvernances locales de l'eau, au travers des Commissions Locales de l'Eau.
- Concernant les outils de connaissance de l'État et des établissements publics de bassin, il convient de développer les outils adaptés aux basses eaux (le réseau de suivi des rivières est majoritairement composé de stations de hautes eaux) mais aussi de capitaliser de nouvelles données comme la thermie, les assecs… :
  - un complément d'équipement apparaît nécessaire sur le cours du Bès, sur le Lot entre Barjac et les Ajustons, sur la Colagne entre Ganivet et la future prise d'eau de Marvejols, sur le Tarn entre Montbrun et les Vignes, sur la Jonte en amont de la prise d'eau du Méjean et au niveau du Rozier, sur les Gardons de Saint-Martin et d'Alès et sur le Galeizon ;
  - l'accès aux données doit être facilité et permis en temps réel, y compris sur les dispositifs expérimentaux (comme ceux pour lequel l'implantation de capteurs a été autorisée sur les ponts pour l'implantation de capteurs), étant précisé que le Département porte également un projet de suivi de ressources AEP représentatives des différents contextes hydrogéologiques de la Lozère, dont les données doivent permettre de voir les tendances globales d'évolution sur des temps longs mais aussi aider à piloter les périodes de tension.
- Concernant plus spécifiquement sur l'enjeu inondation, il est constaté :
  - des progrès sensibles avec l'engagement des collectivités intercommunales dans leur compétence de prévention des inondations ;

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1006-DE

- l'impact du risque inondation est abordé dans les différents documents mais pourrait être approfondi sur l'activité agricole et sur l'activité touristique (campings notamment) au vu de l'évolution des phénomènes pluvieux (plus forts, plus rapides) ;
- le développement d'une culture du risque apparaît important pour les citoyens mais également pour les élus (mise en situation sur le PCS, systèmes d'alertes…).
- le maintien du TRI (Territoire à Risque important d'Inondation) pour Mende-Marvejols reste pertinent et permet de venir en appui de la mobilisation des collectivités sachant qu'au vu de la configuration sur le bassin de Langogne et des diverses crues sur ce secteur ces dernières années, l'opportunité de définir un TRI sur cette zone est à envisager.

ARTICLE 4

Donne, dans ce contexte, un avis favorable aux enjeux exprimés par chaque bassin hydrographique en vue des SDAGE et PGRI 2028-2033.

ARTICLE 5

Demande que les points d'attention cités précédemment soient portés à la connaissance des instances, au sein des bassins versants, pour une meilleure prise en compte des attendus spécifiques au territoire lozérien.

Le Président du Conseil Départemental

Laurent SUAU

Délibération n°CD_25_1006 du 4 mars 2025 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées	
Présidence de séance lors du vote : Laurent SUAU	
Secrétaire de séance :	
Nombre de membres en exercice :	26
Nombre de membres présents :	24
Nombre de membres représentés :	2
Non-participation(s) sur le rapport : *avec sortie de séance ou par pouvoir*	0
Abstention (s) :	0 voix
Vote(s) contre :	0 voix
Votes pour :	26 voix

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1006-DE

Rapport n°600 "Avis du Département de la Lozère sur les enjeux identifiés en vue des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et des Plans de Gestion du Risque Inondation (PGRI) 2028-2033 des bassins Adour-Garonne, Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée" en annexe à la délibération

Au cours du mois de novembre, les instances des 3 bassins hydrographiques couvrant la Lozère ont transmis une saisine du Département de la Lozère, en tant que partenaire des politiques dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, concernant les démarches stratégiques conduites sur chaque bassin en vue de la période 2028-2033.

En effet, une phase de concertation sur les enjeux est prévue dans les processus d'élaboration des :

- SDAGE : Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux,
- PGRI : Plans de Gestion du Risque Inondation.

Cette phase de concertation prévue dans la directive cadre sur l'eau vise les partenaires (avec une date limite fixée au 25 mars) mais également le grand public (jusqu'au 25 mai).

Les documents supports de cette concertation sont accessibles via le lien suivant : https://cloud.lozere.fr/sharing/DieEb5x0j

1- Enjeux pour les futurs SDAGE 2028-2033

Le SDAGE est un outil de planification visant à assurer la gestion de la ressource et des écosystèmes aquatiques, à l'échelle des grands bassins hydrographiques.

Élaboré au niveau de chaque grand bassin hydrographique (Adour-Garonne, Loire-Bretagne, Rhône-Méditerranée…), le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) fixe, pour ce bassin :

- les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau,
- ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre.

Il définit aussi les actions à mettre en œuvre pour améliorer la qualité de l'eau.

Prévu pour 6 ans, le SDAGE est adopté par un comité de bassin et approuvé par le préfet coordonnateur de bassin.

Pour le bassin Adour-Garonne, les enjeux identifiés sont :

- Le premier enjeu pour 2028-2033 : atténuer et s'adapter aux impacts des changements globaux,
- Une nécessaire amélioration de la gouvernance de l'eau et un renforcement ciblé des connaissances et de la sensibilisation,
- Un déploiement des efforts sur la réduction des pollutions,
- Une amplification des solutions pour restaurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau face aux changements globaux,
- Un renforcement de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques, humides et de la biodiversité face aux changements globaux.

Pour le bassin Loire-Bretagne, les enjeux identifiés sont :

- Climat : la politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique,
- Connaissance : la connaissance et la communication au service de la prise de conscience pour éclairer les choix, accompagner les transitions et affronter les ruptures,

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1006-DE

- Gouvernance : les politiques territoriales porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau,
- Milieux aquatiques : la préservation et la restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides et du cycle naturel de l'eau,
- Quantité : la sobriété des usages, au cœur d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau,
- Littoral : la préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines.

Pour le bassin Rhône-Méditerranée, les enjeux identifiés sont :

- Préparer l'avenir et relever les défis du changement climatique,
- Intégrer tous les enjeux liés à l'eau,
- Placer l'eau au cœur de l'aménagement des territoires,
- Partager l'eau en préservant les écosystèmes, tous engagés pour la sobriété,
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques, notamment pour prévenir les inondations,
- Lutter contre les substances toxiques, pour préserver notre santé et celle des écosystèmes,
- Impliquer les citoyens.

2- Enjeux pour les futurs PGRI 2028-2033

Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) est un document de planification qui fixe les grands objectifs en matière de gestion des risques d'inondation (sur son périmètre), ainsi que les objectifs propres à certains territoires à risque d'inondation important (TRI).

Élaboré à l'échelle des bassins hydrauliques, il comprend plus particulièrement, parmi ses mesures :

- les orientations fondamentales et dispositions des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), concernant la prévention des inondations au regard de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ;
- les dispositions en matière de surveillance, de prévision et d'information sur les phénomènes d'inondation (dont le schéma directeur de prévision des crues) ;
- les dispositions pour réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques d'inondation (ex : mesures de maîtrise de l'urbanisation au regard du risque d'inondation, de réduction de la vulnérabilité des activités économiques et du bâti...) ;
- les mesures pour l'information préventive, l'éducation, la résilience et la conscience du risque...

Il se base notamment sur une évaluation préliminaire des risques (EPRI). Son élaboration se fait aussi en associant, en particulier, les collectivités territoriales et leurs groupements compétents en matière d'urbanisme et d'aménagement de l'espace, le comité de bassin... Il est mis à jour tous les 6 ans.

Pour le bassin Adour-Garonne, les enjeux identifiés sont :

- Réduire les conséquences du changement climatique,
- Réduire la vulnérabilité via un aménagement durable des territoires,
- Préserver ou reconquérir les zones naturelles au service des inondations,
- Renforcer les solidarités et mobiliser les acteurs,

- S'organiser pour anticiper la crise et l'après-crise,
- Gérer les ouvrages non reconnus en tant que systèmes d'endiguement.

Le « Territoire à Risque Important d'inondation » (TRI) Mende-Marvejols, existant sur le précédent plan est reconduit comme un territoire à enjeu pour le bassin du Lot.

Pour le bassin Loire-Bretagne, les enjeux identifiés sont :

- Comment s'organiser localement pour mieux gérer les risques d'inondation (mise en place de stratégies locales répartition des rôles, gestion des digues…) ?
- Comment mieux maîtriser l'urbanisation dans les documents et dans les plans de prévention des risques (PPR), en tenant compte du changement climatique ?
- Comment améliorer la connaissance des phénomènes (impact du changement climatique, érosion du trait de côte, ruissellement, remontée de nappes) et de la vulnérabilité aux risques d'inondation ?
- Comment mieux informer sur les risques d'inondation ?

Pour le bassin Rhône-Méditerranée, les enjeux identifiés sont :

- Réduire la vulnérabilité du bâti dans les territoires,
- Développer la culture du risque de l'ensemble des acteurs et des habitants du bassin,
- Intégrer les enjeux de qualité des milieux aquatiques dans les projets de gestion des risques d'inondation,
- Intégrer le changement climatique dans les politiques de prévention des inondations,
- Mieux prendre en compte le ruissellement dans les stratégies de prévention des inondations.

3- Avis du Département de la Lozère

Les services du Département ont eu une lecture partagée des documents transmis au travers de différentes politiques publiques menées ou accompagnées par le Département : eau potable, assainissement, rivières, biodiversité – Espaces Naturels Sensibles, activités de pleine nature, agriculture…

Il en découle une proposition d'avis général sur les grands enjeux pour le Département de la Lozère dans la construction des SDAGE et PGRI des trois bassins hydrographiques qui nous concernent :

- Le **changement climatique** est l'enjeu principal de toutes les réflexions au vu des modifications qu'il induit pour l'hydrologie et plus globalement pour le climat de nos territoires.
    - Ces changements globaux conduisent à une moindre disponibilité de la ressource en eau. Cela induit d'accentuer la recherche de **sobriété** dans nos usages de l'eau. Cette sobriété passe par des **économies d'eau**, au travers par exemple de réseaux plus performants. Mais, elle concerne aussi des **changements de pratiques** qui permettront une consommation d'eau moindre pour remplir le même objet. Au vu des objets, la mobilisation de ressources alternatives ne peut être qu'une solution à court terme. Il semble donc encore essentiel de soutenir massivement cet axe.
    - En lien avec les approches prospectives en cours, et qui restent à développer sur l'ensemble des sous-bassins, la question du **partage de l'eau** entre les différents usages (eau potable, agriculture, usages économiques non agricoles, protection contre les incendies, loisirs aquatiques, milieux…), aux horizons de 2050 ou 2100, impose une mobilisation dès aujourd'hui.

- Dans ce contexte, il est essentiel de rappeler la situation de « **tête de bassin versant** » de la Lozère pour l'ensemble des bassins. Les prospectives déjà réalisées montrent la **grande fragilité** des têtes de bassins versants face au changement climatique, ce qui nécessite une priorisation de l'action sur ces zones.
    - Notre territoire, à l'exception de la Colagne grâce à Charpal, **ne bénéficie pas d'ouvrages dédiés ou contribuant au soutien d'étiage**. Les ouvrages de « réalimentation » se situent pour la plupart aux limites départementales (Naussac, chaîne Chassezac) ou hors du territoire départemental (complexe Lot-Truyère, barrages des rivières Tarn et Aveyron). L'influence méditerranéenne marque très fortement le secteur du Sud-Est du département.
    - Nous ne disposons **pas de ressources souterraines profondes** permettant de garantir des usages, et les **ressources superficielles seront fortement impactées** par l'évolution hydro-climatique.
    - La **qualité des eaux** actuelle assez satisfaisante, sera très fortement impactée par une diminution des débits des cours d'eau et une **dilution moindre des pollutions résiduelles**. On risque de retrouver de fortes dégradations des cours d'eau que l'investissement sur les systèmes d'assainissement avait permis de limiter dans un contexte hydrologique favorable. Il est donc essentiel de pouvoir engager l'adaptation du territoire sans attendre en poursuivant un objectif de très bonne qualité des eaux et de performances maximales pour nos systèmes d'assainissement. Une anticipation dans ce domaine est primordiale au vu du poids financier des investissements pour des collectivités aux ressources très contraintes.
- Les solutions fondées sur la nature, au premier rang desquelles les **zones humides**, sont largement promues dans les stratégies envisagées. La poursuite d'un accompagnement pour la préservation, voire la reconquête de ce type d'espaces est essentiel, en conciliant les enjeux d'accès à la ressource, les enjeux agricoles et les enjeux patrimoniaux de ces espaces.
- La préservation de **milieux favorables** à la quantité et la qualité de la ressource (prairies permanentes, couvert forestier…) est une nécessité en permettant de retenir l'eau dans les sols, en favorisant son infiltration, en empêchant des phénomènes d'érosion, en limitant la température de l'eau.
- Un **accompagnement spécifique de l'activité agricole** dans cet objectif est capital pour l'adaptation au changement climatique, particulièrement au travers du développement de pratiques agro-écologiques (par exemple la préservation et le développement des haies). L'enjeu de l'abreuvement du bétail est également crucial pour un territoire d'élevage comme la Lozère, à la fois dans les bâtiments mais aussi sur les parcours d'estives. Souvent raisonné de façon connexe à l'alimentation en eau potable, il convient d'en faire un axe spécifique et d'envisager cet usage dans le partage de la ressource.
- Ces perspectives relatives à la ressource en eau, à la protection de certains espaces, aux enjeux des cours d'eau (y compris sur le volet inondation) impliquent une **planification de l'urbanisation** cohérente au travers des SCOT, PLUI, PLU… Au-delà de la préservation de continuités écologiques (trames bleues en particulier) et de milieux propices à la ressource en eau, il s'agit d'accorder les potentiels de développement aux capacités actuelles et futures. Des actions d'aménagement foncier sont aussi envisagées pour certains bassins, elles peuvent être des réponses adéquates mais impliquent une mobilisation forte des moyens du Département dont c'est la compétence.

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1006-DE

- La question de la **structuration de la gouvernance de l'eau** est également largement affichée comme un enjeu. Il s'agit notamment de finaliser pour la Lozère la couverture du territoire au niveau des Établissements Publics Territoriaux de Bassins (EPTB) avec une structuration manquante pour un dialogue amont-aval sur le sous-bassin du Tarn-Aveyron ; mais également au niveau des Établissements Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) ou « syndicats de rivières » pour une gestion intégrée des milieux aquatiques et la prévention des inondations sur la rivière Truyère et ses affluents. Il s'agit également de dynamiser la participation aux gouvernances locales de l'eau au travers des Commissions Locales de l'Eau.
- En appui à ces mutations, mais également pour le pilotage quotidien, y compris au moment des crises, l'enjeu de **développer les outils de connaissance** de l'État et des établissements publics de bassin est crucial. Il s'agit de développer les outils adaptés aux basses eaux (le réseau de suivi des rivières est majoritairement composé de stations de hautes eaux) mais aussi de capitaliser de nouvelles données comme la thermie, les assecs… Comme le Département a pu l'exprimer dans le cadre des avis sur les arrêtés-cadre pour la gestion de la sécheresse, un complément d'équipement apparaît nécessaire sur le cours du Bès, sur le Lot entre Barjac et les Ajustons, sur la Colagne entre Ganivet et la future prise d'eau de Marvejols, sur le Tarn entre Montbrun et les Vignes, sur la Jonte en amont de la prise d'eau du Méjean et au niveau du Rozier, sur les Gardons de Saint-Martin et d'Alès et sur le Galeizon. Il est également important que l'accès aux données soit facilité et permis en temps réel y compris sur les dispositifs expérimentaux (comme ceux pour lequel le Département a permis d'utiliser ses ponts pour l'implantation de capteurs). Le Département porte également un projet de suivi de ressources AEP représentatives des différents contextes hydrogéologiques de la Lozère. Ces données doivent permettre de voir les tendances globales d'évolution sur des temps longs mais aussi nous aider à piloter les périodes de tension.
- Plus spécifiquement sur l'enjeu **inondation** :
  - On constate des progrès sensibles avec l'engagement des collectivités intercommunales dans leur compétence de prévention des inondations.
  - L'**impact** du risque inondation est abordé dans les différents documents : il pourrait être approfondi sur l'activité agricole et sur l'activité touristique (campings notamment) au vu de l'évolution des phénomènes pluvieux (plus forts, plus rapides).
  - Le développement d'une **culture du risque** apparaît important pour les citoyens mais également pour les élus (mise en situation sur le PCS, systèmes d'alertes…).
  - Le maintien du TRI (Territoire à Risque important d'Inondation) pour Mende-Marvejols reste pertinent et permet de venir en appui de la mobilisation des collectivités. Au vu de la configuration sur le bassin de Langogne et des diverses crues sur ce secteur ces dernières années, il pourrait être étudié l'opportunité de définir un TRI sur cette zone.

Je vous propose de donner un avis favorable aux enjeux exprimés par chaque bassin hydrographique en vue des SDAGE et PGRI 2028-2033 et de porter à la connaissance des instances les points d'attention cités précédemment pour une meilleure prise en compte des attendus spécifiques de notre territoire au sein des bassins.

******

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1007-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 4 mars 2025

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, le Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est ouvert à 15h30.

Commission : RESSOURCES INTERNES ET FINANCES DEPARTEMENTALES

Objet de la délibération : Gestion du personnel : Point sur les recrutements d'agents contractuels non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

Présents : M. Robert AIGOIN, Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Rémi ANDRE, M. Alain ASTRUC, M. Denis BERTRAND, Mme Régine BOURGADE, Mme Patricia BREMOND, Mme Eve BREZET, M. Jean-Louis BRUN, Mme Séverine CORNUT, M. Didier COUDERC, Mme Dominique DELMAS, Mme Valérie FABRE, M. Gilbert FONTUGNE, M. Francis GIBERT, Mme Christine HUGON, Mme Michèle MANOA, Mme Guylène PANTEL, M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Valérie REBOIS-CHEMIN, M. François ROBIN, M. Patrice SAINT-LEGER, M. Laurent SUAU, Mme Johanne TRIOULIER.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mme Sophie PANTEL ayant donné pouvoir à M. Didier COUDERC, M. Michel THEROND ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER.

Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir) :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1007-DE

VU l'article L. 332-23 du Code Général de la Fonction Publique ;

VU la délibération n°CD_24_1077 du 17 décembre 2024 approuvant le budget primitif 2025 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°900 : "Gestion du personnel : Point sur les recrutements d'agents contractuels non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen du Conseil départemental ;

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré :

VU l'avis de la commission, réunie en formation plénière, le 3 mars 2025 ;

VU les compléments et modifications au rapport apportés en séance ;

ARTICLE 1

Décide, sur la base de l'article L. 332-23 du Code Général de la Fonction Publique, de procéder à la création des postes temporaires (non permanents) suivants :

- pour accroissement temporaire d'activité :
    - 15 postes d'adjoints techniques relevant de la catégorie C, pour une durée d'1 an, rattachés à la Direction des Routes ;
    - 1 poste d'ingénieur relevant de la catégorie A, pour une durée de 6 mois, rattaché à la Direction des Systèmes d'Information et Numérique ;
    - 1 poste d'infirmier en soins généraux relevant de la catégorie A, pour une durée de 6 mois (à 50 %), rattaché à la Direction Enfance Famille ;
    - 1 poste de sage femme de classe normale relevant de la catégorie A, pour une durée de 1 an (à 50 %), rattaché à la Direction Enfance Famille;
    - 1 poste d'adjoint administratif relevant de la catégorie C, pour une durée de 4 mois, rattaché à la Direction du Développement Éducatif et Culturel ;
    - 1 poste d'adjoint technique relevant de la catégorie C, pour une durée d'1 mois, rattaché à la Direction du Développement Éducatif et Culturel ;
    - 1 poste d'adjoint technique relevant de la catégorie C, pour une durée de 3 mois, rattaché à la Direction du Développement Éducatif et Culturel ;
    - 1 poste de rédacteur relevant de la catégorie B, pour une durée d'1 an, rattaché à la Direction du Développement Éducatif et Culturel ;
    - 1 poste d'adjoint administratif relevant de la catégorie C, pour une durée de 2 mois, rattaché à la Direction de la Communication, de la Logistique et de l'Événementiel ;
    - 1 poste de technicien relevant de la catégorie B, pour une durée d'1 an, rattaché à la Direction du Laboratoire départemental d'analyses.
- pour accroissement saisonnier d'activité :
    - 2 postes d'adjoint administratif relevant de la catégorie C, pour une durée d'1 mois, rattaché à la Direction des Archives Départementales ;
    - 2 postes d'adjoint administratif relevant de la catégorie C, pour une durée de 2 mois, rattaché à la Direction du Développement Éducatif et Culturel ;
    - 1 poste d'adjoint administratif relevant de la catégorie C, pour une durée de 6 mois, rattaché à la Direction du Développement Éducatif et Culturel ;

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1007-DE

- 1 poste de technicien relevant de la catégorie B, pour une durée de 3 mois, rattaché à la Direction du Laboratoire départemental d'analyses ;
- 1 poste d'adjoint technique relevant de la catégorie C, pour une durée de 3 mois, rattaché à la Direction du Laboratoire départemental d'analyses.

ARTICLE 2

Précise qu'en ce qui concerne les agents affectés à des postes rattachés à des sites touristiques, tel que le Domaine de Boissets, ils bénéficieront de l'indemnité horaire, pour travail du dimanche et des jours fériés, telle que définie dans l'arrêté du 19 août 1975.

ARTICLE 3

Indique que les contrats inhérents seront réalisés en fonction des besoins et des remplacements à effectuer sachant que la rémunération sera fonction des grilles du grade de référence, eu égard au profil et à l'expérience, et limitée à l'indice terminal du grade de référence.

ARTICLE 4

Autorise le Président du Conseil départemental, chargé de constater les besoins concernés et de déterminer les niveaux de recrutement, à recruter des agents contractuels sur l'ensemble de ces postes afin d'être en capacité de répondre aux besoins liés à des accroissements temporaires d'activité et pour accroissement saisonnier d'activité.

Le Président du Conseil Départemental

Laurent SUAU

Délibération n°CD_25_1007 du 4 mars 2025 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées	
Présidence de séance lors du vote : Laurent SUAU	
Secrétaire de séance :	
Nombre de membres en exercice :	26
Nombre de membres présents :	24
Nombre de membres représentés :	2
Non-participation(s) sur le rapport : *avec sortie de séance ou par pouvoir*	0
Abstention (s) :	0 voix
Vote(s) contre :	0 voix
Votes pour :	26 voix

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1007-DE

Rapport n°900 "Gestion du personnel : Point sur les recrutements d'agents contractuels non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité" en annexe à la délibération

L'article L.332-23 du code général de la fonction publique prévoit le recours à un agent contractuel sur un emploi non permanent :

- pour un accroissement temporaire d'activité (besoin ponctuel et exceptionnel), pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois consécutifs, renouvellement compris.
- pour un accroissement saisonnier d'activité (besoin prévisible et régulier), pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois consécutifs, renouvellement compris.

Chaque année, les besoins d'accroissements au sein du Département sont réévalués et les contrats correspondants seront établis en fonction des nécessités. La rémunération sera déterminée selon les grilles du grade de référence, en tenant compte du profil et de l'expérience. En raison des besoins actuels de la collectivité, il est essentiel de renforcer temporairement les services du Département, comme l'illustre le tableau récapitulatif suivant :

	Direction	Catégorie	Grade	Nombre de postes	Durée
Accroissement temporaire d'activité	DGAID – Direction des Routes	C	Adjoint Technique	15	1 an
	DGAID – Direction des Systèmes d'Information et Numérique	A	Ingénieur	1	6 mois
	DGASOC – Direction Enfance Famille	A	Infirmier en soins généraux	1	6 mois (à 50%)
	DGASOC – Direction des Territoires de l'Insertion et de la Proximité	A	Assistant socio-éducatif	1	6 mois (à 50%)
	DGAST – Direction du Développement Educatif et Culturel	C	Adjoint Administratif	1	4 mois
	DGAST – Direction du Développement Educatif et Culturel	C	Adjoint Technique	1	1 mois
	DGAST – Direction du Développement Educatif et Culturel	B	Rédacteur	1	1 an
	DGS – Direction de la Communication, de la Logistique et de l'Evenementiel	C	Adjoint Administratif	1	2 mois
	DGS – Direction du Laboratoire Départemental	B	Technicien	1	1 an
Accroissement saisonnier	DGAST – Direction des Archives Départementales	C	Adjoint Administratif	2	1 mois

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1007-DE

	Direction	Catégorie	Grade	Nombre de postes	Durée
	DGAST – Direction du Développement Educatif et Culturel	C	Adjoint Administratif	2	2 mois
	DGAST – Direction du Développement Educatif et Culturel	C	Adjoint Administratif	1	6 mois
	DGS – Direction du Laboratoire Départemental	B	Technicien	1	3 mois
	DGS – Direction du Laboratoire Départemental	C	Adjoint Technique	1	3 mois

Il est précisé que les agents affectés à des postes rattachés à des sites touristiques tel que le Domaine de Boissets bénéficieront de l'indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés telle que définie dans l'arrêté du 19 août 1975.

Il est également précisé que les crédits correspondants à ces créations de poste ont été prévus dans le budget.

Sur la base de ces éléments, il vous est proposé d'autoriser le recrutement des besoins liés aux accroissements.

******

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1008-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 4 mars 2025

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, le Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est ouvert à 15h30.

Commission : RESSOURCES INTERNES ET FINANCES DEPARTEMENTALES

Objet de la délibération : Gestion du personnel : mesures d'adaptation des postes et tableau des effectifs

---

Présents : M. Robert AIGOIN, Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Rémi ANDRE, M. Alain ASTRUC, M. Denis BERTRAND, Mme Régine BOURGADE, Mme Patricia BREMOND, Mme Eve BREZET, M. Jean-Louis BRUN, Mme Séverine CORNUT, M. Didier COUDERC, Mme Dominique DELMAS, Mme Valérie FABRE, M. Gilbert FONTUGNE, M. Francis GIBERT, Mme Christine HUGON, Mme Michèle MANOA, Mme Guylène PANTEL, M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Valérie REBOIS-CHEMIN, M. François ROBIN, M. Patrice SAINT-LEGER, M. Laurent SUAU, Mme Johanne TRIOULIER.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mme Sophie PANTEL ayant donné pouvoir à M. Didier COUDERC, M. Michel THEROND ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER.

Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir) :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1008-DE

VU le Code Général de la Fonction publique ;

VU la délibération n°CD_24_1073 du 17 décembre 2025 approuvant le tableau des emplois budgétaires départementaux 2025 ;

VU la délibération n°CD_24_1077 du 17 décembre 2024 approuvant le budget primitif 2025 ;

VU la délibération n°CP_25_037 du 28 janvier 2025 approuvant les mesures d'adaptation des postes ;

CONSIDÉRANT le rapport n°901 : "Gestion du personnel : mesures d'adaptation des postes et tableau des effectifs", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen du Conseil départemental ;

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré :

VU l'avis de la commission, réunie en formation plénière, le 3 mars 2025 ;

ARTICLE 1

Approuve, pour faire face aux besoins de la collectivité, les mouvements sur les emplois budgétaires suivants :

Créations de postes :

- 1 poste d'adjoint technique ;
- 1 poste d'ingénieur principal ;
- 1 poste d'assistant socio-éducatif ;
- 1 poste d'attaché ;
- 1 poste de technicien pour prolongation d'un contrat de projet existant et budgété (pour 1 an).

Suppression de postes :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe ;
- 1 poste d'ingénieur en chef ;
- 1 poste de médecin hors classe ;
- 1 poste de technicien.

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1008-DE

ARTICLE 2

Entérine le tableau des effectifs, ci-joint, à date d'effet au 1er avril 2025 tenant compte de ces ajustements et des décisions prises par la commission permanente du 28 janvier dernier, sachant que l'ensemble de ces postes a vocation à être pourvu par des agents titulaires de la fonction publique mais que ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels dans les conditions définies par la réglementation.

Le Président du Conseil Départemental

Laurent SUAU

Délibération n°CD_25_1008 du 4 mars 2025 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées

Présidence de séance lors du vote : Laurent SUAU	
Secrétaire de séance :	
Nombre de membres en exercice :	26
Nombre de membres présents :	24
Nombre de membres représentés :	2
Non-participation(s) sur le rapport : *avec sortie de séance ou par pouvoir*	0
Abstention (s) :	0 voix
Vote(s) contre :	0 voix
Votes pour :	26 voix

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1008-DE

Rapport n°901 "Gestion du personnel : mesures d'adaptation des postes et tableau des effectifs" en annexe à la délibération

Afin de tenir compte des besoins de la collectivité en termes de volume d'activité, des mobilités internes et externes, des modifications en matière de personnel sont nécessaires.

I/ Adaptation de postes :

Dans le cadre de mouvements internes et de l'évolution de la charge de travail, il est proposé de transformer les poste suivants :

Direction générale adjointe concernée	Poste supprimé	Direction générale adjointe concernée	Poste créé	Commentaire
Direction Générale Adjointe des Infrastructures Départementales	Adjoint technique principal de 2ème classe	Direction Générale Adjointe des Infrastructures Départementales	Adjoint technique	Suite à un départ
Direction Générale Adjointe des Infrastructures Départementales	Ingénieur en chef	Direction Générale Adjointe des Infrastructures Départementales	Ingénieur principal	Suite à une mutation
Direction Générale Adjointe des Solidarités Sociales	Médecin Hors Classe	Direction Générale Adjointe des Solidarités Sociales	Assistant Socio-éducatif	Organisation poste référent ASE volant
Direction Générale Adjointe des Ressources Internes	Technicien	Direction Générale Adjointe des Ressources Internes	Attaché	Suite à un départ
		Direction du Laboratoire Départemental d'Analyse	Technicien	Prolongation d'un contrat de projet déjà existant et budgété (pour 1 an)

Je vous propose d'approuver les créations et modifications de poste telles que proposées. La date d'effet de ces propositions sera le 1er avril 2025 sauf mention contraire.

Le tableau des effectifs ci-joint, qui intègre les adaptations validées par la commission permanente du 28 janvier dernier, est modifié en conséquence pour tenir compte des créations et modifications proposées ce jour, sachant que l'ensemble de ces évolutions a été pris en compte au niveau budgétaire.

L'ensemble de ces postes a vocation à être pourvu par des agents titulaires de la fonction publique. Néanmoins, et conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, ainsi qu'au décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels, ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels dans les conditions définies par la réglementation.

******

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1008-DE

TABLEAU DES EFFECTIFS CD48 AU 1er AVRIL 2025
(titulaires + contractuels)

Filière	Catégorie	Cadre d'Emploi	Grade	Nbre postes 1er janvier 2025	Nbre créations / suppressions sur l'année (cf. délib)		Nbre postes 1er avril 2025	Postes pourvus		Postes vacants	Commentaires
					Suppressions	Créations		Statutaire	Contractuel		
Administrative	A	Emplois fonctionnels	DGSD	1			1	1	0	0	
			DGA	4			4	3	0	1	
		Collaborateur de cabinet	Collaborateur de cabinet	3			3	0	2	1	
		Administrateurs	Administrateur hors classe	1			1	0	0	1	
			Administrateur	0			0	0	0	0	
		Attachés	Attaché hors classe	1			1	0	0	1	
			Directeur	0			0	0	0	0	
			Attaché principal	11			11	8	3	0	
			Attaché	28		1	29	14	5	10	
	B	Rédacteurs	Rédacteur principal 1ère classe	24			24	24	0	0	
			Rédacteur principal 2ème classe	17			17	17	0	0	
			Rédacteur	21	-1		20	10	7	3	
	C	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal 1ère classe	43	-1	1	43	43	0	0	
			Adjoint administratif principal 2ème classe	11	-1		10	10	0	0	
			Adjoint administratif	31		1	32	23	2	7	1 poste à 50%
Technique	A	Ingénieurs en chef	Ingénieur général	0			0	0	0	0	
			Ingénieur chef hors classe	0			0	0	0	0	
			Ingénieur chef	3	-1		2	0	0	2	
		Ingénieurs	Ingénieur hors classe	1			1	1	0	0	
			Ingénieur principal	15		1	16	14	1	1	
			Ingénieur	18	-1		17	13	3	1	
	B	Techniciens supérieurs	Technicien principal 1ère classe	28			28	27	1	0	
			Technicien principal 2ème classe	10			10	8	0	2	
			Technicien	28	-1	2	29	14	10	5	
	C	Agents de maîtrise	Agent de maîtrise principal	15	-1		14	14	0	0	
			Agent de maîtrise	13			13	13	0	0	
		Adjoints techniques	Adjoint technique principal 1ère classe	80	-1		79	79	0	0	
			Adjoint technique principal 2ème classe	40	-1	1	40	40	0	0	2 poste à 80% 1 poste à 50 %
			Adjoint technique	95	-1	3	97	82	4	11	4 postes à 50% 2 postes à 80%
		Adjoints techniques EE	Adjoint technique principal 1ere cl EE	33			33	33	0	0	
			Adjoint technique principal 2ème cl EE	2			2	2	0	0	
			Adjoint technique EE	1			1	1	0	0	

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1008-DE

Culturelle	A	Conservateurs du patrimoine	Conservateur du patrimoine en chef	1			1	1	0	0	
			Conservateur du patrimoine	0			0	0	0	0	
		Attachés de conservation	Attaché principal de conservation	1			1	1	0	0	
			Attaché de conservation	1			1	1	0	0	
		Bibliothécaire	Bibliothécaire	2			2	1	1	0	
	B	Assistants conservation patrimoine	Assistant conservation principal de 1ère classe	1			1	1	0	0	
			Assistant de conservation principal de 2ème classe	2			2	2	0	0	
			Assistant conservation	2			2	1	1	0	
	C	Adjoints du patrimoine	Adjoint patrimoine principal 1ère classe	1			1	1	0	0	
			Adjoint patrimoine principal 2ème classe	0			0	0	0	0	
			Adjoint patrimoine	0			0	0	0	0	
Sociale	A	Conseillers socio-éducatifs	Conseiller supérieur socio-éducatif	1			1	1	0	0	
			Conseiller socio-éducatif	4			4	2	2	0	
		Assistants socio-éducatifs	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	14		1	15	15	0	0	
			Assistant socio-éducatif	42	-1	1	42	29	11	2	
		Educateurs jeunes enfants	Educateur jeunes enfants de classe exceptionnelle	1			1	1	0	0	
			Educateur jeunes enfants	2			2	1	1	0	
	B		Moniteur-Educateur	2			2	0	2	0	
Médico-technique	A	Ergothérapeute	Ergothérapeute	1			1	0	1	0	
Médico-sociale	A	Médecins territoriaux	Médecin hors classe	4	-1		3	1	1	1	
			Médecin 1ère classe	0			0	0	0	0	
			Médecin 2ème classe	0			0	0	0	0	
		Psychologue	Psychologue classe normale	2			2	0	2	0	
		Cadre de santé	Cadre supérieur de santé	1			1	1	0	0	
			Cadre de santé	1			1	1	0	0	
		Puéricultrices	Puéricultrice Hors Classe	5			5	4	0	1	
			Puéricultrice	3			3	1	2	0	
		Sage-femme	Sage-femme Hors classe	1			1	1	0	0	
			Sage-femme classe normale	2			2	2	0	0	
		Infirmiers	Infirmier soins généraux classe normale	1			1	0	1	0	
			TOTAL	**676**	**-12**	**12**	**676**	**563**	**63**	**50**	

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1008-DE

TABLEAU DES EFFECTIFS LDA48 AU 1er AVRIL 2025
(titulaires + contractuels)

Filière	Catégorie	Cadre d'Emploi	Grade	Nbre postes 1er janvier 2025	Nbre créations / suppressions sur l'année (cf. délib)		Nbre postes 1er avril 2025	Postes pourvus		Postes vacants	Commentaires
					Suppressions	Créations		Statutaire	Contractuel		
Administrative	C	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal 1ère classe	2			2	2	0	0	
Technique	A	Ingénieurs	Ingénieur principal	1			1	1	0	0	
			Ingénieur	1		1	2	0	2	0	
	B	Techniciens supérieurs	Technicien principal 1ère classe	9			9	9	0	0	
			Technicien principal 2eme classe	0			0	0	0	0	
			Technicien	9	-1		8	6	2	0	
	C	Adjoints techniques	Adjoint technique principal 1ère classe	0			0	0	0	0	
			Adjoint technique	3			3	2	1	0	1 poste à 60 %
Médico-technique	A	Vétérinaires	Vétérinaire classe exceptionnelle	1			1	1	0	0	
			Vétérinaire hors classe	1			1	1	0	0	
	B	Techniciens paramédicaux	Technicien paramédical cl supérieure	3			3	3	0	0	
			Technicien paramédical cl normale	0			0	0	0	0	
			TOTAL	**30**	**-1**	**1**	**30**	**25**	**5**	**0**	

Postes CD48	676
Postes LDA48	30
TOTAL GENERAL	706

Assistants familiaux	48

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1009-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 4 mars 2025

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, le Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est ouvert à 15h30.

Commission : RESSOURCES INTERNES ET FINANCES DEPARTEMENTALES

Objet de la délibération : Budget : Décision modificative budgétaire n° 1

Présents : M. Robert AIGOIN, Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Rémi ANDRE, M. Alain ASTRUC, M. Denis BERTRAND, Mme Régine BOURGADE, Mme Patricia BREMOND, Mme Eve BREZET, M. Jean-Louis BRUN, Mme Séverine CORNUT, M. Didier COUDERC, Mme Dominique DELMAS, Mme Valérie FABRE, M. Gilbert FONTUGNE, M. Francis GIBERT, Mme Christine HUGON, Mme Michèle MANOA, Mme Guylène PANTEL, M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Valérie REBOIS-CHEMIN, M. François ROBIN, M. Patrice SAINT-LEGER, M. Laurent SUAU, Mme Johanne TRIOULIER.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mme Sophie PANTEL ayant donné pouvoir à M. Didier COUDERC, M. Michel THEROND ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER.

Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir) :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1009-DE

VU les articles L 3212-1, L 3311-1 et suivants, L3312-1 et suivants, R 3311-2 et suivants, R 3312-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le livre VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°CD_24_1050 du 26 novembre 2024 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département ;

VU la délibération n°CD_24_1076 du 17 décembre 2024 approuvant les autorisations de programmes 2025 ;

VU la délibération n°CD_24_1077 du 17 décembre 2024 approuvant le budget primitif 2025 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°902 : "Budget : Décision modificative budgétaire n° 1", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen du Conseil départemental ;

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré :

VU l'avis de la commission, réunie en formation plénière, le 3 mars 2025 ;

ARTICLE 1

Prend acte qu'à la suite des réformes opérées pour la construction en mode standard du budget principal départemental 2025 (vote par nature, clôture et refonte des autorisations de programme), la clôture de gestion du budget principal 2024 s'est soldée sans report de crédits d'investissement, habituellement repris à la première décision modificative de l'exercice suivant.

ARTICLE 2

Précise qu'en l'absence de mouvements et compléments de crédits sur le budget primitif 2025 du budget principal, la décision modificative n°1 concerne uniquement les budgets annexes, avec la reprise anticipée des résultats de la gestion 2024 et l'ajout de crédits complémentaires 2025.

ARTICLE 3

Décide, en application de l'article L 3312-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, après validation du Chef du Service de Gestion Comptable de Mende, la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 des 3 budgets annexes, telle qu'annexée, et vote l'inscription des crédits suivants :

Pour le Laboratoire Départemental d'Analyses

RÉSULTATS 2024		Recettes	Dépenses
Fonctionnement	Exécution	2 878 561,22 €	2 878 561,22 €
Investissement	Exécution	214 275,46 €	171 722,16 €
Résultats	Exercice	42 553,30 €	
	Antérieurs	824 467,52 €	
	Clôture	867 020,82 €	
Crédits reportés			190 685,38 €

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1009-DE

- Concernant la section d'investissement, en complément des crédits reportés 2024, 170 000 € de crédits nouveaux sont ajoutés pour des travaux d'isolation et de mise en conformité de la sécurité incendie (100 000 €) et pour l'achat de matériels de laboratoire (70 000 €).

Dépenses		Recettes
Cybersécurité	40 650,00 €	Excédent reporté antérieur
Travaux bâtiment	1 559,17 €	867 020,82 €
Achat de véhicule	30 000,00 €	
Achat de matériels : laboratoire et mobilier	118 476,21 €	
Crédits reportés 2024	190 685,38 €	
Travaux bâtiment	100 000,00 €	
Achat de matériels de laboratoire	70 000,00 €	
Crédits complémentaires 2025	170 000 €	
TOTAL	360 685,38 €	867 020,82 €

	Synthèse du budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyse					
	Dépenses			Recettes		
	BP	DM 1	TOTAL	BP	DM 1	TOTAL
Fonctionnement	2 940 000 €	0 €	2 940 000 €	2 940 000 €	0 €	2 940 000 €
Investissement	139 616 €	360 685,38 €	500 301,38 €	230 000 €	867 020,82 €	1 097 020,82 €

Pour l'Aire de la Lozère

RÉSULTATS 2024		Recettes	Dépenses
Fonctionnement	Exécution	508 564,74 €	458 035,86 €
Résultat		50 528,88 €	
Investissement	Exécution	19 264,19 €	97 490,30 €
Résultats	Exercice	- 78 226,11 €	
	Antérieurs	3 130 394,62 €	
	Clôture	3 052 168,51 €	
Crédits reportés			0,00 €

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1009-DE

- Concernant la section d'investissement, la reprise de l'excédent 2024 permet l'annulation de la subvention d'équilibre prévue au budget primitif.

Dépenses		Recettes	
Crédits reportés 2024	0 €	Excédent reporté 2024	3 052 168,51 €
		Subvention budget principal	-102 362,00 €
Total	0 €	Total	2 949 806,51 €

- Concernant la section de fonctionnement, l'excédent de clôture 2024 conduit à compléter, sans nécessaire besoin, les dépenses afin d'obtenir l'équilibre de la section de fonctionnement.

Dépenses		Recettes	
Moyens généraux	24 000 €	Excédent reporté 2024	50 528,88 €
Bâtiments	24 000 €		
Finances	2 528,88 €		
Total	50 528,88 €	Total	50 528,88 €

	Synthèse du budget annexe de l'Aire de la Lozère					
	Dépenses réelles+ordres			Recettes réelles+ordres		
	BP	DM 1	TOTAL	BP	DM 1	TOTAL
Fonctionnement	475 000 €	50 528,88€	525 528,88 €	475 000 €	50 528,88 €	525 528,88 €
Investissement	105 700 €		105 700 €	105 700 €	2 949 806,51 €	3 055 506,51 €

Pour le domaine de Boissets

RÉSULTATS 2024		Recettes	Dépenses
Fonctionnement	Exécution	120 967,12 €	120 967,12€
Investissement	Exécution	66 271,00 €	93 944,37 €
Résultats	Exercice	- 27 673,37 €	
	Antérieurs	488 034,13 €	
	Clôture	460 360,76 €	
Crédits reportés			0,00 €

- Concernant la section d'investissement, l'excédent reporté est intégré pour 460 360,76 € et en dépenses les crédits 2025 sont complétés de 20 000 € pour des travaux bâtimentaires.

Dépenses		Recettes
Crédits reportés 2024	0 €	Excédent reporté antérieur
Mise aux normes électriques	20 000 €	460 360,76 €

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1009-DE

	Synthèse du budget annexe du Domaine de Boissets					
	Dépenses réelles+ordres			Recettes réelles+ordres		
	BP	DM 1	TOTAL	BP	DM 1	TOTAL
Fonctionnement	160 000 €		160 000 €	160 000 €		160 000 €
Investissement	44 280 €	20 000 €	64 280 €	75 000 €	460 360,76	535 360,76

Le Président du Conseil départemental

Laurent SUAU

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

Délibération n°CD_25_1009 du 4 mars 2025 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées

Présidence de séance lors du vote : Laurent SUAU

Secrétaire de séance :

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 24

Nombre de membres représentés : 2

Non-participation(s) sur le rapport : 0

avec sortie de séance ou par pouvoir

Abstention (s) : 1 voix *Mme Sophie PANTEL.*

Vote(s) contre : 0 voix

Votes pour : 25 voix

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1009-DE

Rapport n°902 "Budget : Décision modificative budgétaire n° 1" en annexe à la délibération

À la suite des réformes opérées pour la construction en mode standard du budget 2025 (vote par nature, clôture et refonte des autorisations de programme) la clôture de gestion du budget principal 2024 s'est soldée sans report de crédits d'investissement habituellement repris à la première décision modificative de l'exercice suivant.

En l'absence de mouvements et compléments de crédits sur le budget primitif 2025 du budget principal, **cette décision modificative n° 1 concerne donc les seuls budgets annexes** avec, la reprise anticipée des résultats de la gestion 2024 et l'ajout de crédits complémentaires 2025.

Reprise anticipée des résultats 2024

En application de l'article L3312-6 du CGCT, la reprise des résultats peut intervenir de manière anticipée, avant le vote du compte administratif. Le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation doivent obligatoirement être repris dans leur totalité. Il ne peut y avoir de reprise partielle.

Cette reprise anticipée doit être justifiée par :

- une fiche attestée par le Chef du Service de Gestion Comptable de Mende reprenant, pour l'exercice clos, les résultats de l'exécution et le calcul du résultat,
- l'état des restes à réaliser au 31 décembre de l'exercice clos.

A la clôture de l'exécution 2024 les trois budgets annexes présentent :

- une section de fonctionnement :

  - en équilibre pour le Laboratoire Départemental d'Analyses et le Domaine de Boissets par la couverture du déficit par le budget principal,

  - en excédent pour l'Aire de la Lozère.

- une section d'investissement excédentaire.

Après validation du Service de Gestion Comptable, il vous est proposé la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 , l'intégration des crédits reportés d'investissement et les compléments de crédits 2025.

I - Laboratoire Départemental d'Analyses

RESULTATS 2024		Recettes	Dépenses
Fonctionnement	Exécution	2 878 561,22 €	2 878 561,22 €
Investissement	Exécution	214 275,46 €	171 722,16 €
Résultats	Exercice	42 553,30 €	
	Antérieurs	824 467,52 €	
	Clôture	867 020,82 €	
Crédits reportés			**190 685,38 €**

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1009-DE

Section d'investissement

Les crédits reportés 2024 sont intégrés pour 190 685,38 € complétés de 170 000 € de crédits 2025 complémentaires :

- travaux d'isolation et mise en conformité de la sécurité incendie (alarme) : 100 000 €,
- achat de matériels de laboratoire (automate, lecteur sérologie, 2 centrifugeuses, appareils d'eau ultrapure pour la chimie et sérologie) : 70 000 €.

Dépenses		Recettes
Cybersécurité	40 650,00 €	**Excédent reporté antérieur**
Travaux bâtiment	1 559,17 €	867 020,82 €
Achat véhicule	30 000,00 €	
Achat de matériels : laboratoire et mobiler	118 476,21 €	
Crédits reportés 2024	**190 685,38 €**	
Travaux bâtiment	100 000,00 €	
Achat matériels de laboratoire	70 000,00 €	
Crédits complémentaires 2025	**170 000,00 €**	
TOTAL	**360 685,38 €**	**867 020,82 €**

Synthèse

	Dépenses			Recettes		
	BP	**DM 1**	**TOTAL**	**BP**	**DM 1**	**TOTAL**
Fonctionnement	2 940 000,00 €	0 €	2 940 000,00 €	2 940 000,00 €	0 €	2 940 000,00 €
Investissement	139 616,00 €	360 685,38 €	500 301,38 €	230 000,00 €	867 020,82 €	1 097 020,82 €

II - Aire de la Lozère

RESULTATS 2024		Recettes	Dépenses
Fonctionnement	Exécution	508 564,74 €	458 035,86 €
Résultat		**50 528,88 €**	
Investissement	Exécution	19 264,19 €	97 490,30 €
Résultats	Exercice	- 78 226,11 €	
	Antérieurs	3 130 394,62 €	
	Clôture	**3 052 168,51 €**	
Crédits reportés			**0,00 €**

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1009-DE

Section d'investissement

La reprise de l'excédent 2024 permet l'annulation de la subvention d'équilibre prévue au budget primitif.

Dépenses		Recettes	
Crédits reportés 2024	0,00 €	Excédent reporté 2024	3 052 168,51 €
		Subvention budget principal	-102 362,00 €
Total	**0,00 €**	**Total**	**2 949 806,51 €**

Section de fonctionnement

L'excédent de clôture 2024 conduit à compléter, sans nécessaire besoin, les dépenses afin d'obtenir l'équilibre de la section de fonctionnement.

Dépenses		Recettes	
Moyens généraux	24 000,00 €	Excédent reporté 2024	50 528,88 €
Bâtiments	24 000,00 €		
Finances	2 528,88 €		
Total	**50 528,88 €**	**Total**	**50 528,88 €**

Synthèse

	Dépenses réelles+ordres			Recettes réelles+ordres		
	BP	**DM 1**	**TOTAL**	**BP**	**DM 1**	**TOTAL**
Fonctionnement	475 000,00 €	50 528,88€	525 528,88 €	475 000,00 €	50 528,88 €	525 528,88 €
Investissement	105 700,00 €		105 700,00 €	105 700,00 €	2 949 806,51 €	3 055 506,51 €

III - Domaine de Boissets

RESULTATS 2024		Recettes	Dépenses
Fonctionnement	Exécution	120 967,12 €	120 967,12€
Investissement	Exécution	66 271,00 €	93 944,37 €
Résultats	Exercice	- 27 673,37 €	
	Antérieurs	488 034,13 €	
	Clôture	**460 360,76 €**	
Crédits reportés			**0,00 €**

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1009-DE

Section d'investissement

En recettes l'excédent reporté est intégré pour 460 360,76 € et en dépenses les crédits 2025 sont complétés de 20 000 € pour des travaux bâtimentaires.

Dépenses		Recettes
Crédits reportés 2024	0,00 €	Excédent reporté antérieur
Mise aux normes électriques	20 000,00 €	460 360,76 €

Synthèse

	Dépenses réelles+ordres			Recettes réelles+ordres		
	BP	DM 1	TOTAL	BP	DM 1	TOTAL
Fonctionnement	160 000,00 €		160 000,00 €	160 000,00 €		160 000,00 €
Investissement	44 280,00 €	20 000,00 €	64 280,00 €	75 000,00 €	460 360,76 €	535 360,76 €

Telles sont les données de ce projet de décision modificative n° 1 au budget primitif 2025 des trois budgets annexes sur lesquels je vous demande de bien vouloir vous prononcer.

******

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1009-DE

BUDGETS ANNEXES - DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT
SITUATION BUDGETAIRE APRES DM 1 PAR NATURE

Investissement

1 LABORATOIRE DPTAL ANALYSES

Code Regroupement	Article	Libellé	Budget primitif	Reports	Montant Proposé DM	Total mouvements	Total crédits après DM
13	13913	DEPARTEMENTS	10 616,00 €	0,00 €		0,00 €	10 616,00 €
20	2033	FRAIS D'INSERTION	2 000,00 €	0,00 €		0,00 €	2 000,00 €
20	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	30 000,00 €	40 650,00 €		40 650,00 €	70 650,00 €
21	21828	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	90 000,00 €	30 000,00 €		30 000,00 €	120 000,00 €
21	21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	2 000,00 €	170,00 €		170,00 €	2 170,00 €
21	2188	AUTRES	0,00 €	118 306,21 €	70 000,00 €	188 306,21 €	188 306,21 €
23	2313	CONSTRUCTIONS	5 000,00 €	1 559,17 €	100 000,00 €	101 559,17 €	106 559,17 €
		Somme :	**139 616,00 €**	**190 685,38 €**	**170 000,00 €**	**360 685,38 €**	**500 301,38 €**

2 AIRE DE LA LOZERE

Code Regroupement	Article	Libellé	Budget primitif	Reports	Montant Proposé DM	Total mouvements	Total crédits après DM
13	13913	DEPARTEMENTS	85 700,00 €	0,00 €		0,00 €	85 700,00 €
23	2314	CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	20 000,00 €	0,00 €		0,00 €	20 000,00 €
		Somme :	**105 700,00 €**	**0,00 €**		**0,00 €**	**105 700,00 €**

3 DOMAINE DE BOISSETS

Code Regroupement	Article	Libellé	Budget primitif	Reports	Montant Proposé DM	Total mouvements	Total crédits après DM
13	13912	REGIONS	1 615,00 €	0,00 €		0,00 €	1 615,00 €
13	139313	DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES DEPARTEMENTS	7 665,00 €	0,00 €		0,00 €	7 665,00 €
21	21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	5 000,00 €	0,00 €		0,00 €	5 000,00 €
23	2313	CONSTRUCTIONS	30 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	50 000,00 €
		Somme :	**44 280,00 €**	**0,00 €**	**20 000,00 €**	**20 000,00 €**	**64 280,00 €**

Fonctionnement

1 LABORATOIRE DPTAL ANALYSES

Code Regroupement	Article	Libellé	Budget primitif	Reports	Montant Proposé DM	Total mouvements	Total crédits après DM
011	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	2 300,00 €	0,00 €		0,00 €	2 300,00 €

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1009-DE

Code Regroupement	Article	Libellé	Budget primitif	Reports	Montant Proposé DM	Total mouvements	Total crédits après DM
011	60612	ENERGIE - ELECTRICITE	85 000,00 €	0,00 €		0,00 €	85 000,00 €
011	60621	COMBUSTIBLES	43 000,00 €	0,00 €		0,00 €	43 000,00 €
011	60622	CARBURANTS	15 000,00 €	0,00 €		0,00 €	15 000,00 €
011	60623	ALIMENTATION	1 000,00 €	0,00 €		0,00 €	1 000,00 €
011	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	95 000,00 €	0,00 €		0,00 €	95 000,00 €
011	60636	HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL	2 200,00 €	0,00 €		0,00 €	2 200,00 €
011	6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 800,00 €	0,00 €		0,00 €	1 800,00 €
011	60668	AUTRES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	353 200,00 €	0,00 €		0,00 €	353 200,00 €
011	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	10 500,00 €	0,00 €		0,00 €	10 500,00 €
011	615221	BATIMENTS PUBLICS	5 000,00 €	0,00 €		0,00 €	5 000,00 €
011	61551	MATERIEL ROULANT	15 000,00 €	0,00 €		0,00 €	15 000,00 €
011	61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	25 000,00 €	0,00 €		0,00 €	25 905,35 €
011	6156	MAINTENANCE	114 000,00 €	0,00 €		0,00 €	113 094,65 €
011	6168	AUTRES	9 000,00 €	0,00 €		0,00 €	9 000,00 €
011	6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	3 000,00 €	0,00 €		0,00 €	3 000,00 €
011	6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	18 000,00 €	0,00 €		0,00 €	18 000,00 €
011	6188	AUTRES FRAIS DIVERS	60 000,00 €	0,00 €		0,00 €	60 000,00 €
011	62268	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS...	105 000,00 €	0,00 €		0,00 €	105 000,00 €
011	6236	CATALOGUES ET IMPRIMES ET PUBLICATIONS	2 000,00 €	0,00 €		0,00 €	2 000,00 €
011	6241	TRANSPORTS DE BIENS	6 000,00 €	0,00 €		0,00 €	6 000,00 €
011	6251	VOYAGES, DEPLACEMENTS ET MISSIONS	12 000,00 €	0,00 €		0,00 €	12 000,00 €
011	6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	5 500,00 €	0,00 €		0,00 €	5 500,00 €
011	6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS...)	3 000,00 €	0,00 €		0,00 €	3 000,00 €
011	6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	44 000,00 €	0,00 €		0,00 €	44 000,00 €
011	6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	300,00 €	0,00 €		0,00 €	300,00 €
012	6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	10 000,00 €	0,00 €		0,00 €	10 000,00 €
012	6331	VERSEMENT MOBILITE	4 000,00 €	0,00 €		0,00 €	4 000,00 €
012	6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L	4 310,00 €	0,00 €		0,00 €	4 310,00 €
012	6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION	8 750,00 €	0,00 €		0,00 €	8 750,00 €
012	64111	REMUNERATION PRINCIPALE	700 240,00 €	0,00 €		0,00 €	700 240,00 €
012	64112	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE	18 000,00 €	0,00 €		0,00 €	18 000,00 €
012	64113	NBI	13 300,00 €	0,00 €		0,00 €	13 300,00 €
012	64118	AUTRES INDEMNITES	200 000,00 €	0,00 €		0,00 €	200 000,00 €
012	64131	REMUNERATIONS	228 000,00 €	0,00 €		0,00 €	228 000,00 €
012	6417	APPRENTIS	11 000,00 €	0,00 €		0,00 €	11 000,00 €
012	6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	156 700,00 €	0,00 €		0,00 €	156 700,00 €
012	6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	228 500,00 €	0,00 €		0,00 €	228 500,00 €
012	6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C	8 000,00 €	0,00 €		0,00 €	8 000,00 €
012	6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	40 000,00 €	0,00 €		0,00 €	40 000,00 €
012	6472	PRESTATIONS FAMILIALES DIRECTES	3 050,00 €	0,00 €		0,00 €	3 050,00 €
012	6474	VERSEMENTS AUX ŒUVRES SOCIALES	7 500,00 €	0,00 €		0,00 €	7 500,00 €
012	6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	500,00 €	0,00 €		0,00 €	500,00 €

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1009-DE

Code Regroupement	Article	Libellé	Budget primitif	Reports	Montant Proposé DM	Total mouvements	Total crédits après DM
012	6488	AUTRES	28 140,00 €	0,00 €		0,00 €	28 140,00 €
65	6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	1 000,00 €	0,00 €		0,00 €	1 000,00 €
65	657382	ORGANISMES PUBLICS DIVERS	1 000,00 €	0,00 €		0,00 €	1 000,00 €
65	65888	AUTRES	10,00 €	0,00 €		0,00 €	10,00 €
67	673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	1 100,00 €	0,00 €		0,00 €	1 100,00 €
68	6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELL	230 000,00 €	0,00 €		0,00 €	230 000,00 €
68	6817	DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS	1 100,00 €	0,00 €		0,00 €	1 100,00 €
		Somme :	**2 940 000,00 €**	**0,00 €**		**0,00 €**	**2 940 000,00 €**

2 AIRE DE LA LOZERE

Code Regroupement	Article	Libellé	Budget primitif	Reports	Montant Proposé DM	Total mouvements	Total crédits après DM
011	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	35 000,00 €	0,00 €		0,00 €	35 000,00 €
011	60612	ENERGIE - ELECTRICITE	26 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	30 000,00 €
011	60621	COMBUSTIBLES	10 000,00 €	0,00 €		0,00 €	10 000,00 €
011	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	120 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	140 000,00 €
011	615221	BATIMENTS PUBLICS	20 000,00 €	0,00 €		0,00 €	20 000,00 €
011	61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	500,00 €	0,00 €		0,00 €	500,00 €
011	6156	MAINTENANCE	6 000,00 €	0,00 €		0,00 €	6 000,00 €
011	6168	AUTRES	1 000,00 €	0,00 €		0,00 €	1 000,00 €
011	6188	AUTRES FRAIS DIVERS	30 000,00 €	0,00 €		0,00 €	30 000,00 €
011	6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	101 600,00 €	0,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €	125 600,00 €
011	63512	TAXES FONCIERES	8 500,00 €	0,00 €		0,00 €	8 500,00 €
011	63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	11 000,00 €	0,00 €		0,00 €	11 000,00 €
65	65748	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	78 000,00 €	0,00 €		0,00 €	78 000,00 €
65	65888	AUTRES	24 062,00 €	0,00 €	2 528,88 €	2 528,88 €	26 590,88 €
68	6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELL	3 338,00 €	0,00 €		0,00 €	3 338,00 €
		Somme :	**475 000,00 €**	**0,00 €**	**50 528,88 €**	**50 528,88 €**	**525 528,88 €**

3 DOMAINE DE BOISSETS

Code Regroupement	Article	Libellé	Budget primitif	Reports	Montant Proposé DM	Total mouvements	Total crédits après DM
011	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	300,00 €	0,00 €		0,00 €	300,00 €
011	60612	ENERGIE - ELECTRICITE	3 000,00 €	0,00 €		0,00 €	3 000,00 €
011	60623	ALIMENTATION	4 000,00 €	0,00 €		0,00 €	4 000,00 €
011	60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	3 248,00 €	0,00 €		0,00 €	3 248,00 €
011	60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	500,00 €	0,00 €		0,00 €	500,00 €
011	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	2 000,00 €	0,00 €		0,00 €	2 000,00 €
011	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	5 500,00 €	0,00 €		0,00 €	5 500,00 €
011	615221	BATIMENTS PUBLICS	4 000,00 €	0,00 €		0,00 €	4 000,00 €
011	61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	800,00 €	0,00 €		0,00 €	800,00 €

Code Regroupement	Article	Libellé	Budget primitif	Reports	Montant Proposé DM	Total mouvements	Total crédits après DM
011	6156	MAINTENANCE	4 000,00 €	0,00 €		0,00 €	4 000,00 €
011	6168	AUTRES	1 500,00 €	0,00 €		0,00 €	1 500,00 €
011	6188	AUTRES FRAIS DIVERS	5 000,00 €	0,00 €		0,00 €	5 000,00 €
011	627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	50,00 €	0,00 €		0,00 €	50,00 €
011	6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	2 200,00 €	0,00 €		0,00 €	2 200,00 €
011	6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	3 000,00 €	0,00 €		0,00 €	3 000,00 €
011	6288	AUTRES	2 500,00 €	0,00 €		0,00 €	2 500,00 €
011	63512	TAXES FONCIERES	9 000,00 €	0,00 €		0,00 €	9 000,00 €
012	6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	34 000,00 €	0,00 €		0,00 €	34 000,00 €
65	65888	AUTRES	402,00 €	0,00 €		0,00 €	402,00 €
68	6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELL	75 000,00 €	0,00 €		0,00 €	75 000,00 €
		Somme :	**160 000,00 €**	**0,00 €**		**0,00 €**	**160 000,00 €**

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1009-DE

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1009-DE

BUDGETS ANNEXES - RECETTES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT
SITUATION BUDGETAIRE APRES DM 1 PAR NATURE

Investissement

1 LABORATOIRE DPTAL ANALYSES

Code Regroupement	Article	Libellé	Budget primitif	Reports	Montant Proposé DM	Total mouvements	Total crédits après DM
00	001	SOLDE EXECUTION DE LA S.I. REPORTE	0,00 €	0,00 €	867 020,82 €	867 020,82 €	867 020,82 €
28	2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, DROITS	6 320,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 320,00 €
28	281318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	65 265,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	65 265,00 €
28	281828	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	10 259,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 259,00 €
28	281848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	60 332,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 332,00 €
28	28188	AUTRES	87 824,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	87 824,00 €
		Somme :	**230 000,00 €**	**0,00 €**	**867 020,82 €**	**867 020,82 €**	**1 097 020,82 €**

2 AIRE DE LA LOZERE

Code Regroupement	Article	Libellé	Budget primitif	Reports	Montant Proposé DM	Total mouvements	Total crédits après DM
00	001	SOLDE EXECUTION DE LA S.I. REPORTE	0,00 €	0,00 €	3 052 168,51 €	3 052 168,51 €	3 052 168,51 €
13	1313	DEPARTEMENTS	102 362,00 €	0,00 €	-102 362,00 €	-102 362,00 €	0,00 €
28	28041482	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	3 338,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 338,00 €
		Somme :	**105 700,00 €**	**0,00 €**	**2 949 806,51 €**	**2 949 806,51 €**	**3 055 506,51 €**

3 DOMAINE DE BOISSETS

Code Regroupement	Article	Libellé	Budget primitif	Reports	Montant Proposé DM	Total mouvements	Total crédits après DM
00	001	SOLDE EXECUTION DE LA S.I. REPORTE	0,00 €	0,00 €	460 360,76 €	460 360,76 €	460 360,76 €
28	281314	BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	66 271,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	66 271,00 €
28	281848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	8 729,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 729,00 €
		Somme :	**75 000,00 €**	**0,00 €**	**460 360,76 €**	**460 360,76 €**	**535 360,76 €**

Fonctionnement

1 LABORATOIRE DPTAL ANALYSES

Code Regroupement	Article	Libellé	Budget primitif	Reports	Montant Proposé DM	Total mouvements	Total crédits après DM
013	6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	39 384,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	39 384,00 €
70	70641	TAXES D'ANALYSE	1 890 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 890 000,00 €

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1009-DE

Code Regroupement	Article	Libellé	Budget primitif	Reports	Montant Proposé DM	Total mouvements	Total crédits après DM
74	748388	AUTRES ATTRIBUTIONS PEREQUATION COMPENSATION	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €
75	75822	PRISE EN CHARGE DU DEFICIT DU BUDGET ANNEXE A CARACTERE ADMI	800 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	800 000,00 €
77	777	RECETTES ET QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRA.	10 616,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 616,00 €
		Somme :	**2 940 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**2 940 000,00 €**

2 AIRE DE LA LOZERE

Code Regroupement	Article	Libellé	Budget primitif	Reports	Montant Proposé DM	Total mouvements	Total crédits après DM
00	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00 €	0,00 €	50 528,88 €	50 528,88 €	50 528,88 €
70	706888	AUTRES	129 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	129 300,00 €
75	75813	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	260 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	260 000,00 €
77	777	RECETTES ET QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRA.	85 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	85 700,00 €
		Somme :	**475 000,00 €**	**0,00 €**	**50 528,88 €**	**50 528,88 €**	**525 528,88 €**

3 DOMAINE DE BOISSETS

Code Regroupement	Article	Libellé	Budget primitif	Reports	Montant Proposé DM	Total mouvements	Total crédits après DM
70	7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	1 920,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 920,00 €
75	752	REVENUS DES IMMEUBLES	3 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 800,00 €
75	75822	PRISE EN CHARGE DU DEFICIT DU BUDGET ANNEXE A CARACTERE ADMI	145 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	145 000,00 €
77	777	RECETTES ET QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRA.	9 280,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 280,00 €
		Somme :	**160 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**160 000,00 €**

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1009-DE

lozère
LE DÉPARTEMENT

Budget annexe : Laboratoire Départemental d'Analyses

Reprise anticipée des résultats de clôture 2024

Section Fonctionnement

	Recettes	Dépenses
Exécution de l'exercice	2 878 561,22 €	2 878 561,22 €
Résultat exercice	0,00 €	0,00 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €	0,00 €
Résultat de clôture 2024	**0,00 €**	**0,00 €**

Section Investissement

	Recettes	Dépenses
Exécution de l'exercice	214 275,46 €	171 722,16 €
Résultat exercice	42 553,30 €	
Résultat antérieur reporté	824 467,52 €	
Résultat de clôture 2024	**867 020,82 €**	

Restes à réaliser au 31/12/2024

	Recettes	Dépenses
Investissement	0,00	190 685,38

Reprise anticipée résultats de clôture 2024		
Report à la section Investissement	**867 020,82 €**	

Le Président du Conseil départemental,

Laurent SUAU

Le Chef du Service Gestion Comptable de Mende

Marc SCHWANDER

Service de Gestion Comptable
de Mende
1 ter, Bd Lucien ARNAULT
48005 MENDE CEDEX

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1009-DE

lozère
LE DÉPARTEMENT

Budget annexe : Aire de la Lozère

Reprise anticipée des résultats de clôture 2024

Section Fonctionnement

	Recettes	Dépenses
Exécution de l'exercice	508 564,74 €	458 035,86 €
Résultat exercice	50 528,88 €	0,00 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €	0,00 €
Résultat de clôture 2024	**50 528,88 €**	**0,00 €**

Section Investissement

	Recettes	Dépenses
Exécution de l'exercice	19 264,19 €	97 490,30 €
Résultat exercice	-78 226,11 €	
Résultat antérieur reporté	3 130 394,62 €	
Résultat de clôture 2024	**3 052 168,51 €**	

Restes à réaliser au 31/12/2024

	Recettes	Dépenses
Investissement	0,00	0,00

Reprise anticipée résultats de clôture 2024		
Report à la section Fonctionnement	**50 528,88 €**	
Report à la section Investissement	**3 052 168,51 €**	

Le Président du Conseil départemental,

Laurent SUAU

Le Chef du Service Gestion Comptable de Mende

Marc SCHWANDER

Service de Gestion Comptable
de Mende
1 ter, Bd Lucien ARNAULT
48005 MENDE CEDEX

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1009-DE

lozère
LE DÉPARTEMENT

Budget annexe : Domaine de Boissets

Reprise anticipée des résultats de clôture 2024

Section Fonctionnement

	Recettes	Dépenses
Exécution de l'exercice	120 967,12 €	120 967,12 €
Résultat exercice	**0,00 €**	**0,00 €**
Résultat antérieur reporté	0,00 €	0,00 €
Résultat de clôture 2024	**0,00 €**	**0,00 €**

Section Investissement

	Recettes	Dépenses
Exécution de l'exercice	66 271,00 €	93 944,37 €
Résultat exercice	**-27 673,37 €**	
Résultat antérieur reporté	488 034,13 €	
Résultat de clôture 2024	**460 360,76 €**	

Restes à réaliser au 31/12/2024

	Recettes	Dépenses
Investissement	0,00	0,00

Reprise anticipée résultats de clôture 2024		
Report à la section Investissement	**460 360,76 €**	

Le Président du Conseil départemental,

Laurent SUAU

Le Chef du Service Gestion Comptable de Mende

Marc SCHWANDER

Service de Gestion Comptable
de Mende
1 ter, Bd Lucien ARNAULT
48005 MENDE CEDEX

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1009-DE

ETAT DES RESTES A REALISER - Année 2024 : INVESTISSEMENT Dépenses

Exercice budgétaire : 2025

Budget : 1

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES

Chapitre	Ss-chap.	Article	Imput. d'ordre O/N	Crédits reportés
		2051	N	40 650,00 €
		21828	N	30 000,00 €
		21848	N	170,00 €
		2188	N	118 306,21 €
		2313	N	1 559,17 €
			Total :	**190 685,38 €**

Mende, le 21 JAN. 2025

Le Président du Conseil départemental de la Lozère

Laurent SUAU

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1009-DE

ETAT DES RESTES A REALISER - Année 2024 : INVESTISSEMENT - Recettes

Exercice budgétaire : 2025

Budget : 1

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES

Chapitre	Ss-chap.	Article	Crédits reportés
NEANT			

Mende, le 21 JAN. 2025

Le Président du Conseil départemental de la Lozère

Laurent SUAU

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1009-DE

ETAT DES RESTES A REALISER - Année 2024 : INVESTISSEMENT Dépenses

Exercice budgétaire : 2025

Budget : 2

AIRE DE LA LOZERE

Chapitre	Ss-chap.	Article	Crédits reportés
NEANT			

Mende, le 21 JAN. 2025

Le Président du Conseil départemental de la Lozère

Laurent SUAU

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1009-DE

ETAT DES RESTES A REALISER - Année 2024 : INVESTISSEMENT Recettes

Exercice budgétaire : 2025

Budget : 2

AIRE DE LA LOZERE

Chapitre	Ss-chap.	Article	Crédits reportés
NEANT			

Mende, le 21 JAN. 2025

Le Président du Conseil départemental de la Lozère

Laurent SUAU

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1009-DE

ETAT DES RESTES A REALISER - Année 2024 : INVESTISSEMENT Dépenses

Exercice budgétaire : 2025

Budget : 3

DOMAINE DE BOISSETS

Chapitre	Ss-chap.	Article	Crédits reportés
NEANT			

Mende, le 21 JAN. 2025

Le Président du Conseil départemental de la Lozère

Laurent SUAU

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1009-DE

ETAT DES RESTES A REALISER - Année 2024 : INVESTISSEMENT Recettes

Exercice budgétaire : 2025

Budget : 3

DOMAINE DE BOISSETS

Chapitre	Ss-chap.	Article	Crédits reportés
NEANT			

Mende, le 21 JAN. 2025

Le Président du Conseil départemental de la Lozère

Laurent SUAU

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1010-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 4 mars 2025

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, le Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est ouvert à 15h30.

Commission : RESSOURCES INTERNES ET FINANCES DEPARTEMENTALES

Objet de la délibération : Vote du taux sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) 2025

Présents : M. Robert AIGOIN, Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Rémi ANDRE, M. Alain ASTRUC, M. Denis BERTRAND, Mme Régine BOURGADE, Mme Patricia BREMOND, Mme Eve BREZET, M. Jean-Louis BRUN, Mme Séverine CORNUT, M. Didier COUDERC, Mme Dominique DELMAS, Mme Valérie FABRE, M. Gilbert FONTUGNE, M. Francis GIBERT, Mme Christine HUGON, Mme Michèle MANOA, Mme Guylène PANTEL, M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Valérie REBOIS-CHEMIN, M. François ROBIN, M. Patrice SAINT-LEGER, M. Laurent SUAU, Mme Johanne TRIOULIER.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mme Sophie PANTEL ayant donné pouvoir à M. Didier COUDERC, M. Michel THEROND ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER.

Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir) :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1010-DE

VU l'article L 3212-1 et L 3332-1 et R 2313-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles 1594 D, 1594 F ter et sexies, 1594 G à 1594 J du Code Général des Impôts;

VU la délibération n°CD_20_1007 du 20 avril 2020 ;

VU l'article 116 de la loi de finances pour 2025 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°903 : "Vote du taux sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) 2025", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen du Conseil départemental ;

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré :

VU l'avis de la commission, réunie en formation plénière, le 3 mars 2025 ;

ARTICLE 1

Prend acte que l'article 116 de la loi de finances pour 2025 (qui vient ajouter un article 1594 F septies, II au Code général des Impôts) introduit la possibilité, pour les conseils départementaux, par dérogation à l'article 1594 D du Code général des Impôts, de relever le taux de la taxe sur la publicité foncière ou du droit d'enregistrement au-delà du plafond actuel de 4,5 % sans excéder 5 %.

ARTICLE 2

Décide de maintenir le prélèvement sur l'assiette des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) à 4,5 % dans la mesure où cette hausse de la DMTO pourrait fragiliser la reprise des transactions immobilières amorcée en septembre, après une période de ralentissement marquée par des taux d'emprunt élevés, sans pour autant générer de recettes significatives pour le Département.

Le Président du Conseil Départemental

Laurent SUAU

Délibération n°CD_25_1010 du 4 mars 2025 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées

Présidence de séance lors du vote : Laurent SUAU	
Secrétaire de séance :	
Nombre de membres en exercice :	26
Nombre de membres présents :	24
Nombre de membres représentés :	2
Non-participation(s) sur le rapport : *avec sortie de séance ou par pouvoir*	0
Abstention (s) :	0 voix
Vote(s) contre :	0 voix
Votes pour :	26 voix

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1010-DE

Rapport n°903 "Vote du taux sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) 2025" en annexe à la délibération

Contexte

L'article 116 de la loi de finances pour 2025 (qui vient ajouter un article 1594 F septies, II au Code général des Impôts) introduit la possibilité, pour les conseils départementaux, par dérogation à l'article 1594 D du Code général des Impôts, de relever le taux de la taxe sur la publicité foncière ou du droit d'enregistrement au-delà du plafond actuel de 4,5 % sans excéder 5 %.

L'augmentation temporaire doit alors faire l'objet d'une délibération. En fonction de sa date, l'entrée en vigueur du nouveau taux s'établirait entre le 1er avril 2025 et le 1er avril 2028 et avec une fin du nouveau taux fixée au 30 avril 2028.

Cette possibilité s'appliquerait, de façon temporaire, aux actes authentiques signés entre le 1er avril 2025 et le 31 mars 2028.

Il convient également de noter que cette augmentation ne concerne pas l'acquisition d'une résidence principale par des primo-accédants, tels que définis par le Code de la construction et de l'habitation.

Enfin, il faut préciser que le taux applicable aux mutations d'immeubles est celui en vigueur au moment de la vente (la signature d'une promesse antérieurement à l'augmentation des droits ne permet donc pas de bénéficier de l'ancien taux).

Concernant le budget départemental

Depuis 2017 avec 5,3 M€, le produit était en évolution constante. L'exercice 2021 avait enregistré une augmentation significative de + 1 800 K€ (26 %) résultant des effets de la crise sanitaire COVID. Les périodes de confinement (printemps et automne 2020) ont provoqué une dynamique du marché immobilier avec la recherche de logement ou accession à la propriété en zone péri-urbaine ou rurale.

Cette dynamique s'est poursuivie en 2021 et 2022 mais le contexte d'inflation et le relèvement des taux bancaires en 2023 ont provoqué une perte importante de près de 1 M€ sur l'exercice 2023 (- 11%).

L'encaissement, au titre de l'exercice 2024 , c'est élevé à 7 302 405 €. Pour le budget 2025, une recette prévisionnelle prudente DMTO de 5 500 K€ a été votée.

Proposition

La mise en œuvre de cette mesure peut être un levier pour compenser l'effort demandé aux collectivités dans le cadre du budget 2025.

Cependant, à contrario, cette hausse de la DMTO pourrait fragiliser la reprise des transactions immobilières amorcée en septembre, après une période de ralentissement marquée par des taux d'emprunt élevés, sans pour autant générer de recettes significatives pour notre Département.

Dans ces conditions, il vous est proposé de maintenir le prélèvement sur l'assiette des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) à 4,5 %.

******

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 4 mars 2025

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, le Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est ouvert à 15h30.

Commission : RESSOURCES INTERNES ET FINANCES DEPARTEMENTALES

Objet de la délibération : Gestion de la collectivité : rapport d'activité 2022-2023 des services du Département de la Lozère

---

Présents : M. Robert AIGOIN, Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Rémi ANDRE, M. Alain ASTRUC, M. Denis BERTRAND, Mme Régine BOURGADE, Mme Patricia BREMOND, Mme Eve BREZET, M. Jean-Louis BRUN, Mme Séverine CORNUT, M. Didier COUDERC, Mme Dominique DELMAS, Mme Valérie FABRE, M. Gilbert FONTUGNE, M. Francis GIBERT, Mme Christine HUGON, Mme Michèle MANOA, Mme Guylène PANTEL, M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Valérie REBOIS-CHEMIN, M. François ROBIN, M. Patrice SAINT-LEGER, M. Laurent SUAU, Mme Johanne TRIOULIER.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mme Sophie PANTEL ayant donné pouvoir à M. Didier COUDERC, M. Michel THEROND ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER.

Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir) :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

VU l'article L 3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT le rapport n°904 : "Gestion de la collectivité : rapport d'activité 2022-2023 des services du Département de la Lozère", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen du Conseil départemental ;

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré :

VU l'avis de la commission, réunie en formation plénière, le 3 mars 2025 ;

ARTICLE UNIQUE

Prend acte de la présentation des rapports d'activité 2022 et 2023, tels que joints en annexe, qui retracent l'activité départementale pour cette période et présentent les moyens et ressources déployés pour mettre en œuvre la politique décidée par l'assemblée.

Le Président du Conseil Départemental

Laurent SUAU

Délibération n°CD_25_1011 du 4 mars 2025	
Présidence de séance lors du vote : Laurent SUAU	
Secrétaire de séance :	
Nombre de membres en exercice :	26
Nombre de membres présents :	24
Nombre de membres représentés :	2

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

Rapport n°904 "Gestion de la collectivité : rapport d'activité 2022-2023 des services du Département de la Lozère" en annexe à la délibération

Conformément au code général des collectivités (article L 3121-21), l'exécutif départemental doit rendre compte au Conseil Départemental, par un rapport spécial qui donne lieu à débat, de la situation du département, de l'activité et du financement des différents services du département.

Dans ce contexte, je vous présente les rapports d'activité 2022 et 2023, tels que joints en annexe, qui retracent l'activité départementale pour cette période et présentent les moyens et ressources déployés pour mettre en œuvre la politique décidée par l'assemblée.

Cette communication a lieu généralement dans le courant de l'année n+1 mais différents éléments de contexte particuliers ont retardé cette présentation.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette communication.

*****

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

2022

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Conseil départemental de la Lozère

Agir, en Lozère, naturellement !

Date de publication : 7 mars 2025

lozère
LE DÉPARTEMENT

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

La Lozère
en chiffres

- 80 257 habitants (pop. totale)
- 5 168 km²
- 15,5 hab/km²
- 13 cantons
- 10 communautés de communes
- 152 communes
- Préfecture : Mende
- Sous-Préfecture : Florac Trois Rivières

CINQ GRANDES RÉGIONS
- Aubrac
- Cévennes & Mont Lozère
- Gorges du Tarn & Causses
- Margeride
- Vallée du Lot
- Point culminant - Le Mont Lozère - 1699 m

VOIRIE
- 2 265 km de voiries départementales
- 4 500 km de voies communales
- 156 km de routes nationales
- 69 km d'autoroute
- 24 Centres Techniques du Département
- 4 Unités Techniques du Département
- environ 1 100 ponts et 720 000 m² de murs de soutènement
- 5 730 kms de fibre déployés

SOLIDARITÉ
- 5 Maisons Départementales de la Solidarité
- 27 maisons de retraite (EHPAD)
- Petite enfance : 16 crèches et micro-crèches
- 48 centres ¨accueil de loisirs sans hébergement¨

PERSONNES HANDICAPÉES
- 5 foyers d'hébergement et Etablissements de Services d'Aide par le Travail
- 6 foyers d'accueil médicalisés
- 1 SAMSAH (Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés)
- 1 SAVS (Service d'accompagnement à la vie sociale)
- 1 SATéLI (Service d'Accompagnement au Temps Libéré)

Date de publication : 7 mars 2025

ENSEIGNEMENT
- 81 écoles primaires publiques
- 24 écoles primaires privées
- 13 collèges publics, 6 collèges privés
- 5 lycées publics, 5 lycées privés
- 6 lycées professionnels

Les élus en 2022

de l'année 2019

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

CANTON D'AUMONT AUBRAC

Alain ASTRUC

Eve BREZET

CANTON DE MENDE SUD

François ROBIN

Françoise AMARGER-BRAJON

CANTON DE CHIRAC

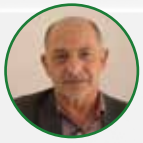
Rémi ANDRÉ

Dominique DELMAS

CANTON DE LA CANOURGUE

Jean-Paul POURQUIER

Valérie FABRE

CANTON DE FLORAC

Denis BERTRAND

Guylène PANTEL

CANTON DE ST CHÉLY D'APCHER

Michel THEROND

Christine HUGON

CANTON DE MARVEJOLS

Gilbert FONTUGNE

Patricia BREMOND

CANTON DE ST ALBAN/ LIMAGNOLE

Patrice SAINT-LÉGER

Séverine CORNUT

CANTON DE GRANDRIEU

Francis GIBERT

Valérie REBOIS-CHEMIN

CANTON DE LANGOGNE

Jean-Louis BRUN

Johanne TRIOULIER

CANTON DE MENDE NORD

Laurent SUAU

Régine BOURGADE

CANTON DE ST ÉTIENNE DU VALDONNEZ

Didier COUDERC
remplacant d'Alain LAFONT

Alain LAFONT
(décédé le 25 mai 2022)

Sophie PANTEL

CANTON DU COLLET DE DÈZE

Robert AIGOIN

Michèle MANOA

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
0,691 M€

SPORT & JEUNESSE
0,874 M€

ROUTES & VOIRIE
25,151 M€

RSA
9,115 M€

TRANSPORTS
3,562 M€

CULTURE
1,523 M€

FONCTIONNEMENT
39,174 M€

ENFANCE & FAMILLE
9,029 M€

VIABILITE HIVERNALE
0,789 M€

POLEN
0,055 M€

ECONOMIE /DEVELOPPEMENT
1,875 M€

ARCHIVES
0,529 M€

AGRICULTURE
1,242 M€

PATRIMOINE
0,684 M€

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

COLLEGES

4,881 M€

EAU & ASSAINISSEMENT

0,088 M€

ECOLES PRIMAIRES

MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DES LETTRES

0,255 M€

TRES HAUT DEBIT

0,465 M€

PED INVESTISSEMENT

0,855 M€

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

4,091 M€

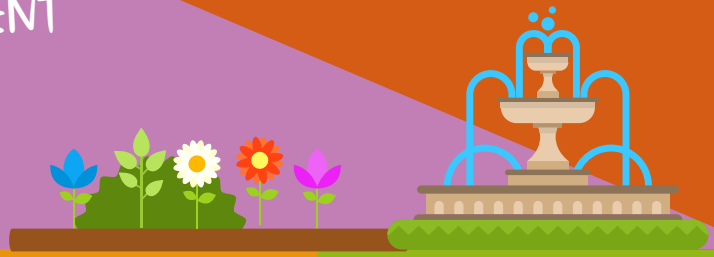

ENVIRONNEMENT

0,498 M€

PERSONNES AGEES APA

14,619 M€

SECURITE

5,492 M€

TOURISME

2,700 M€

BATIMENTS DU DEPARTEMENT

2,103 M€

PERSONNES HANDICAPEES

18,574 M€

MAISONS DE RETRAITE

0,921 M€

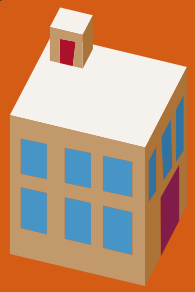

EMPRUNT

5,606 M€

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

Rapport d'Activité

Les temps forts en 2022

JANVIER-FÉVRIER

- La Lozère au SIA, du 26 février au 6 mars
- Collège créatif au collège Henri-Gamala du Collet-de-Dèze
- Venus de Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et de Joël Giraud, secrétaire d'Etat, chargé de la ruralité
- Signature de la convention de partenariat pour la valorisation des JSP avec l'association des membres de l'Ordre national du Mérite
- Rencontre avec les présidents et directeurs des communautés de communes
- Soutien à la candidature Clermont-Ferrand 2028
- COPIL élaboration de la politique Jeunesse
- Validation du 7e plan PDALHDP co-piloté par le Département et l'Etat
- Mobilisation et accueil de réfugiés ukrainiens
- Ouverture du Festival Contes et Rencontres à Bédouès
- Session du Conseil départemental vote du BP 2022 - 14/02
- Réunion du schéma directeur des usages numériques

Vote du Budget Primitif 2022

48H [illegible] départ du Grand Relais à Montrodat

MAI-JUIN

- La Lozère à Bordeaux, 20, 21 et 22 mai
- La Lozère au Salon des Agricultures de Provence, 3, 4 et 5 juin
- Labellisation du Département Terre de Jeux - 25 juin
- Manifestation 48H de sport et départ du Grand Relais reliant la Lozère et Paris, en partenariat avec le CDOS48
- Inauguration nouvelle scénographie Boissets, nouveau haut-lieu de l'agropastoralisme
- Journée de découverte du territoire pour les internes en médecine à Grandrieu
- Inauguration de la salle des Fêtes Henri-Boyer à Chirac
- Challenge Jeunes : 5 projets récompensés
- Arrivée de l'opérateur Bouygues Télécom THD
- Lancement étude du centre de conservation de Lanuèjols
- Session du Conseil départemental (DM1) 30/05
- Congrès départemental de l'USDP48 à Villefort
- Session du Conseil départemental (DM2) 27/06
- Réunion des principaux des collèges
- Inauguration de la plaque de l'école primaire André Hugon St-Privat-de-Vallongue
- Election législative
- Inauguration de l'aire de jeux pour enfants au Centre Hospitalier François Tosquelles
- Inauguration de l'école Marthe Rouvière à St-Michel-de-Dèze

Au pré de la Ferme (Agrilocal)

MARS-AVRIL

- Signature convention CARSAT - Département
- Réunions préparatoires des Contrats Territoriaux 2022/2025
- Opération Au pré de la Ferme (Agrilocal)
- Participations régulières de la Présidente au bureau et COMEX des Départements de France
- Groupe de travail accueil de réfugiés ukrainiens avec la Préfecture
- Election présidentielle
- Réouverture du cinéma le Trianon à Marvejols
- Arrivée du nouveau préfet Philippe Castanet
- Inauguration de la maison médicale, réhabilitation du bâtiment communal «La Grange» Bourgs-sur-Colagne

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

JUILLET-AOÛT

- Arrivée du Grand relais à Paris, rue Hautefeuille, devant la Maison de la Lozère
- Signature des contrats territoriaux 2022-2025 (du 4 au 7 juillet) «Ensemble, faire réussir la Lozère», Attractivité du territoire et accueil / Transition écologique et énergétique
- Inauguration aire de jeux à Cocurès
- Signature du PIG avec l'Etat
- Aire de Lozère : opération de prévention Feux de Forêt avec le SDIS48 et l'Entente Valabre
- Inauguration du parcours historique de Naussac
- Fête des Pâturages à Albaret-Sainte-Marie
- Inauguration du gîte de Commeyras à Saint-Laurent de Muret
- Inauguration du centre culturel Michel Vieilledent à Ispagnac
- Arrivée du Dragon à l'aérodrome de Mende
- Remise du prix du Genêt d'Or

Pont du Salès à Villefort

SEPTEMBRE OCTOBRE

- Rentrée scolaire aux collèges Achille-Rousson (St-Etienne-Vallée-Française) et Henri-Gamala (Collet-de-Dèze)
- Inauguration du pont du Salès à Villefort
- La Lozère, lauréate du Grand Prix Smart village à Ruralitic
- La Lozère, lauréate au prix des D d'Or par le Journal des Départements à Chambord
- Inauguration du musée du Gévaudan à Mende
- Présence du Département au Salon des Maires à Mende
- 9 lauréats pour la bourse «Ils font rayonner la lozère !»
- Assises de l'Eau, comité plénier
- Inauguration de l'espace Trail Gorges et Causses à Chanac
- Inauguration de l'aire d'activités physiques à Chanac
- Inauguration du sentier d'Esfagoux à Langogne
- Inauguration de la mine du Bocard à Vialas
- Session du Conseil départemental (DM3 + OB) - 23/10
- Premier COPIL de la Stratégie départementale (vers un tourisme durable 2022-2028)
- Inauguration de l'auberge des Cévennes au Pont-de-Montvert
- Inauguration de la station d'épuration de Saint-Alban-sur-Limagnole
- Départ du Dragon à l'aérodrome de Mende
- Congrès national des SAFER à Nîmes
- Assises des Département de France à Agen

Arrivée du Grand Relais à Paris

Espace Trail Gorges et Causses à Chanac

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

Remise des prix Fondation du Patrimoine

NOVEMBRE-DÉCEMBRE

- Inauguration des travaux de l'EHPAD d'Auroux
- Le Département organise les rencontres territoriales des acteurs du tourisme
- Journée de découverte des internes en médecine à Chanac
- Réunion des principaux des collèges
- Remise des prix Fondation du Patrimoine
- Rencontre des référents Accueil dans le cadre de la politique d'attractivité
- Jury projet des Bondons
- Session du Conseil départemental (vote du BP 2023) 16/12
- Grand rassemblement des élus du massif central : soutien candidature Clermont-Ferrand 2028

Ils nous ont quittés...

- Charles Denicourt, ancien Conseiller général du canton de Saint-Chély d'Apcher
- Claude Faïsse, ancien Conseiller général du canton de Barre-des-Cévennes
- Alain Lafont, Conseiller départemental de Saint-Étienne-du-Valdonnez et maire de Villefort
- Henri Prouhèze, ancien Conseiller général du canton de Saint-Alban-sur-Limagnole
- Gérard Souchon, ancien Conseiller général du canton de Langogne

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

Rapport d'Activité

CABINET DE LA PRÉSIDENCE

cabinet@lozere.fr

- Accueil du public et standard téléphonique
- Organisation de réceptions protocolaires (vœux...)
- Relations avec les partenaires institutionnels lozériens, les maires et présidents de communautés de communes, les consulaires, dans le cadre des politiques publiques et compétences du Département
- Lien transversal avec les services et les organismes satellites
- Gestion des agendas et secrétariat de la Présidente et des élus
- Organisation des déplacements des élus (réunions, visites...) et suivi des invitations reçues pour présence et/ou représentation de la Présidente
- Relations et partenariat avec d'autres Départements

Signature des Contrats territoriaux à ont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère

DIRECTION DE LA COMMUNICATION, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'ÉVÈNEMENTIEL

communication@lozere.fr

- Informe les Lozériens sur les actions du Département
- Réalise des outils et des supports de communication pour le Département
- Mène des actions de promotion pour renforcer l'attractivité du territoire et apporter plus de visibilité au département.

Les dépenses de la Communication s'élèvent en 2022 à **445 983 €**. Après deux années de COVID, les événementiels tel que le Salon International de l'Agriculture et « La Lozère à » ont pû reprendre. La Lozère a également été présente au Salon des Agricultures de Provence.

6 semaines couvertes en spots radio pour la prévention des feux de forêt (Totem + 48FM + France Bleu Gard-Lozère)

112 communiqués de presse

Salon des Agricultures de Provence à Aix-en-Provence et Salon International de l'Agriculture à Paris

Réseaux sociaux et Internet

11 603 J'aime sur la page FB du Département et **12 971** followers

2 444 abonnés Twitter

Sur lozere.fr, **344 701** visiteurs sur l'année avec une moyenne de **29 136** visiteurs par mois

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

Rapport d'Activité

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Point d'entrée "collectivités"
04 66 49 95 07
collectivites@lozere.fr

> Environnement – Transition énergétique

• Diffusion de 5 carnets pédagogiques valorisant les Espaces Naturels Sensibles et commande de 5 nouveaux carnets

> Ingénierie et contrats territoriaux

• Participation au salon des maires de Lozère
• Mise en œuvre de la 3ème génération de contrats territoriaux « Ensemble, faire réussir la Lozère » dotés d'une enveloppe de 40 M€ : négociations, signature des contrats et premières individualisations.
• Accompagnement en ingénierie de près d'une centaine projets publics des collectivités (ingénierie de projet, ingénierie financière).
• Suivi des contrats de ruralité de relance et de transition écologique (CRRTE) de l'Etat, des contrats territoriaux de la Région et accompagnement des démarches bourgs-centres, action cœur de ville et petites villes de demain.
• Suivi des programmes européens et participation au démarrage des programmes européens 2021-2027.

> Logement

• Mise en œuvre du nouveau PIG pour un habitat durable, attractif et solidaire ouvert aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs et visant à la fois la rénovation énergétique des logements, la remobilisation de logements vacants et l'adaptation des logements (83 bénéficiaires entre juillet et décembre 2022 / 140 missions d'accompagnement avec visite à domicile).
• Renforcement des moyens dédiés aux logements publics dans le cadre du programme Attractivité et Transition des contrats territoriaux de 3ème génération : objectif de travaux sur 100 logements avec des aides à hauteur de 3 M€ sur la durée des contrats.
• Accompagnement des 4 Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat du territoire

> Eau potable & Assainissement - Rivières

• Accompagnement de 3 Communautés de communes pour le transfert de la compétence AEP – Assainissement : sensibilisation amont, participation à l'état des lieux, cadrage et suivi des études

• Dans le cadre de l'assistance technique :
- poursuite de la protection de la ressource (22 entités gestionnaires de l'eau concernées représentant 111 captages sur les démarches administratives, 18 entités gestionnaires de l'eau concernées représentant 70 captages pour les travaux et 15 entités gestionnaires pour 62 ressources pour le suivi de la protection),
- développement de la gestion patrimoniale (contrôle de 148 points d'eau incendie, méthodologie d'analyse des réseaux en vue de gestion patrimoniale),
- assistance technique et accompagnement des gestionnaires de systèmes d'épuration : 478 visites,
- bilans 24h de fonctionnement des stations d'épuration valorisables au titre de l'autosurveillance : 56 bilans réalisés,
- conseils techniques pour les projets AEP - Assainissement réalisés par les collectivités dans le cadre des contrats territoriaux
• Premiers financements et accompagnement pour l'aménagement de points d'eau incendie déconnectés du réseau d'eau potable : 12 communes accompagnées
• Accompagnement des projets structurants AEP et Assainissement (émergence, travaux et démarrage) : 10 projets structurants pour l'eau potable suivis en 2022, 4 projets structurants en assainissement.
• Poursuite du réseau de suivi qualité rivières : 37 points suivis.

> Agriculture / circuits courts

• Poursuite de l'animation du dispositif Agrilocal et montée en puissance du dispositif d'aide incitatif en faveur des collèges pour une alimentation de proximité et de qualité 55 000 € versés à 12 collèges. Le CA généré sur la plateforme Agrilocal s'élève à plus de 285 000 €.
• Élaboration du projet alimentaire de territoire (PAT) à l'échelle départementale.
• Négociation en vue du conventionnement avec la Région Occitanie en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de la pêche et l'aquaculture, de la forêt et de l'agroalimentaire.
• Suivi des nouvelles mesures mises en place dans le cadre de la PAC et des financements régionaux.
• Attribution d'aides en matière d'agriculture, de sylviculture et de foncier à hauteur de 417 000 € pour 69 dossiers (investissement et fonctionnement).

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

solidariteterritoriale@lozere.fr

> Tourisme

• Installation de 11 bornes d'informations touristiques à proximité des offices de tourisme des Communautés de communes partenaires et sur les sites touristiques majeurs.
• Poursuite du Pass'Lozère avec 60 prestataires présents dans l'édition 2022
• Adoption du schéma « Vers un tourisme durable 2022 - 2028 ».
• Mise en place des premières rencontres de la Fabrique du Tourisme Durable : labels, marque employeur, éco-gestes.
• Finalisation des aménagements de la scénographie du Haut-Lieu de l'agropastoralisme au Domaine départemental de Boissets.
• Réflexion préalable au développement d'un projet de valorisation du site patrimonial des Bondons.
• Première année de mise en œuvre de la délégation de service public des stations du Mont-Lozère et du Mas de la Barque.

> Activités de Pleine Nature

• Analyse foncière et convention d'usage de lieux de pratiques d'activités de pleine nature en vue de leur inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires
• Ouverture de deux « espaces trail » sur le Mont-Lozère et le secteur « Causses et Gorges » et préparation pour de nouveaux « espaces trail » sur la Margeride et l'Aubrac. Mise en service de l'application mobile.
• Poursuite du déploiement de l'outil Géotrek à l'échelle départementale.
• Groupes de travail de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires sur le gravel et les pratiques d'activités de pleine nature handisport.
• Montée chronométrée au Mont-Lozère (une centaine de participants en différentes catégories : course pédestre, trail, VTT, ski-roue)
• Soutien des structures valorisant l'itinérance (Urbain V, Stevenson....)

> Accueil, attractivité et démographie médicale

• Reconfiguration du fonctionnement du réseau Lozère Nouvelle Vie suite à l'évaluation de la politique publique d'accueil de nouvelles populations en Lozère.
• Mise en œuvre d'une cellule Lozère Nouvelle Vie composée de 3 chargés de prospection et d'accompagnement au sein des services du Département.
• Mise en place de la bourse « Ils font rayonner la Lozère » récompensant des projets concourant à la promotion et l'attractivité de la Lozère : 10 lauréats
• Accueil de l'arrivée d'une étape du Tour de France cycliste.
• Contacts et accompagnement dans les projets d'installation des professionnels de santé ou des étudiants dans ces professions : journée semestrielle de rencontre avec les internes en stage sur le territoire, présence aux 4 salons et forums organisés par les représentants des internes (1 médecin généraliste installé – 3 internes en médecine générale bénéficiaires de la bourse – en suivi : 35 internes en médecine générale + 1 en médecine d'urgence + 1 en dentaire).

> Jeunesse

• Poursuite des actions de la politique jeunesse : challenge jeunes, Pass'Jeunesse (2021-2022 = 978 pass' distribués, 2022-2023 = 1 117), CEEL (16 classes de 7 écoles soit 265 élèves à la JDEE), aide à l'apprentissage de la conduite accompagnée (280 bénéficiaires)
• Nouvelle version de l'action pour la sensibilisation à l'entreprenariat en direction des collégiens : opération Collège créatif au Collège du Collet-de-Dèze.
• Élaboration d'une nouvelle politique jeunesse : 3 ateliers de travail avec les acteurs/partenaires.

> Développement

• Accompagnement de 22 projets d'immobilier d'entreprises, 2 projets de commerces de proximité et 5 projets d'immobilier touristique dans le cadre de la délégation de l'octroi de l'aide à l'immobilier par les EPCI au Département.
• Réflexion préparatoire pour la mise en place de nouveaux dispositifs d'immobilier d'entreprises et d'immobilier touristique.

Date de publication : 7 mars 2025

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

solidariteterritoriale@lozere.fr

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉDUCATIF & CULTUREL
culture@lozere.fr

POINT D'ENTRÉE ASSOCIATIONS

- Point unique de dépôt de dossiers de demande de financement pour les associations (fonctionnement /investissement) : 1 380 dossiers créés en 2022
- Interlocuteur unique : Direction du Développement Éducatif et Culturel
Tél : 04 66 94 01 04 / Courriel : associations@lozere.fr

ENSEIGNEMENT :

• **13** collèges publics / **5** collèges privés, **3 640** élèves dont **2 578** élèves en collège public et **1 062** élèves en collège privé.

• Accompagnement financier des collèges publics et privés pour leur fonctionnement mais également pour l'accès aux équipements sportifs, leurs projets pédagogiques, pour l'achat de matériel pédagogique ; pour l'achat de matériel informatique pour les collèges privés et les travaux d'investissement des collèges privés : **2 081 642 €**
• Poursuite du soutien au dispositif «collèges au cinéma» (3 870 €) et financement des Scènes croisées pour leur action auprès de 9 collèges bénéficiaires.
• Fixation des tarifs de restauration.
• Accompagnement des collèges dans la lutte contre le gaspillage alimentaire : les collèges ayant signé la convention pour plus de produits locaux et de qualité ont été invités à poursuivre les 4 semaines de pesées annuelles et à élaborer un plan d'actions.
• Gestion des 95 agents départementaux en charge de l'entretien et de la restauration dans les collèges lozériens et suivi des formations en lien avec la direction des ressources humaines.
• Relations avec les principaux et gestionnaires des collèges à travers plusieurs rencontres et groupes de travail.
• Travaux de rénovation réalisés par les 5 agents de l'équipe mobile (6 341 h), en lien avec la direction des bâtiments départementaux et les chefs d'établissement.
• Aides financières à des organismes associés à l'enseignement.
• Soutien à l'enseignement supérieur via les antennes universitaires implantées en Lozère : 235 600 €, via le «campus connecté», bi-site de Mende (20 000 €) et de Florac (22 666 €) et soutien aux étudiants lozériens effectuant une année d'études à l'étranger (8 100 €).

SPORT :

• Soutien financier au fonctionnement des structures et associations sportives et à l'organisation de leurs manifestations : une trentaine d'associations soutenues.
• Soutien financier aux comités sportifs : **21** comités soutenus et aux équipes nationales : **5** associations soutenues.
• Aides financières pour l'achat de petits équipements sportifs des clubs : **35 000 €**

CULTURE :

• Soutien financier au fonctionnement des structures et associations culturelles, leur programmation et l'organisation de leurs manifestations : environ **85** associations soutenues.
• Diffusion de la programmation culturelle des acteurs du territoire via le site culture.lozere.fr en lien avec le portail Tourinsoft des offices du tourisme : **1 851** fiches publiées.

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

PATRIMOINE CULTUREL :

• Aide financière aux communes pour la restauration de leurs œuvres d'art.

• Mise en commun des bases de recensement des objets mobiliers et immobiliers entre la Région Occitanie et le Département.

• Poursuite du partenariat avec la Région Occitanie sur le site de Javols.

• Lancement d'un appel à projet pour l'animation culturelle du domaine départemental de Boissets. Le projet du collectif « Ligne d'horizon », piloté par l'association Détours du monde, a été retenu.

• Fin du chantier de collection Numa-Bastide à Saint-Germain-de-Calberte et des squelettes de chevaux de Przewalski (association Takh à Hures-la-Parade).

Site de javols

Domaine de Boissets

FAITS MARQUANTS 2022

• Publication du 9e volume de la collection « Patrimoines de Lozère » sur le monastère de Sainte-Enimie.

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

archives@lozere.fr

> Collecte

- 14 mètres linéaires d'archives publiques entrés (versements du service pénitentiaire de probation et d'insertion et de la maison d'arrêt, dépôt d'archives communales de Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère), 3,34 ml d'archives privées papier (dont les archives de l'architecte Jean Peytavin, 2 terriers XVIIe-XVIIIe) et 101,36 Go d'archives privées numériques (dont les témoignages oraux collectés);

> Traitement

- 9,19 d'archives classées dans l'année dont : les fonds des établissements Fabre de La Canourgue (155 J), du ski-club mendois (112 J), des meuniers de La Brune à Vialas (160 J), de la famille Goutte (30 Fi), la bibliothèque de Marius Balmelle.

- 30 nouveaux inventaires d'archives ou catalogues de bibliothèque ont été mis en ligne dont le répertoire des compoix (ancêtres du cadastre) du Gévaudan (XVe-XVIIIe siècles).

>Conservation

- 105 registres (notamment de notaires) et documents (plans terriers) ont été restaurés pour 45 000€ et 23 unités reliées (presse/revues locales) ;

- 483 096 pages et images numérisées en 2022 (dont le fonds du photographe Hubert Ramaugé) portant à 3 964 045 le nombre total de ressources numérisées mises en ligne et consultables gratuitement sur le site des Archives.

101 Fi 178 - Mende. Foirail. L'hélicoptère des pompiers. Cliché Hubert Ramaugé

> Communication

- 1 407 séances de travail en salle de lecture (455 lecteurs)
- 5 912 communications de documents en salle de lecture (archives papier, presse et ouvrages, microfilms et microfiches)
- 97 demandes de recherche par correspondance traitées dont 66 recherches administratives pour établir des droits
- 12 191 316 pages vues sur le site internet des Archives
- 120 817 visiteurs uniques sur le site internet des Archives : chiffre en forte augmentation.
- 1 507 adultes ont bénéficié de l'offre culturelle des Archives
- 587 jeunes de moins de 18 ans ont participé aux activités culturelles et pédagogiques des Archives, dont une majorité de scolaires. 369 d'entre eux ont vu au moins une exposition.
- étudiants du master 1 de la Faculté d'Education accueillis pour des travaux dirigés

FAITS MARQUANTS 2022

> Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie (60e anniversaire) : exposition, recueil de témoignages oraux, publication en ligne d'un inventaire des archives relatives aux harkis.

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

FAITS MARQUANTS 2022

> 7ème année de labellisation pour l'opération « Premières Pages ».
> Dernière année du label Bibliothèque Numérique de Référence.
> Poursuite des actions du Contrat Départemental de Lecture-Itinérance (CDLI).

> 120 tournées avec le bibliobus, 16 870 kms parcourus
> 62 tournées avec la navette, 8 097 kms parcourus
> Publication d'une brochure « de Bouches à Oreilles » travail du comité de lecture
> 5 dossiers d'aide aux communes instruits pour l'aménagement ou l'informatisation de leur bibliothèque
> 9 émissions littéraires « Un Livre sur le Zinc » en partenariat avec la radio locale 48FM

ACTIONS

• « Printemps des Poètes » (mars) - thématique nationale «L'éphémère» - Intervention de deux artistes : Garance et Ben Herbert Larue / 18 sites, 771 participants

• « Itinérances Numériques » (juin à décembre) : Ateliers numériques réalisés par Numn'coop avec jauge limitée
23 ateliers, 358 participants
40 malles « BNR » constituées et distribuées aux médiathèques de niveau A à C du réseau

• « Le Mois du film documentaire » (novembre) thématique «Passion et savoir-faire»
Projections de films documentaires avec rencontres et/ou débats en partenariat avec le Programme Alimentaire de Territoire du Département / 21 projections, 1 012 participants

• « Premières Pages » : animations proposées aux tout-petits (0-3 ans) et à leurs accompagnants, personnels de la petite enfance et bibliothécaires (mars-juillet) / 102 séances sur 32 sites. 2 463 personnes dont 1 658 tout-petits
- 30 malles « Premières pages » constituées contenant des ouvrages destinés aux 0-3 ans et distribuées aux médiathèques de niveau A à C du réseau.

• « Lectures itinérantes » : (janvier à décembre) réparties en 6 actions hors les murs telles que des ateliers, des lectures, et des animations diverses, pour un total de dates et de 1958 personnes :
- Contes Nus Pieds : 3ème édition, 22 séances, 524 personnes
- Contes En Chaussettes : 3ème édition, 25 séances, 715 personnes
- Prendre la clef des champs = *nouveauté* : animations à destination des publics des EHPAD. 10 séances, 471 personnes
- Par voix et par mots = *nouveauté* : 3 séances, 98 personnes
- Journée départementale d'éducation à l'environnement = *nouveauté* - 140 personnes
- Election du petit champion départemental de lecture à voix haute = *nouveauté* - 10 personnes

• « Formation du réseau » :
- 30 formations continues proposées par la MDL au réseau des médiathèques dont 1 festival professionnel. 231 bibliothécaires formés
- 1 session de formation de base. 10 bibliothécaires formés
- 18 formations et rencontres sur sites dans les bibliothèques

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

SOLIDARITÉ SOCIALE

social@lozere.fr

DIRECTION DES TERRITOIRES, DE L'INSERTION ET DE LA PROXIMITE

lien_social@lozere.fr

Aides financières individuelles (action sociale) :

> 35 aides accordées pour un montant total de 3 695 € au titre de l'accès aux sports et à la culture au profit de 14 adultes pour 1 041 € et 21 enfants pour un montant de 26 954 €

> 73 secours exceptionnel de la Présidente accordés aux familles pour un montant de 26 924 €

Activités des Maisons Départementales des Solidarités (MDS)

Sur l'ensemble du département et au sein des 5 MDS, 66 agents sont présents afin d'assurer l'accueil, l'information et l'orientation, l'accompagnement social et médico-social des personnes s'adressant à la MDS. Cela représente 11 679 accueils physiques et 34 161 accueils téléphoniques.

Insertion :

Le Département a versé **7 842 978 €** d'allocations rSa pour **1 311** foyers.

> 44 Contrats à Durée Déterminé d'Insertion (CDDI) cofinancés par le Département pour les personnes bénéficiaires rSa pour un montant total de 106 982 €,
6 Parcours Emploi Compétences (PEC) pour un montant de 23 541 €.

> 58 aides financières individuelles ont été accordées pour un montant total de 29 995 €.

> Loz'Emploi : accompagnement par les référents insertion emploi de 31 personnes dont 16 ont accédées à la formation ou l'emploi. Ces accompagnements sont financés par les fonds européens.

Le programme Départemental d'Insertion recense **26** actions portées par 20 opérateurs pour un montant total de **1 063 118 €**. Ces actions ont permis de mettre en place **903** accompagnements.

> La Mission Locale de Lozère a accompagné **1 426** jeunes entre 16 et 25 ans, dont 581 nouveaux. Le Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté a accordé **71** aides au profit de 65 jeunes pour un montant de 35 449 €.

> La Bourse Emploi Formation a accordé **52** bourses au profit de 47 jeunes pour un montant de 60 227 €.

Action Accès et maintien dans le logement :

> Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) a étudié **449** dossiers en 2022 et a donné **743** décisions pour 422 ménages pour un montant d'aide de 211 365 €.

> 9 Mesures d'Accompagnement Social Liés au Logement (ASLL) conduit par le Département

Action sociale territorialisée :

Sur l'année 2022, afin d'accompagner les personnes :

- les assistants sociaux ont conduit 7 488 entretiens dont 864 en visites à domicile.
- les conseillers en économie sociale et familiale ont réalisé 2 709 entretiens dont 1 220 en visites à domicile.
- 257 Aides Éducatives Budgétaires (AEB) validées, dont 134 encore en cours au 31 décembre 2022. 6344 dossiers de surendettement accompagnés par un travailleur social du Département
- 34 Mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) ont été signées dont 25 sont en cours au 1er décembre 2022. 18 mesures ont été réalisées par un conseiller en économie sociale et familiale
- Point Conseil Budget : 257 accompagnements budgétaires et 11 suivis ponctuels ont été réalisés

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

FAITS MARQUANTS 2022

> Lancement de la réhabilitation de deux Maisons Départementales des Solidarités : Florac et Langogne,
> Signature de la CALPAE avec l'État (Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi) pour la période 2022/2023, permettant de cofinancer deux actions innovantes :
- accompagnement santé et accès aux droits par les Référents insertion/santé Loz Emploi
- lancement du collectif mobilité et de nouvelles solutions pour la mobilité en Lozère
> Actions collectives autour des parcours à l'autonomie pour les jeunes, réalisées par les agents des Maisons Départementales des Solidarités,
> Poursuite du dispositif Pass Numérique.

MDS de Florac

MDS de Langogne

DIRECTION ENFANCE FAMILLE

enfance@lozere.fr

INTERVENTIONS AU TITRE DE LA PRÉVENTION ET DE LA SANTÉ

• **616** déclarations de grossesse traitées par les sages-femmes avec 232 suivis de grossesse, 632 rendez-vous dont 380 visites à domicile, 257 consultations en MDS, 59 Entretiens Prénataux Précoces soit 11 % des déclarations de grossesses, 50 séances de préparation à l'accouchement, 40 consultations PRogramme d'Accompagnement de retour à DOmicile (PRADO).
• **160** séances de planification dont 87 sur Mende, 39 sur Marvejols, 27 sur Saint-Chély-d'Apcher et 7 sur Florac.
• **98** séances de consultations de puéricultrices .
• **151** demi-journées de consultations nourrissons réalisées en binômes médecin/puéricultrices et 37 demi-journées de consultations nourrissons réalisées par le médecin de PMI seule ; soit un total de 188 séances : 24 sur la MDS de Marvejols, 51 sur la MDS de St-Chély-d'Apcher 19, 23 sur la MDS de Langogne et 53 sur la MDS de Mende, 37 sur la MDS de Florac.
• **1 015** enfants vus par les puéricultrices : 734 vus en visites à domicile dans le cadre de l'accompagnement des familles, 92 visites à la maternité, 189 rendez-vous sur les Maisons Départementales des Solidarités.
• **528** enfants vus en bilan école maternelle, soit 84,5 % des enfants inscrits en moyenne section, 236 enfants ont été orientés vers un spécialiste soit 51 % et 35 enfants ont été orientés vers un bilan de santé approfondi réalisé par le médecin de PMI.
• **30** visites à l'extérieur par l'éducatrice de jeunes enfants qui a pis sont poste le 4 novembre 2022, soit 10 visites dans le cadre de mandat EJE auprès des familles, 6 visites en Maison d'Assistantes Maternelles, 4 visites en Accueil de Loisirs Sans Hébergement, 8 en Établissement d'Accueil des Jeunes Enfants et 2 visites en Lieu de Vie et d'Accueil.
• **32** actions collectives ont été proposées : 21 staff maternité, 8 informations collectives auprès des collèges et lycée et 3 ateliers massages du nourrisson.

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

bilan école maternelle

OFFRE D'ACCUEIL

190 mandats pour les puéricultrices évaluatrices qui représentent 289 entretiens, dont 141 dans le cadre des agréments assistants maternels, 60 dans le cadre des agréments assistants familiaux, 71 dans le cadre d'une information préoccupante, 17 évaluations dans le cadre des 10 Incidents en Offre d'Accueil. Elles ont réalisé 41 passages à la maternité et ont rencontré 131 familles.

• **254** assistants maternels agréés pour une capacité d'accueil de 905 places, dont 11 Maisons d'Assistants Maternels avec 29 assistants maternels et 112 places.
Pour les assistants maternels agréés :
- Deux sessions de formation de 80 heures avant accueil a été organisée en 2022 : 15 assistants maternels ont été formés.
- Deux sessions de formation de 40 heures après accueil : 16 assistants maternels ont été formés.

• **71** assistants familiaux agréés pour une capacité de 140 places.

Pour les assistants familiaux agréés :
• **7** nouveaux assistants familiaux ont été formés par le Département dans le cadre de la formation de 60 heures avant accueil ;
• **11** ont suivi la formation de 240 heures après accueil, ils présenteront le diplôme d'État d'Assistant Familial en juillet 2022.
• **19** Établissements d'Accueil du Jeune Enfant dont 10 multi-accueils, 8 micro-crèches, 1 crèche familiale.
• **21** Accueils de Loisirs Sans Hébergement pour une capacité d'accueil de 845 places dont 270 places pour les enfants de moins de 6 ans.

ACTION OU EVENEMENT PARTENARIAL

• Participation aux semaines de la santé sexuelle (première quinzaine de Juin), pilotées par l'ARS

• Participation à la réalisation de la plaquette «IVG en Lozère : Mon corps, Mon choix, Mon droit»

• Transfert des dossiers d'agréments assistants maternels et assistants familiaux de Téthys sur IODAS,

• Mise à jour des procédures avec application de la loi Accélération et de Simplification de l'Action Publique.

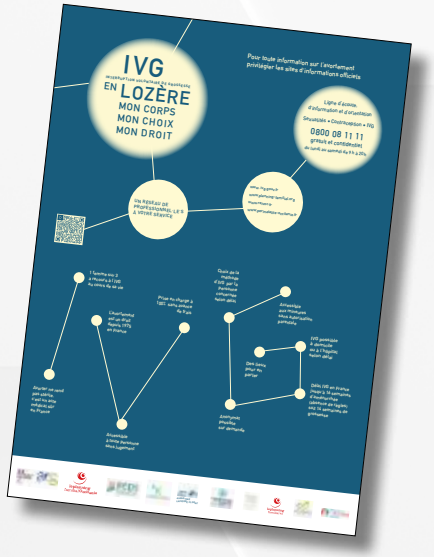

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

INTERVENTIONS AU TITRE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

• **213** informations de mineurs en danger ou en risque de danger recueillies et traitées par la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes, dont 170 qualifiées en Informations Préoccupantes, 33 signalements directs,

• **208** mesures éducatives administratives auprès des familles dont
- 57 mesures d'Aides Éducatives à Domicile
- 45 Contrats Jeunes Majeurs.
- 14 placements administratifs.
- 86 mandats TISF.
- 6 Mesures d'Accompagnements en Économie Sociale et Familiale

• **5 835** heures d'interventions de Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) pour 86 familles et 182 enfants.

• **611** mesures judiciaires dont :
- 371 mesures d'Actions Éducatives en Milieu Ouvert, 71 AEMO exercées par l'Aide Sociale à l'Enfance et 256 AEMO exercées par le CPEAG et 44 exercées par des services extérieurs.
- 227 Mineurs pris en charge avec une mesure de placement dont 66 admis en 2022.
- 13 Tiers Digne de Confiance.

• **28** Mineurs Non Accompagnés arrivés en Lozère et mis à l'abri :
- 22 fugues ou départs volontaires,
- 5 OPP Département de la Lozère,
- 1 en attente.

• **1 213** aides financières accordées aux familles représentent un montant de **133 992 €** sous forme de :
- Bon alimentaire : 37 980 €
- Allocation Mensuelle Temporaire : 66 907 €
- Secours d'Urgence : 30 105 €.

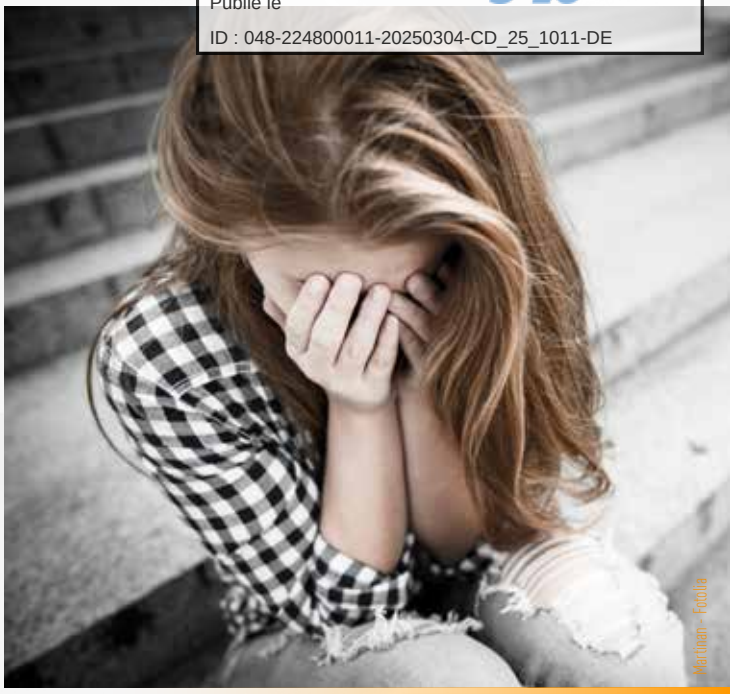

FAITS MARQUANTS 2022

- Tenue de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance de la Lozère le 17/06/2022 au Centre d'accueil de Bec de jeu.

- Organisation de deux regroupements des assistants familiaux embauchés par le Département de la Lozère :
22/04/2022, réunion de travail, buffet dînatoire, projection du film « la vraie famille » au cinéma de Mende, suivi d'un temps d'échange.
13/10/2022, réunion de travail, buffet dînatoire, représentation « l'enfant sauvage » par la compagnie de théâtre *un, deux, trois ... Soleils*, suivi d'un échange avec le comédien,

- Création du dispositif ReCrU dans le cadre de l'accueil chez les assistants familiaux.
Il s'agit d'un troisième type d'accueil proposé par le Département aux assistants familiaux intéressés.
L'accueillant familial doit se rendre disponible, hors période de congés, 24h sur 24 et tous les jours de l'année et lorsque le service a besoin d'un accueil, soit dans le cadre d'un placement à mettre en œuvre rapidement (urgence, crise), soit dans le cadre d'un relais, il doit accueillir le jeune.
Cette disponibilité fait l'objet d'une compensation salariale qui garantit à l'assistant familial un revenu mensuel de base même hors présence d'enfant accueilli.
Il s'agit d'un accueil temporaire qui ne doit pas excéder 45 jours, durée pendant laquelle le Service ASE doit construire un projet d'accueil pérenne sur un autre lieu.

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

MAISON DÉPARTEMENTALE DE L' AUTONOMIE / AIDE SOCIALE

mda@lozere.fr

ACCUEIL GÉNÉRAL MDA :

- Appels téléphoniques : 10 050 appels (5 984 en 2021)
- Accueil physique : 3 009 personnes (1 578 en 2021)

AIDES ET PRESTATIONS :

• L'allocation Personnalisée à l'Autonomie à domicile
En décembre 2022, **2 024** personnes âgées bénéficiaires de l'APA à domicile (1 938 en 2021) - **4 730 104 €** pris en charge par le Département pour l'année 2022 (2021 : 5 080 013 €)

L'allocation Personnalisée à l'Autonomie en établissement
1 726 demandes d'Aide Personnalisée à l'Autonomie ont été déposées en 2022 et instruites par les équipes de la MDA (1 897 en 2021) et 1 217 personnes ont perçu l'APA en établissement en Lozère ou hors du département.
5 672 898 € versés par le Département au titre de l'APA en établissement
(5 422 719 € d'APA en établissement en 2021)

• Aide sociale
> **272** personnes handicapées ont eu des droits ouverts à l'Aide Sociale à l'Hébergement
= 12 697 810 € d'aides accordées par le Département (10 617 348 € d'ASH PH classique + 2 080 461 de dotations SEGUR versées)
(2021 : 266 personnes handicapées bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement : 9 889 924 €)

> **216** personnes âgées ont eu des droits ouverts à l'Aide Sociale à l'Hébergement
= 2 405 814 € d'aides accordées par le Département
(2021 : 227 personnes âgées bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement : 2 776 074 €)

> **9** personnes âgées ou handicapées ont perçu l'Aide sociale à domicile pour 16 373 € d'aides accordées par le Département. (10 en 2021 pour 24 154 € d'aides accordées par le Département)

• Personnes handicapées
> **2 157** personnes ont déposé un dossier de demandes en 2022 à la MDPH instruites par les équipes de la MDA (2 177 personnes ont déposé en 2021)

• Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) :
23 séances de la Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées, pour l'examen de 2 284 dossiers. (22 séances en 2021 pour 1 402 dossiers)

• Commission Allocation Personnalisée à l'Autonomie :
24 séances pour 1 489 décisions d'APA prises en 2022.

• Cellule de Recueil d'Information Préoccupante Adultes Vulnérables :
> 63 situations ont été examinées en 2022. 39 ont été qualifiées de préoccupantes : 24 concernant des personnes âgées et 15 des personnes en situation de handicap.

> Près de **624** personnes ont perçu la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) en 2022. 4 183 323 € pris en charge par le Département (3 932 374 € pris en charge en 2021)

> **64** personnes ont perçu l'allocation Compensatrice pour Tierce personne = 512 733 € pris en charge par le Département (66 personnes en 2021 pour 537 433 €)

• Réponse Accompagnée Pour Tous :
> **17** nouvelles situations sans solutions étudiées en 2022 (3 enfants – 14 adultes). 28 situations accompagnées dont 9 critiques et 11 complexes.

• La Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) :
> En 2022, **43** actions validées par la CFPPA pour un montant total alloué de 215 113 €. Ces actions, mises en œuvre par des différents types de structures (associations, EHPAD...) sont proposées pour répondre aux besoins des personnes âgées, à domicile ou en établissement, et à leurs proches aidants.

FAITS MARQUANTS 2022

• Lancement de la dynamique collective autour du handicap préfigurant « handicap' 2028 »,
• Accompagnement de la mise en place du « SEGUR » et autres mesures,
• Attribution de la dotation complémentaire pour les SAAD en soutien des frais kilométriques et des pneus neiges,
• Fin du dispositif de la MAIA remplacé par le Dispositif d'Appui à la Coordination 48.

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

Rapport d'Activité

INFRASTRUCTURES DÉPARTEMENTALES

infrastructures@lozere.fr

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DU NUMÉRIQUE

Direction adjointe du Numérique

numerique@lozere.fr

Syndicat mixte autoroute numérique A75

• Gestion du syndicat **11** délibérations.
• Année 2022 marquée par la présentation des rapports d'analyse de la mission de contrôle sur les rapports d'activité de la DSP du délégataire A75 Networks des années 2020 et 2021.

Téléphonie mobile

• Gestion des **27** sites de téléphonie mobile appartenant au Département (suivi de la maintenance, plans de prévention...).
• Nombreuses interventions vers les opérateurs pour des problèmes d'interruption de services.
• Participation avec la Préfecture de Lozère à l'équipe projet téléphonie mobile qui suit le programme national « New Deal » et sélectionne les nouveaux sites à construire.

11 sites par l'équipe projet et sélectionnés par arrêté pour 2022 :
- Le Chastel-Nouvel secteur RD806 (1 site),
- Pierrefiche Vallée du Chapeauroux (La Vayssière, Village, Aurouzet) (2 sites),
- Molezon Vallée de Trabassac (2 sites),
- Hures-la-Parade Le Buffre (1 site),
- St-Denis-en-Margeride Village, Mézery, Céraldès (1 site),
- Villefort rue de l'église (1 site),
- St-Jean-la-Fouillouse L'hermet, le Moulin de Serre, le Crouzet, La Brugère (2 sites),
- Le Massegros Causses Gorges Recoules de l'Hom (1 site).

Le Très Haut Débit (THD)

Le rythme de production de prises s'est ralenti par rapport à 2021 tout en restant élevé avec plus de 1000 prises par mois.
Les difficultés restent très nombreuses pour desservir les dernières maisons.
(prises gelées par Orange, liquidation Scopelec, négociations immeubles ...)
> 3 136 prises optiques construites dans l'année pour un total de 52 828 soit 88 % d'avancement.
> 14 645 prises rendues commercialisables pour un total de 48 403 soit 80 % du réseau commercialisable.

Syndicat Mixte Lozère Numérique

Le syndicat s'est réuni 4 fois et a produit 15 délibérations.
Nombreuses interventions vers les équipes de la filiale pour des problèmes de déploiement de chantier sur les communes et vers les opérateurs pour des difficultés de raccordement des particuliers et des entreprises.
Nombreuses interventions également vers l'opérateur Orange pour des pannes sur le réseau cuivre.

Le Schéma Départemental des Services et des Usages du Numérique

- La phase de diagnostic territorial s'est achevée en 2022.
- La phase de définition de la stratégie a été lancée fin 2022.

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

Les équipements numériques des collèges

Année 2022 marquée par le remplacement d'équipements numériques défectueux et un faible usage des tablettes numériques dans les collèges publics.

Chiffres clés :

- **604** sollicitations(tickets) d'assistance (+25% de sollicitations sur 1 an) ;
- 1 parc de **1600** équipements numériques pédagogiques ;
- 1 parc de **180** téléphones fixes ;
- 1 parc de **150** équipements d'infrastructure et sécurité.

Les infrastructures, la sécurité et les équipements numériques internes

- Mise en place de l'équipement audiovisuel de la nouvelle salle des assemblées,
- Déploiement des bornes numériques touristiques,
- Mise en place des premiers chantiers de cybersécurité et de protection des données,
- Remplacement d'équipements numériques des agents et renouvellement de solutions d'infrastructure obsolètes.

Les études, les Projets métiers et les maintenances applicatives

- Chantiers informatique pour le social et les Ressources humaines,
- Adaptations et paramétrages liées aux nouveaux usages, aux nouveaux services en ligne et aux nouvelles organisations des directions,
- Poursuite du chantier d'évolution du logiciel de gestion financière et du projet Bibliothèque Numérique de Référence,
- Poursuite du projet scinpat2.0.

Chiffres clés :

- **2 624** sollicitations(tickets) d'assistance sur 1 an ;
- 1 parc de **930** équipements numériques ;
- 1 parc de **127** téléphones mobiles et **372** téléphones fixes ;
- 1 parc de **600** équipements d'infrastructure et sécurité ;
- **2** salles informatique sécurisées ;
- **40** sites interconnectés ;
- **50** applications métiers ;
- un portefeuille de 30 projets annuels.

La mission transport

La loi NOTRe dispose que le département est compétent pour la prise en charge des frais de transport individuel des élèves et étudiants en situation de handicap vers les établissements scolaires et universitaires.
Après examen de la demande par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), les élèves ou étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier :

- soit de la mise en place d'un transport adapté organisé par les services du Département et confié à un prestataire spécialisé.
- soit du versement d'une indemnité kilométrique pour l'utilisation d'un véhicule particulier (véhicule appartenant à la famille de l'élève/étudiant en situation de handicap ou à lui-même).

Cette mission de prise en charge est obligatoire et présidée par Denis Bertrand.
Un suivi quotidien du transport des enfants est effectué et donne lieu à de nombreux échanges avec les familles, les transporteurs, générant un certain nombre de bons de commande à chaque modification.

Pour le Département de la Lozère, les frais occasionnés couvrent à la fois les dépenses des 20 marchés de transport effectués par 8 transporteurs publics et les indemnités versées aux familles transportant directement leurs enfants pour un budget de **400 000 €** environ.

Ce montant a vocation à évoluer en fonction de l'actualisation de l'indice applicable aux tarifs des taxis à chaque 1er janvier et en fonction des modifications apportées aux circuits (augmentation des effectifs, changements d'itinéraires ou d'horaires), venant systématiquement majorer le budget.

Pour l'année scolaire 2022/2023, **62** élèves sont pris en charge, dont :

- **58** utilisent le réseau de transport spécialisé
- **4** sont transportés uniquement par leur famille, au titre du remboursement kilométrique à hauteur de 0,50€/km.

Date de publication : 7 mars 2025

INFRASTRUCTURES DÉPARTEMENTALES

infrastructures@lozere.fr

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

DIRECTION DES ROUTES

Service Gestion de la Route

gestion_routes@lozere.fr

Service comptable et financier

Missions : élaboration budgétaire, suivi programmatique et d'exécution des marchés

• Pilotage du budget de la DGAI ; recouvrement des subventions et participations sur projets d'infrastructures.

• Coordination financière et gestion des crédits alloués aux 4 UTCD, au Parc technique et aux services du siège : **43** structures de Gestion administrées.

• Logiciels métiers de support à l'activité du service : Coriolis pour le volet comptable et financier, Marco Web pour la gestion des marchés publics, AWS pour les notifications d'actes aux entreprises et Business Object pour le pilotage de l'activité de la DGAI

• **250** chantiers d'investissement routier sur Autorisations de Programme ; opérations de travaux, achat de véhicules, de matériel de signalisation et de comptage gérés sur AP.

• Exécution administrative et financière de **157** marchés publics :
- Fournitures Courantes et Services,
- Accords-cadres de Prestations Intellectuelles,
- Marchés de travaux dont accords-cadres à bons de commande (voirie, ouvrages d'art, travaux de sécurisation, ensemencement hydraulique),
- Marchés ordinaires.

• Gestion des commandes : **679** de fournitures et matériaux pour les Unités Techniques, **571** pour l'exécution des études, acquisitions foncières et travaux de voirie.

• Acomptes sur marchés, délais d'exécution, décisions d'ajournement, actes de sous-traitance, réception des chantiers, décomptes généraux : **498** ordres de services, **728** acomptes sur marchés fonciers, d'études et de travaux et **751** sur marchés fournitures, **991** mandats d'investissement et **838** de fonctionnement.

- Organisation et pilotage de la viabilité hivernale : **65** engins, **12** patrouilles et **4** coordonnateurs mobilisables quotidiennement – Stratégie de décision des patrouilles, information état des routes – Actualisation du DOVH et validation des PEVH – Maintenance des 18 webcams
- Plus de **207 000** connexions internet sur inforoute48.fr
- Montage et gestion technique de 38 marchés passés pour le suivi des trafics et/ou le compte des UT tels que : fourniture de matériaux (sel, pouzzolane, émulsion de bitume, matériaux), location d'engins, prévisions météo, dispositifs de signalisation, entretien des espaces verts, fourniture et installations de webcams..
- Pilotage du renouvellement de **461** panneaux directionnels, **495** panneaux de police de circulation, **940** panneaux de signalisation temporaire, **4 400** piquets neige, **46** bornes et **852** balises
- **59** avis de gestion du domaine public formulés et suivi de l'occupation du domaine public routier (28 dossiers relatifs à des classements/déclassements – 31 dossiers concernant des alignements individuels),
- Redevances réseaux ENEDIS et Orange recouvrées respectivement pour des montants de 30 088 € et 139 590 € au titre de l'année 2022
- **132** dossiers instruits dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière
- **20** dossiers d'infraction au domaine public (pour un montant « récupéré » de 19 597 €), **5** dossiers de contentieux en responsabilité civile,
- **106** avis sur manifestations, **193** arrêtés de circulation temporaires, 35 arrêtés permanents
- **78** accords techniques sur projets de réseaux électriques
- **8** rapports en CP, **111** courriers et mails de réponse aux élus et tiers, **71** avis sur accès rendus et **27** notes de service
- Suivi de l'activité en régie (IG4)

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

Service Parc Technique Départemental

parc_routes@lozere.fr

- **2 516 m** linéaire de glissières et **1 583 m** linéaire d'écran moto posés, **75** chantiers de réparation de glissières.
- Marquage routier de **390** km de route.
- Entretien et réparation des **2 437** engins, véhicules et petits matériels du Département. Cela représente **1 004** ordres de réparation et **589** bons de commande.
- **2 403** bons de commandes de fournitures nécessaires au fonctionnement des matériels.
- **710** essais et contrôles de laboratoire routier dont **360** carottages.
- **2 760** mandats, gestion technique de **108** marchés.
- Le programme d'achat 2022 : 3 PL 19 tonnes avec leurs équipements VH , 1 PL porte-outils avec ses équipements VH, 4 camions tri-benne 7 tonnes, 4 fourgons tôlés aménagés pour le service des Routes, 2 fourgons électriques tôlés aménagés pour le service des Routes, 8 véhicules de liaison, 2 véhicules de liaison électrique, 1 véhicule 4x4 aménagé pour le LDA, 1 fourgon tôlé aménagé pour la Communication, 1 fourgon tôlé pour la mission Eau Potable, 2 tracteurs 4x4 équipés chacun d'un groupe de fauchage-débroussaillage neuf, 3 groupes de fauchage-débroussaillage reconditionnés pour équiper deux tracteurs existants, 1 chargeur articulé.
- Les ventes aux enchères des matériels : **2 018 €** pour **14** produits vendus.

Nouveau véhicule utilitaire pour la Direction de la Communication, de la Logistique et de l'Evènementiel

Unités territoriales
4 UTCD, 24 centres

248 750 heures sur le terrain dont :

- **8 888** heures de surveillance du réseau et d'entretien
- **13 181** heures supplémentaires
- **38 434** heures de fauchage / débroussaillage
- **31 214** heures de viabilité hivernale
- **1 776** heures de visite d'ouvrages d'art
- Gestion des **2 263** km de RD
- **3 393** tonnes de sel et **3 137** tonnes de pouzzolane pour la viabilité hivernale
- **2 183** sacs de ciments mis en œuvre sur les ouvrages
- **121** permissions de voiries (dont 20 pour l'UT de Chanac, 33 pour Saint-Chély, 20 pour Florac, 48 pour Langogne) et **560** arrêtés de circulation temporaires délivrés (145 pour l'UT de Chanac, 181 pour Saint-Chély, 122 pour Florac, 112 pour Langogne
- Suivi de l'ensemble des chantiers sur routes départementales

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

Rapport d'Activité

Service Études, Travaux et Acquisitions Foncières

setaf@lozere.fr

> **440** courriers de réponses à des élus ou tiers
> **32** ponts et **4 800 m²** de murs réparés ou reconstruits
> Sécurisation de **10** falaises

- **292 000 m²** d'enduits, **173 000 m²** d'enrobés et **41 500 m²** de retraitement en place de chaussée réalisés
- **3** dossiers de projets d'aménagement de traverse d'agglomération achevés sous maîtrise d'ouvrage de communes ou communautés de communes
- Diverses études sur des espaces non strictement routiers (études sommaires de faisabilité des CT de Villefort et Pont-de-Montvert)
- **10** dossiers de modernisation du réseau routier étudiés (6 directement, 4 pour l'intermédiaire d'un prestataire extérieur), **169** avis ou participations à la définition technique de projets réalisés au profit des UT.
- **20** promesses de vente signées, **94** actes administratifs de transfert de propriété établis, **6** conventions d'occupation temporaire passées
- **24** rapports présentés en CP

Travaux de purge de la falaise entre Florac et Vébron - RD907
avril 2022

BUDGET

budget@lozere.fr

- Construction budgétaire :
- du budget Principal
- des 3 budgets annexes : Laboratoire d'Analyses , Aire de la Lozère, Domaine des Boissets

Budget 2022
Budget primitif - 14 février 2022
Décisions modificatives - au nombre de 4 (mai, juin, octobre, décembre)
Compte administratif 2021 - Juin

Budget 2023
Prospectives financières - Septembre
Débat d'orientations budgétaires - octobre
Budget primitif - 16 décembre 2022

• Suivi budgétaire et financier

- avis sur 285 rapports : 133 modifications apportées (169/74 en 2021)
- validation de 995 virements de crédits dont 100 d'investissement nécessitant un arrêté (1014/146 en 2021)
- de 72 Autorisations de Programmes
- des fonds d'aide COVID et Ukraine

• Contrôle de gestion (pour l'ensemble des budgets) :

. suivi des crédits et niveaux d'exécution de l'ensemble des Directions
. des services réalisés : nature, volume, exécution et écritures d'annulation des non consommés
. production de la revue de gestion trimestrielle et du bilan annuel,
. suivi des outils de gestion : loyers, charges locatives, subventions, crédits RH, social, SDIS....

• Analyses financières et autres :

> CRAC (compte rendu annuel à la collectivité) des délégations de

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

service public : stations thermales de Bagnols-les-Bains et la Chaldette, station de pleine nature des Bouviers, cafétéria et boutique de produits locaux de l'Aire de la Lozère, parc à loups Sainte-Lucie

> Convention financière pour la concession d'aménagement, gestion et exploitation des stations de ski du Mont-Lozère et du Mas de la Barque (biens de retour de la DSP antérieure et biens mis à disposition)

> Services, associations et organismes satellites

• Etat de l'actif - Amortissements :

. Gestion de l'inventaire et écritures d'amortissements de l'ensemble des budgets : 19M€ amortissements biens 5,5 M€ amortissements subventions
. Ecritures d'entrée à l'actif des biens de retour de l'ancienne DSP Mas de la Barque transférés de la SELO au Département
. Régime d'apurement annuel des comptes frais d'études et insertion en compte de travaux

• Assistance et formation des agents : utilisation du logiciel, saisies budgétaires, suivi des crédits, imputations ...

iggi600 - stock.adobe.com

FAITS MARQUANTS 2022

- Ouverture et gestion d'un fonds Ukraine : 24 virements (37 633 € fonctionnement)
- Continuité de la phase de tests de mise en place de la version V du logiciel Coriolis avec le calendrier de mise en place de juin 2023 repoussé à ce jour au 1er semestre 2024

©v.poth - stock.adobe.com

FINANCES

• Gestion de la dette :

> Dette propre :
- remboursement capital/intérêts de 24 emprunts représentant au 31/12/2022 une dette de 44 M€
- consultation et contractualisation de 10 M€ d'emprunt

> Dette garantie :
- prise en garantie de 6 468 185 € (25 %) pour 19 nouveaux emprunts (25 872 742 €) contractés pour des logements sociaux
- suivi du ratio Galland pour les 334 emprunts (22,76 M€) garantis
- validation de 5 demandes de vente de logements sociaux aux locataires occupants et actualisation du montant de la dette garantie par rapport au prix de cession (586 300 €)

• Recettes / Trésorerie :

- suivi journalier du niveau de trésorerie
- renouvellement de la ligne de trésorerie pour 5 M€
- émission des titres de recettes (11 499)
- suivi de l'encaissement des dotations, subventions, loyers, recouvrement, autres ....

• Service d'Incendie et de Secours :

> Avenant annuel à la convention financière - suivi financier
> Gestion budgétaire et financière pour :
- la construction budget 2022 et ses 2 décisions modificatives
- la sollicitation des subventions,
- le visa et l'exploitation des mandats et titres
- la clôture de la gestion 2022, les reports, les rattachements
- les orientations budgétaires 2023

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

RESSOURCES INTERNES

• CAUE : répartition des produits de la taxe d'aménagement entre le CAUE et les ENS, versements d'avance

• Divers :
- déclarations trimestrielles TVA (budget annexes, DSP, POLEN, Mont Lozère) et annuelle FCTVA
- recouvrements charges et redevances DSP
- gestion des provisions sur la base des dispositions réglementaires
- répartition du fonds départemental de la taxe additionnelle aux droits de mutations et du fonds de péréquation de taxe professionnelle
- paiements propres au service : CLERCT transports et déchets, impositions foncières, frais bancaires TIPI ..
- Régies :
  - Boissons manifestations/salons : institution du mode de paiement par carte bancaire
  - Pass'jeunesse : nomination nouveau régisseur mandataire

FAITS MARQUANTS 2022

- Pour la 2ème année consécutive maintien du produit des DMTO départementaux au-delà de 8,5 M€
- Inflation et relèvement des taux bancaires ayant abouti à la conclusion d'un emprunt de précaution de 10 M€ au taux fixe de 2,73 %
- Nouveau directeur de février à décembre 2022

ASSEMBLÉES

15 réunions : 5 réunions du Conseil départemental et 10 réunions de la commission permanente,

9 sessions des commissions organiques

485 délibérations actées

Commission permanente du 16 décembre 2022 dans la nouvelle salle des Assemblées

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

- **26 094** mandats et pièces comptables traitées (taux rejet : 0,18%)
- **9 892** titres émis (taux rejet : 0,68 %)
- **10 441** factures arrivées sur le portail CHORUS
- **Délai Global de Paiement : 9,62 jours** (9,23 jours en fonctionnement / 11,41 jours en investissement et 1,60 jours pour le délai de paiement du comptable)

Gestion des subventions

- **862** dossiers programmés sur les dotations cantonales pour 698 789 € d'aides votées
- **35** dossiers programmés sur la dotation exceptionnelle et 5 sur les subventions diverses pour 127 000 € d'aides allouées

RESSOURCES INTERNES

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Formation / Recrutement /Frais de déplacement

- **1 290** formulaires de frais de déplacement contrôlés
- **33** dossiers « médailles du travail »
- **101 751** titres restaurant délivrés
- **82** jurys de recrutement

EFFECTIFS

Pourcentage par filière :
- **administrative 25.21%**
- **technique 58.17%**
- **sociale 9%**
- **médico-sociale 2.91%**
- **médico-technique 0.97%**
- **culturelle 2.08%**

Sans filière (apprenti, étudiant, collaborateur de cabinet) 1.66%

Moyenne d'âge = 46 ans.

Date de publication : 7 mars 2025

FAITS MARQUANTS 2022

> Organisation des élections professionnelles des représentants du personnel,

> Mise en place de la prime SEGUR visant à la valorisation des personnels médico-sociaux qui œuvrent au bénéfice des usagers en difficulté.

Mission gestion administrative du personnel

Au 31 décembre 2022, **686** postes sont inscrits au tableau des effectifs auxquels il convient d'ajouter **52** assistants familiaux, soit 738 postes.
Sur l'année 2022, ce sont plus de **2 170** arrêtés administratifs et **9 481** fiches de paie qui ont été établis.

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

Mission Prévention

- Suivi médical des agents : 352 consultations ont été réalisées
- Plusieurs réunions organisées par le médecin de prévention (routes, ...) dans le cadre de son tiers temps,
- Organisation de 5 Comités techniques et 4 CHSCT ainsi que 15 réunions de travail et 9 points ponctuels.

FAITS MARQUANTS 2022

> Renforcement de la transversalité entre gestionnaires RH pour une meilleure prise en charge des attentes des agents et des usagers,

> Lancement d'une démarche de baromètre social, de manière concertée entre syndicats et administration

Journée d'accueil des nouveaux agents

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

RESSOURCES INTERNES

DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

Olivier Le Moal - stock.adobe.com

Mission Marchés publics

marches@lozere.fr

- **83** procédures lancées
- **275** marchés notifiés représentant un volume de 33,28 M€ HT
- **88** avenants passés
- **2 835** Dossiers de Consultation des Entreprises retirés
- **608** offres dématérialisées reçues
- **14** commissions d'appel d'offres

Mission Achats et Moyens

achatsmoyens@lozere.fr

- **Relance des marchés de fourniture de matériaux et d'outillage professionnel** pour VRD et du bâtiment pour les services du Conseil départemental de la Lozère (tous les sites concernés)
- **51** marchés subséquents passés dans le cadre des marchés d'impression et façonnage de documents pour le Département de la Lozère
- **753** commandes passées dans le cadre des marchés en cours d'exécution (traitement des déchets, fournitures de bureau, produits d'entretien, mobilier, nettoyage des locaux, petit matériel et outillage, vêtements de travail)

Mission Affaires juridiques

juridique@lozere.fr

- **17** procédures contentieuses et pré-contentieuses en défense
- **17** procédures contentieuses et pré-contentieuses en action
- Diverses analyses juridiques et conseils auprès des services et directions du Département
- **29** procédures de marchés publics lancées pour le compte des collectivités adhérentes à Lozère Ingénierie et **52** marchés notifiés pour un volume total de **6 686 606 € HT**
- Suivi de l'ensemble des délégations de service public en lien avec les Directions Opérationnelles

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

DIRECTION DES BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX ET DU PATRIMOINE

batiments@lozere.fr

Le patrimoine immobilier du Département est composé de **70 bâtiments**, lui permettant d'assurer ses missions :

- Bâtiments d'enseignement : 48 420 m²
- Maisons des solidarités et Maison de l'autonomie : 3 710 m²
- Centres techniques : 14 940 m²
- Bâtiments culturels : 7 990 m²
- Espaces administratifs et divers : 11 565 m²

Principaux travaux réalisés en 2022 :

• Rovère : Rénovation de la salle du conseil, rénovation et aménagement de bureaux...
• Hôtel Plagnes : réfection des appartements (revêtement muraux, sols, luminaires...
• MDS de Marvejols : travaux d'aménagement.
• MDS de Mende : création d'un nouveau bureau et rénovation d'espaces.
• MDS de Florac : travaux au Tribunal de Florac pour accueillir les agents, puis rénovation énergétique, requalification des espaces et accessibilité de la MDS (2022 et 2023).
• MDS Langogne : rénovation énergétique, requalification des espaces, mise en accessibilité (2023 et en cours).
• Collège de Meyrueis :
- Livraison de l'externat réalisé en 2 phases de travaux (2022 et 2023)
- requalification des espaces, suppression de l'internat, extension de la surface des salles de cours, traitement thermique et mise en accessibilité.
• Collège de Vialas :
- Internat : rénovation énergétique, mise en accessibilité, raccordement au réseau de chaleur communal de type bois déchiqueté (déc 2022 à fin fév 2024),
- externat : connexion au réseau de chaleur bois communal, suppression de la chaudière au fioul et sonnerie alerte PPMS Vigipirate (2022).
• Collège de Marvejols : couverture du préau et sonnerie alerte PPMS Vigipirate (2022).
• Collège de Mende : mise en accessibilité, aménagement de 2 salles de cours dans l'emprise du lycée Chaptal, travaux divers (2022-2023).
• Collège du Collet de Dèze : suppression de la chaufferie au fioul, extension du réseau de chauffage bois, confortement de la voie d'accès (automne 2022).
• Collège du Bleymard : finalisation des travaux énergétique, travaux de sécurité dont mise en conformité du SSI et du désenfumage (août 2023).
• UT et CT de Chanac : aménagement de bureaux dans un ancien bâtiment de découpe de viandes (2022 à printemps 2023).

au Bleymard

• CT de Monts de Randon (Rieutort) : création d'un silo et d'une zone de stockage (nov 2022), couverture d'un stockage à Saint Amans.
• Réparation des silos des CT du Massegros, de St Alban et de Grandrieu (2022).
• CT de La Bastide Puylaurent : création d'une aire de lavage (2022).
• Parc technique départemental : création d'un bureau magasinier (automne 2022).
• Aire de Lozère : renouvellement de l'ensemble des poubelles extérieures (48k€).
• Domaine des Boissets : réfection de toitures, travaux électricité, etc.
• SELO : modernisation de la cabine d'ascenseur.
• Immeuble Léon Boyer : modernisation de la cabine ascenseur.

Salle du Conseil départemental
avant - pendant
et après les travaux

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

Rapport d'Activité

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES

lda@lozere.fr

Le LDA48 a effectué

• **4 789** prélèvements d'eaux de consommation, d'eaux de piscines et de baignades, eaux de rivières et d'eaux chaudes sanitaires.

• **9 396** échantillons analysés soit après prélèvements effectués par le LDA48 ou soit prélevés par les clients directement, ainsi que 317 (audits, plans de Maîtrise Sanitaire, Check up Hygiène, autres) et 167 heures de formation dans le secteur agro-alimentaire.

• **229 308** analyses réparties de la façon suivante :

– **5 497** analyses de dépistage des encéphalopathies, dont **4 072** sur des bovins (ESB ou maladie de la « vache folle ») et **1 425** sur des ovins, caprins (tremblante).

– **16 882** analyses d'hygiène alimentaire sur des échantillons prélevés chez des artisans (boulangers, bouchers, traiteurs, charcutiers...), dans les abattoirs et dans le cadre de restauration collective ou commerciale.

– **66 279** analyses d'eaux de consommation, piscines, baignades, des eaux de rivières, usées et eaux chaudes sanitaires.

– **38** recherches de cyanobactéries dans les eaux de baignades.

– **138 286** analyses d'immuno-sérologie et de biologie moléculaire pratiquées sur des échantillons prélevés sur des animaux d'élevage.

– **2 326** analyses de bactériologie vétérinaire pratiquée sur des échantillons prélevés sur des animaux d'élevage, bovins, ovins, caprins et porcins, sur la faune sauvage et pour la recherche des larves de trichines.

FAITS MARQUANTS 2022

– Obtention de la Certification QUALIOPI (marque de qualité des prestataires de formation) depuis juin 2022 pour notre service HACCP /formation.

– Continuation du dépistage de la BVD (Diarrhée Virale des Bovins) chez les veaux âgés de moins de un mois, à partir de prélèvement de cartilage auriculaire. Dans le cadre de sa politique de soutien à l'agriculture, le Département participe à cette lutte sanitaire. Ce dépistage a été prolongé jusqu'en 2025.

– Renouvellement pour une période de 5 ans, de l'Accréditation COFRAC pour l'ensemble des activités accréditées du LDA48 suite à l'audit de janvier 2022.

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

Cabinet de la Présidence
en cours de recrutement

Présidente du Conseil départemental
Sophie PANTEL

Direction Départementale d'Analyses (LDA)
Hygiène alimentaire / HACCP
Eau / Environnement
Santé animale

Direction de la Communication, de la Logistique et de l'Évènementiel
David BIANCHI

Direction Générale des Services
Jérôme LEGRAND

Mission Coordination Stratégie Evaluation

SOLIDARITE TERRITORIALE
04 66 49 66 32

➲ **Direction de l'Ingénierie, de l'Attractivité et du Développement** (DIAD)

Direction adjointe de l'Ingénierie et des contrats territoriaux

Direction adjointe du Développement et du Tourisme

Point d'entrée Collectivités
04 66 49 95 07

Ingénierie de projet
Ingénierie Financière
Urbanisme
Attractivité / Accueil
Démographie médicale /Jeunesse
Eau potable
Assainissement, qualité rivières
Transition énergétique
Patrimoine du Département et SIG
Contractualisation - Aides aux collectivités
Structures de développement local
Activités de pleine nature
Agriculture / Forêt
Aménagement foncier agricole et forestier
Espaces Naturels Sensibles
Tourisme
Circuits courts

➲ **Direction du Développement Éducatif et Culturel** (DDEC)

Point d'entrée Associations
04 66 49 66 16

Enseignement - Collèges
Vie Associative et Culture - Sport
Patrimoine culturel

Direction adjointe de la Médiathèque Départementale de Lozère (MDL)

➲ **Direction des Archives Départementales** (AD)

Archives publiques et salle de lecture
Archives privées et conservation

➲ Organismes partenaires
Chambres consulaires (CA, CCI, CMA)
Lozère Développement
SELO
Lozère Tourisme
Lozère Ingénierie
CAUE
SDEE
EDML
Scènes Croisées de Lozère
Lozère logistique scénique
SEM Abattoir du Gévaudan
Autres structures de dévpt local (syndicats mixtes économiques, touristiques, parcs, pays, assos territoriales)

SOLIDARITE SOCIALE
04 66 49 66 06

➲ **Direction des Territoires, de l'Insertion et de la Proximité** (DTIP)

Action sociale, Logement
et Développement social
Insertion et emploi

5 Maisons Départementales des Solidarités (MDS)

Florac, 04 66 49 95 04
Langogne, 04 66 49 95 02
Marvejols, 04 66 49 95 03
Mende, 04 66 49 14 85
Saint-Chély d'Apcher, 04 66 49 95 01

➲ **Direction Maison De l'Autonomie** (DMDA)

Tarification, autorisation et contrôle
Instruction
Parcours et Droits à l'Autonomie

➲ **Direction Enfance Famille** (DEF)

Prévention Santé et offre d'accueil
Aide sociale à l'enfance

➲ Organismes partenaires
MDPH
Mission locale

INFRASTRUCTURES DEPARTEMENTALES
04 66 49 66 46

Comptabilité - Finances

➲ **Direction des Systèmes d'Information et Numérique** (DSIN)

Direction adjointe du Numérique
Infrastructures, sécurité, équipements numériques et outils collaboratifs
Etudes, projets métiers et maintenance applicative

➲ **Direction des Routes** (DR)

Études
Travaux
Acquisitions Foncières
Gestion de la Route
Parc Technique Départemental
SIG routes

4 Unités territoriales (UTCD)
Chanac, 04 66 49 95 29
Florac, 04 66 49 95 21
Langogne, 04 66 49 95 37
Saint Chély d'Apcher, 04 66 49 95 34

24 Centres techniques

Chanac, Marvejols, Meyrueis,
Le Massegros, Sainte-Enimie, La Canourgue, Florac,
Pont-de-Montvert, Saint-Germain-de-Calberte,
Collet-de-Dèze, Sainte-Croix-Vallée-Française,
Châteauneuf-de-Randon, La Bastide, Langogne,
Le Bleymard, Grandrieu, Villefort,
Rieutort-de-Randon, Aumont-Aubrac,
Saint-Alban-sur-Limagnole, Fournels,
Saint-Chély d'Apcher, Le Malzieu-ville, Nasbinals

➲ Organismes partenaires
Lozère Numérique
SMANA75

RESSOURCES INTERNES

➲ **Direction des Finances et des Assemblées** (DFA)

Affaires financières - Budget
Assemblées et Comptabilité

➲ **Direction de la Commande publique et des Affaires Juridiques** (DAJC)

Affaires juridiques et contentieux
Commande publique - Achats

➲ **Direction des Ressources Humaines** (DRH)

Gestion administrative du personnel
Parcours professionnels et qualité de vie au travail

➲ **Direction des Bâtiments Départementaux du Patrimoine** (DBDP)

mise à jour : 16/10/2023

➲ Organismes partenaires
SDIS
Paierie départementale
CDG

Standard général : 04 66 49 66 66

Date de publication : 7 mars 2025

lozère
LE DÉPARTEMENT

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

Les partenaires

LOZÈRE INGÉNIERIE
Aide allouée par le Département en 2022

67 040 €

LOZÈRE TOURISME
Aide allouée par le Département en 2022

1 198 045 €

LOZÈRE DÉVELOPPEMENT
Aide allouée par le Département en 2022

130 000 €

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
Aide allouée par le Département en 2022

4 400 000 M€ (fonctionnement)
900 000 € (investissement)

CHAMBRE D'AGRICULTURE
Aide allouée par le Département en 2022

120 000 €

CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT
Aide allouée par le Département en 2022

46 400 €

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
Aide allouée par le Département en 2022

90 000 €

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

Conseil départemental de la Lozère
Hôtel du Département
4 rue de la Rovère
BP 24 - 48 001 Mende CEDEX
Téléphone : 04 66 49 66 66
www.lozere.fr

Date de publication : 7 mars 2025

lozère
LE DÉPARTEMENT

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

Conseil départemental de la Lozère

Rapport d'activité
2023

lozère
LE DÉPARTEMENT

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

TABLE DES MATIÈRES

LE DÉPARTEMENT EN CHIFFRES . . . 4

LES ÉLUS PAR CANTONS 5

ORGANIGRAMME DES SERVICES . . . 6

ÉVÉNEMENT MARQUANTS 7

CABINET DE LA PRÉSIDENCE
CAB 11

DIRECTION DE LA COMMUNICATION DE LA LOGISTIQUE ET DE L'ÉVÉNEMENTIEL
DCLE. 12

SOLIDARITÉ SOCIALE
DTIP 14
Direction des Territoires de l'Insertion et de la Proximité - AIDE SOCIALE

DEF 17
Direction Enfance Famille - AIDE SOCIALE

MDA 21
Maison Départementale de l'Autonomie - AIDE SOCIALE

INFRASTRUCTURES DÉPARTEMENTALES
Service comptable et financier 24

DSIN 25
Direction des Systèmes d'Information et du Numérique

DR 29
Direction des routes

Transports scolaires 32

SOLIDARITÉ TERRITORIALE
DIAD 33
Direction de l'ingénierie, de l'attrativité et du développement

DDEC 37
Direction du Développement Éducatif et Culturel

MDL 40
Médiathèque Départementale de Lozère

AD 42
Direction des Archives Départementales

RESSOURCES INTERNES
DFA 44
Direction des finances et des assemblées

DRH 48
Direction des ressources humaines

DCAJ. 50
Direction de la Commande publique et des Affaires Juridiques

DBDP 52
Direction des Bâtiments Départementaux du Patrimoine

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES
LDA 54

AIDES AUX PARTENAIRES

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

Fonctionnement . . . . . 42,184 M€
Sécurité . . . . . 5,525 M€
Économie / développement. . . 2,536 M€
PoLEN . . . . . 0,059 M€

SOLIDARITÉ TERRITORIALES

Collèges . . . . . 6,025 M€
Aménagement du territoire . . 5,878 M€
Transport . . . . . 3,562 M€
Tourisme. . . . . 2,674 M€
Culture. . . . . 1,913 M€
Agriculture . . . . . 1,819 M€
Enseignement supérieur . . . . 1,074 M€
PED investissement. . . . . 0,938 M€
Sport et jeunesse . . . . . 0,909 M€
Patrimoine. . . . . 0,652 M€
Archives départementales . . . 0,402 M€
Écoles primaires . . . . . 0,395 M€
Médiathèque dép. de Lozère . . 0,278 M€
Environnement . . . . . 0,257 M€
Eau et assainissement . . . . . 0,101 M€

SOLIDARITÉ SOCIALES

Personnes handicapées . . . 16,902 M€
Personnes agées . . . . . 14,717 M€
RSA . . . . . 8,673 M€
Enfance et famille. . . . . 8,548 M€
Maisons de retraite . . . . . 0,449 M€

INFRASTRUCTURES DÉPARTEMENTALES

Routes et voirie . . . . . 23,681 M€
Viabilité hivernale . . . . . 1,293 M€
Très haut débit . . . . . 0,232 M€

RESSOURCES INTERNES

Emprunt . . . . . 6,785 M€
Bâtiments du département. . . 2,706 M€

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

LES ÉLUS PAR CANTONS

AUMONT-AUBRAC

Alain Astruc
Eve Brézet

ST-CHÉLY-D'APCHER

Michel Thérond
Christine HUgon

ST-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE

Patrice Saint-Léger
Séverine Cornut

MARVEJOLS

Gilbert Fontugne
Patricia Brémond

GRANDRIEU

Francis Gibert
Valérie Rebois-Chemin

BOURGS-SUR-COLAGNE

Rémi André
Dominique Delmas

LANGOGNE

Jean-Louis Brun
Johanne Trioulier

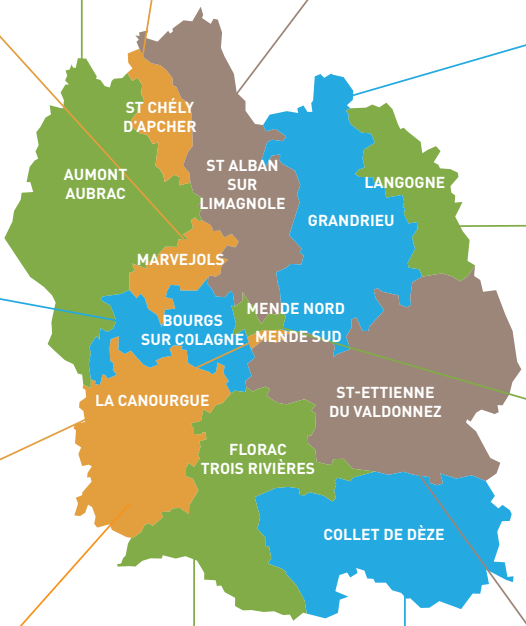

MENDE SUD

François Robin
Françoise Amarger-Brajon

MENDE NORD

Laurent Suau
Régine Bourgade

LA CANOURGUE

Jean-Paul Pourquier
Valérie Fabre

FLORAC-TROIS-RIVIÈRES

Denis Bertrand
Gyulène Pantel

COLLET-DE-DÈZE

Robert Aigoin
Michèle Manoa

ST-ETIENNE-DU-VALDONNEZ

Didier Couderc
Sophie Pantel

Date de publication : 7 mars 2025

ORGANIGRAMME

Date de publication : 7 mars 2025

Cabinet de la Présidente
David BIANCHI (directeur)

Direction de la Communication, de la Logistique et de l'Évènementiel
en cours de recrutement

Présidente du Conseil départemental
Sophie PANTEL

Direction Générale des Services
Jérôme LEGRAND

Mission Coordination Stratégie Evaluation

Direction du Laboratoire Départemental d'Analyses (LDA)
Nicolas AZAÏS (directeur)
Mission Qualité
Mission Administration / comptabilité pilotage par le directeur
Service Hygiène alimentaire / HACCP
Hélène GAUDRY (cheffe de service)
Service Eaux / Environnement
Nathalie COMBE (cheffe de service)
Service Santé Animale
Jean-Michel MAINGUET (chef de service)

SOLIDARITE TERRITORIALE
Véronique DELMAS (DGA)

Direction de l'Ingénierie, de l'Attractivité et du Développement (DIAD)
Guillaume DELORME (directeur)

Ingénierie technique - Mission Eau potable
Alain SOBLECHERO

Ingénierie technique - Mission Assainissement, Qualité rivières
Christophe BONNET

Mission Accueil, Attractivité, Démographie médicale, Jeunesse
Pauline FAVRE

Direction adjointe de l'Ingénierie et des Contrats Territoriaux
Laure DHOMBRES (directrice adjointe)

Direction adjointe du Développement et du Tourisme
Anne TARDIEU (directrice adjointe)

Direction du Développement Éducatif et Culturel (DDEC)
Enseignement, sport, culture
Isabelle DARNAS (directrice)

Direction adjointe des Collèges et Vie Associative
Emmanuelle PALANQUE (directrice adjointe)

Direction adjointe de la Médiathèque Départementale de Lozère (MDL)
Marlène TUFFERY (directrice adjointe)

Mission Administration logiciel SIGB / Portail collectif
Elodie GIRAL

Mission réseau Lecture Publique
Claire MÉNÉTRIER

Direction des Archives Départementales (AD)
Pauline GENDRY (directrice)

Service Archives publiques et salle de lecture
Béatrice MAURY (cheffe de service)

Service Archives privées et conservation
Camille BUZON (cheffe de service)

SOLIDARITE SOCIALE
Emilie POUZET-ROBERT (DGA)

Service Administration - Finances
Anthony COLOMB (chef de service)

Direction Maison De l'Autonomie (DMDA)
Evelyne BOISSIER (directrice)
Eric ANNINO (directeur adjoint)

Mission Tarification, autorisation et contrôle
Alexis PIALOT

Service Instruction
intérim assuré par la directrice

Service Parcours et Droits à l'Autonomie
Sabrina LORI (cheffe de service)

Direction des Territoires, de l'Insertion et de la Proximité (DTIP)
Laëtitia FAGES (directrice)
Céline BÉAL (directrice adjointe)

Mission Insertion et Emploi
Pilotage par la directrice adjointe

Mission Action sociale, Logement et Développement social
Marc OUTIER

5 Maisons Départementales des Solidarités
Florac
Myriam MOINE (intérim)
Mende
Cordélie BLANC
Marvejols
Angélique MACHADO (intérim)
Langogne
Anne-Laure BARRAULT
St-Chély d'Apcher
Gina RODRIGUES

Direction Enfance Famille (DEF)
Renaud LAURES (directeur)

Service Prévention Santé et Offre d'accueil
Anne-Claire GALLEGO (cheffe de service)

Service Aide Sociale à l'Enfance
Juliette KAHOUL (cheffe de service)
Marian MICHELOU (adjoint(e) secteur Sud-Est)
Violaine PERGET (adjoint(e) secteur Nord-Ouest)

INFRASTRUCTURES DEPARTEMENTALES
Grégory ROCHETTE (DGA)

Service Comptable et Financier
Bruno GASPÉRIN (chef de service)
Laetitia GERBAL (adjointe)

Direction des Systèmes d'Information et Numérique (DSN)
Hervé FILLIÈRE (directeur)

Direction adjointe du Numérique
Florence PETIT (directrice adjointe)

Service Infrastructures, sécurité, équipements numériques, outils collaboratifs
Cyril BRANCI (chef de service)

Service Etudes, projets métiers et maintenance applicative
en cours de recrutement

Direction des Routes (DR)
en cours de recrutement

Service Études, Travaux et Acquisitions Foncières
Stéphane MICHEL (chef de service)
Philippe MATHIEU (adjoint)

Service Gestion de la Route
Fabien MICHEL (chef de service)
Henri HERMET (adjoint)

Service Parc Technique Départemental
Pierre BETTENCOURT (chef de service)
Didier LACAND (adjoint)

Service UTCD Chanac
Lionel NOUET (chef de service)
Olivier TICHIT (adjoint)

Service UTCD Florac
Ludovic AGULHON (chef de service)
Jean-Philippe GONZALEZ (adjoint)

Service UTCD Langogne
Jacques SOUCHON (chef de service)
François CHARDÈS (adjoint)

Service UTCD Saint Chély d'Apcher
Paul PEYTAVIN (chef de service)
Christian BOUCHARD (adjoint)

RESSOURCES INTERNES
Nadège FAYOL (DGA)

Direction des Finances et des Assemblées (DFA)
Laurent POUGET (directeur)

Service des Assemblées et de la Comptabilité
Sandrine AGUILHON (cheffe de service)
Service des Affaires financières
Annie FAGES (cheffe de service)

Direction des Ressources Humaines (DRH)
Farouk BOUKACHABIA (directeur)

Service Gestion administrative du personnel
Christelle FIRMIN (cheffe de service)

Service Parcours professionnels et qualité de vie au travail
Evelyne PONS (cheffe de service)

Direction de la Commande publique et des Affaires Juridiques (DCAJ)
Intérim par la DGA Ressources Internes

Mission Affaires juridiques
Dominique MIRMAND

Service de la Commande publique
pilotage par la directrice

Mission Marchés publics
Emilie CATHAGNE-BOUKACHABIA

Mission Achats et Moyens
Sabine MEISSONNIER

Direction des Bâtiments Départementaux du Patrimoine (DBDP)
Jérôme PORTAL (directeur)

Mission Programme d'aménagement et de construction
Bertrand PAYSAL

Mission Gestion du Patrimoine
Sébastien JARA

mise à jour : au 18/12/2023

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

Janvier

- Le 12 : vœux institutionnels au Quartz à Saint-Chély-d'Apcher

Février

- Signature d'une convention technique entre le CD48 et le PNR Aubrac
- Lancement du projet d'extension des archives départementales à Mende.
- Le Département soutient l'aide humanitaire au peuple turc après le séisme qui a ravagé une partie du pays.
- Fin du chantier de rénovation du tunnel du Tournel (coût pour le CD48 : 1,3 M€ avec 721 500 € de subvention DSID de l'Etat)
- Le 2 : réunion du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie
- Les 11 et 12 : le Congrès internes de médecine générale à Lyon pour LNV
- Du 25 au 5 mars : la Lozère au SIA, inauguration du stand Lozère et de l'espace Occitanie

Mars

- Le 2 : avant première du film Les Chemins noirs de Denis Imbert, avec Jean Dujardin au cinéma Trianon de Marvejols, avant la sortie nationale le 22 mars
- Le 20 : approbation du dispositif d'aide en faveur des offices de tourisme en CD
- Le 27 : rencontres de la Culture, salle des fêtes du Département
- Du 31 mars au 2 avril : la Lozère à Marseille

Avril

- Le 13 : bourse aux brochures
- Le 21 : choix en CP de transfert de propriété du château de Saint-Alban au profit du Département
- Inauguration de la maison des curistes et de la salle des associations à Bagnols-les-Bains
- Le 27 : réunion publique pour présentation du projet de valorisation du site mégalithique des Bondons

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

Mai

- La Lozère participe aux 10 ans de la plateforme Agrilocal dans les Landes.
- Le 16 : inauguration des investissements effectués à la station du Mont-Lozère dans le cadre du PPN Mont Lozère et hommage à René Causse.

Juin

- Lancement des travaux dans les Maisons des solidarités de Florac et Langogne (plus d'un million d'euros chacune).
- Le 1er : Première édition d'Handiloz et des Assises du handicap en présence de la ministre Geneviève Darrieusecq, déléguée auprès du ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, chargée des personnes handicapées
- Le 14 : jury et remise des prix du challenge jeunes (9 lauréats)

- Le 21 : fête de la musique dans la cour de l'Hôtel du Département
- Le 26 : JDEE au Ventouzet sur le thème de la forêt

Juillet

- Le 1er : ouverture du premier tronçon de la Voie verte cévenole (1,3 M€ du CD48 pour sécuriser les ouvrages d'art sur l'ensemble du linéaire)
- Le 5 : arrivée du Dragon 48
- Le 13 : inauguration expo estivale des Boissets
- Le 14 : inauguration de la rocade ouest à Mende (avenue Alain-Bertrand) avec 30 M€ investis dont 5,7 apportés par le CD48.
- Le 17 : remise des bourses « Ils font rayonner la Lozère »
- Le 23 : 50e Marvejols-Mende

Août

- Avec la sécheresse, le Département engagé pour l'accès à l'eau potable et la préservation de la ressource

Septembre

- Le 4 : rentrée scolaire, visites aux collèges de La Canourgue et Marvejols
- Fin du chantier de rénovation du collège André-Chamson de Meyrueis (6,3 M€ sur trois ans et demi). Chantiers en cours également aux collèges publics de Mende, Vialas et Langogne

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

- Le 7 : présentation de l'équipe pro du Mende Volley Lozère à l'Ermitage
- Le 8 : signature Convention de partenariat avec l'Union des internes du Languedoc-Roussillon de la faculté de médecine de Montpellier
- Le 13 : repas de rentrée pour les agents du CD48 aux Boissets
- Le 26 : le CD48 accorde un financement pour l'émergence du tiers-lieu dédié au bois, l'Attisoir

Octobre

- Du 3 au 6 octobre : la Lozère au Sommet de l'élevage sous bannière commune avec les races du Massif central
- Le 20 : le CD48 adopte sa stratégie alimentaire dans le cadre du PAT
- Le 24 : remise de maillots au COL

Novembre

- Le 3 : Inauguration de l'extension du cinéma Trianon aux côtés de Victoria Abril et de Lionnel Astier
- Le 9 : formation des éco-délégués des collèges
- Le 16 : installation du CDJ
- Les 17 et 18 : A taaable ! rencontres de l'alimentation avec une journée pro et une journée tout public avec le concours Etoiles de Lozère
- Le 22 : présentation des orientations budgétaires en Conseil départemental
- Le 23 : réunion annuelle de la conférence des financeurs
- Le 24 : réunion publique pour le projet de restauration du château de Saint-Alban

- Les 27-28 : opération « collèges créatifs » avec Lozère développement
- Le 28 : remise des prix de la Fondation du patrimoine

Décembre

- Le 6 : assises du logement

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

Date de publication : 7 mars 2025

cabinet@loz[illegible]

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

CAB

3 agents

Les missions du cabinet

- Accueil du public et standard téléphonique
- Co-organisation de réceptions protocolaires (vœux, inauguration, etc.)
- Relations avec les partenaires institutionnels lozériens, les maires et présidents de communautés de communes, les consulaires, dans le cadre des politiques publiques et compétences du Département
- Lien transversal avec les services et les organismes satellites
- Gestion des agendas et secrétariat de la Présidence et des élus
- Organisation des déplacements des élus (réunions, visites, etc.) et suivi des invitations reçues pour présence et/ou représentation de la Présidente
- Organisation de la venue de la ministre Geneviève Darrieusecq pour Handi'Loz
- Nombreux échanges avec les ministères, la Région...
- Participation à 9 bilatérales avec le Préfet de la Lozère, réunions régulières avec le Dasen, l'ARS...

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

DCLE

19 agents

Les missions

- Informe les Lozériens sur les actions du Département
- Réalise des outils et des supports de communication pour le Département
- Mène des actions de promotion pour renforcer l'attractivité du territoire et apporte plus de visibilité au département
- Co-organisation de réceptions protocolaires (vœux, inaugurations, etc.)

Budget

- Les dépenses de la Communication s'élèvent à **483 122 €**.
- Campagnes de presse pour : le Challenge Jeunes, la thématique de l'eau, prévention feux de forêt (4 semaines de spots radio + print), animations des Boissets, les journées de l'alimentation (15 jours de spots radio + print) et le budget.
- Un numéro du Journal des Départements.
- Trois exemplaires du Couleurs Lozère trimestriel (n°64, 65 et 66)
- 9 050 € de subventions aux radios locales.

Réseaux sociaux et Internet

Nombre d'abonnés réseaux sociaux :

- Facebook : 13 694
- Instagram : 1 930
- LinkedIn : 1 343
- YouTube : 501

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

Posts qui ont été le plus aimé dans l'année

- Facebook
- Instagram
- LinkedIn
- YouTube

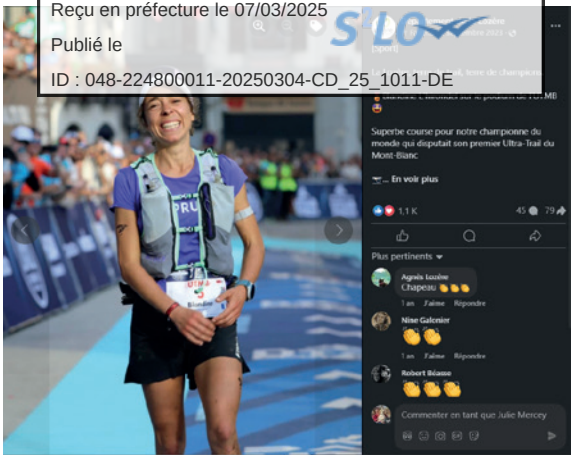

Site internet :

Une transition en juin 2023 vers la solution d'analyse des statistiques des sites internet du Département « Matomo Analytics » a été opérée pour se conformer aux exigences de la RGPD, conformément aux directives de la CNIL.
Les données ne sont donc pas complètes sur l'année 2023.

- Visiteurs : 140 758
- Visiteurs en moyenne par mois : 23 460
- Pages vues : 232 562 (de juin à décembre 2023)

Pages les plus consultées :

- Page sur le recrutement : 7 728 vues
  Le Conseil départemental : recrutement
- Page de présentation de la géographie du département : 5 437 vues
  La géographie du territoire
- Page du Pass Jeunesse : 4 219 vues
  Le Pass' jeunesse
- Page de présentation des élus du département : 4 211 vues
  Les élus du Département
- Page du Domaine de Boissets : 3 058 vues
  Le domaine de Boissets

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

DTIP

Direction des Territoires de l'Insertion et de la Proximité

AIDE SOCIALE

85 agents

Activités des Maisons Départementales des Solidarités (MDS)

Sur l'ensemble du département et au sein des 5 MDS, 67 agents sont présents afin d'assurer l'accueil, l'information et l'orientation, l'accompagnement social et médico-social des personnes s'adressant à la MDS. Cela représente 12 355 accueils physiques et 33 212 accueils téléphoniques.

Action sociale territorialisée

Sur l'année 2023, afin d'accompagner les personnes :

- les assistants sociaux ont conduit **5 587 entretiens dont 608 en visites à domicile**.
- les conseillers en économie sociale et familiale ont réalisé **2 252 entretiens dont 985 en visites à domicile**.
- **257** Aides Éducatives Budgétaires (AEB) validées, dont 134 encore en cours au 31 décembre 2023. 44 dossiers de surendettement accompagnés par un travailleur social du Département
- **36** Mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) ont été signées dont 17 sont en cours au 1er décembre 2023. 20 mesures ont été réalisées par un conseiller en économie sociale et familiale
- Point Conseil Budget : **257** accompagnements budgétaires et 11 suivis ponctuels ont été réalisés

Aides financières individuelles (action sociale)

- **30** aides accordées pour un montant total de 3 529 € au titre de l'accès aux sports et à la culture au profit de 19 adultes pour 1 696 € et 11 enfants pour un montant de 1 833 €
- **68** secours exceptionnel de la Présidente accordés aux familles pour un montant de 26 011 €

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

Insertion

- Le Département a versé 8 085 695 € d'allocations RSA pour 1 238 foyers.
- **52** Contrats à Durée Déterminé d'Insertion (CDDI) cofinancés par le Département pour les personnes bénéficiaires RSA pour un montant total de 126 045 €, 7 Parcours Emploi Compétences (PEC) pour un montant de 26 543 €.
- **54** aides financières individuelles ont été accordées pour un montant total de 26 795 €.
- Loz'Emploi :
  - accompagnement par les référents insertion emploi de **91** personnes dont 9 ont accédé à la formation ou l'emploi durable. Elles ont réalisé **841** entretiens et ont permis, en cours d'accompagnement, à 11 personnes d'accéder à une formation et 26 à un emploi.
  - les référentes santé ont accompagné **97** personnes. Elles ont réalisé 1 497 entretiens et ont permis, entre autre, à de nombreuses personnes d'accéder aux droits MDPH (24 AAH, 14 RQTH)
- Réalisation de **4 228** heures en insertion (clause sociale dans les marchés publics) par 41 personnes en démarche d'insertion

Le programme départemental d'Insertion recense **29 actions portées** par 20 opérateurs pour un montant total de 1 045 784 €. Ces actions ont permis de mettre en place **726 accompagnements de personnes bénéficiaires du RSA**.

- La Mission Locale de Lozère a accompagné **1 425** jeunes entre 16 et 25 ans, dont 564 nouveaux. Le Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté a accordé 48 aides au profit de 45 jeunes pour un montant de 25 902 €. Par ailleurs, 199 jeunes ont pu être dépannés par des secours d'urgence pour un montant total de 15 948 €.
- La Bourse Emploi Formation a accordé **42 bourses** au profit de 37 jeunes pour un montant de 54 390 €.

Action Accès et maintien dans le logement

- Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) a étudié **396** dossiers en 2023 et a donné 687 décisions pour 374 ménages pour un montant d'aide de 170 456 €.
- **10** Mesures d'Accompagnement Social Liés au Logement (ASLL) conduit par le Département.

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

FAITS MARQUANTS

- **Actions mobilité**
  Début de la mission de coordination des acteurs de la mobilité et animation du Collectif Mobilité et Insertion : réalisation d'un diagnostic de territoire, mise en place de groupes de travail, renforcement des liens partenariaux, veille documentaire, organisation d'un séminaire pour créer les conditions de coopération grâce à l'intelligence collective et d'un world café, création d'outils de communication pour améliorer la visibilité de l'offre.
- Accompagnement à la consolidation de l'offre existante et développement de projets tels que le financement d'une navette pour Jardin de Cocagne Lozère, mise en place d'une offre de mise à disposition de voiture électrique sans permis (Loc'ami48), et première session expérimentale du Code intensif « code de la route » du 27/11 au 8/12/2023.
- **Au printemps**
  Demi journée de l'insertion avec animation autour d'une pièce de théâtre de la compagnie Dé-chaînée « Tout ira bien » sur Marvejols et Langogne. Un débat avec les participants (personnes accompagnées, professionnels de l'accompagnement, élus) autour de l'insertion.
- **A l'automne, dans le cadre des Équipes Pluri-disciplinaire Plénières (EPP)**
  Réunion des acteurs de l'insertion sur les 5 territoires pour permettre une acculturation des acteurs, une dynamique partenariale, une sensibilisation, de l'information et un croisement des regards permettant une analyse des besoins des personnes accompagnées. Les thématiques abordées étaient : les problématiques de santé mentale, la garde d'enfants, les publics non francophones, les projets numériques et le bénévolat.

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

DEF

Direction Enfance Famille

AIDE SOCIALE

23 agents

I. Interventions au titre de la prévention en santé et de l'offre d'accueil

Prévention santé

- **515** déclarations de grossesse traitées par les sages-femmes (**393** naissances à la maternité de Mende) avec
  - 228 suivis de grossesse simple et 128 suivis de grossesses pathologiques,
  - 779 rendez-vous dont 386 visites à domicile,
  - 314 consultations en MDS,
  - 47 Entretiens Prénataux Précoces soit 9 % des déclarations de grossesses,
  - 79 séances de préparation à l'accouchement.
- **188** séances de planification dont 66 sur Mende, 52 sur Marvejols, 43 sur Saint-Chély-d'Apcher, 10 sur Florac et 17 sur Langogne.
- **214** séances de consultations nourrissons réalisées en binômes médecin / puéricultrices : 38 sur la MDS de Marvejols, 21 sur la MDS de St-Chély-d'Apcher, 8 sur la MDS de Langogne, 91 sur la MDS de Mende et 56 sur la MDS de Florac, pour un total de 677 consultations.
- **1 285** enfants vus par les puéricultrices : 1 000 vus en visites à domicile dans le cadre de l'accompagnement des familles, 70 visites à la maternité, 215 rendez-vous sur les Maisons Départementales des Solidarités.
- **528** enfants vus en bilan école maternelle, soit 89,3 % des enfants inscrits en moyenne section, 254 enfants ont été orientés vers un spécialiste soit 48 % et 33 enfants ont été orientés vers un bilan de santé approfondi réalisé par le médecin de PMI.
- **49** visites d'établissement réalisées par l'éducatrice de jeunes enfants et le référent technique, soi 11 visites en Maison d'Assistantes Maternelles, 16 visites en Accueil de Loisirs Sans Hébergement, 20 en Établissement d'Accueil des Jeunes Enfants

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

et 2 visites en Lieu de Vie et d'Accueil.
L'EJE a par ailleurs réalisé 6 mandats d'accompagnement pour 10 enfants, ce qui représente 49 VAD. Elle a également dispensé 2 [illegible] maternels.

- **15** informations collectives ont été proposées : auprès des collèges et lycées .

Offre d'accueil

- **140** mandats pour les puéricultrices évaluatrices dont 72 dans le cadre des agréments assistants maternels, 41 dans le cadre des agréments assistants familiaux, 14 dans le cadre d'une information préoccupante et 13 évaluations dans le cadre des Incidents en Offre d'Accueil, ce qui représente 297 entretiens. Elles ont réalisé 51 passages à la maternité et ont rencontré 147 familles.

- **221** assistants maternels agréés pour une capacité d'accueil de 813 places, dont 11 Maisons d'Assistants Maternels avec 29 assistants maternels et 113 places.
- Pour les assistants maternels agréés :
  - 16 primo-agréments, 30 renouvellements d'agréments, 1 refus d'agrément
  - Une session de formation de 80 heures avant accueil a été organisée en 2023 : 5 assistants maternels ont été formés.
  - Une session de formation de 40 heures après accueil : 13 assistants maternels ont été formés.
  - **74** assistants familiaux agréés pour une capacité de 134 places : 5 primo-agréments, 9 renouvellements d'agréments, 1 refus d'agrément
- Pour les assistants familiaux agréés :
  - 4 nouveaux assistants familiaux ont été formés par le Département dans le cadre de la formation de 60 heures avant accueil : 11 ont suivi la formation de 240 heures après accueil, et présenteront le diplôme d'État d'Assistant Familial en juillet 2024.
  - **19** Établissements d'Accueil du Jeune Enfant dont 10 multi-accueils, 8 micro-crèches, 1 crèche familiale pour une capacité d'accueil de 593 places.
  - **22** Accueils de Loisirs Sans Hébergement.

Actions ou événements partenariaux

- Mobilisation de l'association « Le Planning Familial » sur le dispositif PRODAS (PROgramme de Développement Affectif et Social). L'association intervient dans les écoles et forme les enseignants à cette pratique.
- Soutien du CDIFF dans son action de médiation familiale.
- Animation du collectif des EAJE par le biais de réunions mensuelles des directions.

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

II. Intervention au titre de la protection de l'enfance

L'aide Sociale à l'Enfance

- **236** Informations préoccupantes de mineurs en danger ou en risque de danger recueillies et traitées par la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes, dont 189 qualifiées en Informations Préoccupantes, 25 signalements directs,
- **216** mesures éducatives administratives auprès des familles dont
  - 49 mesures d'Aides Éducatives à Domicile,
  - 53 Contrats Jeunes Majeurs,
  - 6 placements administratifs (Accueils Provisoires),
  - 105 mandats TISF,
  - 3 Mesures d'Accompagnements en Économie Sociale et Familiale.
- **6 250** heures d'interventions de Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) pour 105 familles et 191 enfants.
- **693** mesures judiciaires dont :
  - 333 mesures d'Actions Éducatives en Milieu Ouvert, 67 AEMO exercées par l'Aide Sociale à l'Enfance et 236 AEMO exercées par le CPEAG et 30 exercées par des services extérieurs.
  - 256 Mineurs pris en charge avec une mesure de placement
  - 14 Tiers Digne de Confiance.
- **68** personnes se déclarant MNA arrivés en Lozère et mis à l'abri :
  - 9 fugues ou départs volontaires,
  - 52 refus administratifs,
  - 4 OPP Département de la Lozère,
  - 1 réorienté vers autre Département,
  - 2 non lieu.
- **1 008** aides financières accordées aux familles représentent un montant de **115 383 €** sous forme de :
  - Bon alimentaire : **34 766 €**
  - Allocation Mensuelle Temporaire : **61 444 €**
  - Secours d'Urgence : **19 173 €**

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

FAITS MARQUANTS

- **Tenue de l'Observatoire Départemental de la** le 23/06/2023 au château du Villard. Ce fut l'occasion de découvrir, à l'occasion de la présentation du bilan annuel, un site départemental classé.
- **Déploiement des Compétences Psycho-Sociale (CPS)** : La stratégie interministérielle de déploiement des CPS sur la période 2022 – 2027 se décline, en Lozère, par l'investissement de la DDETSPP, de l'Education Nationale et du Département, qui ont pour but, au travers d'un comité de pilotage, de faire monter en compétences l'ensemble des professionnels sur ce domaine.
- **Reprise en régie directe de la mise à l'abri** : Suite à la fin du marché public qui attribuait cette mission à la Ligue de l'Enseignement, le Département assure désormais l'accompagnement au quotidien de ce public et l'accueille dans un logement dédié
- **Ouverture d'un nouveau Lieu de Vie et d'Accueil** (5 places) à Marvejols. La Lozère dispose désormais de 9 LVA et compte parmi les départements les mieux dotés (au prorata de leur activité Aide Sociale à l'Enfance)
- **Densification des contrôles des structures « enfance »** autorisées par le Département. En 2023, la DEF a organisé 5 contrôles de structures.

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

MDA

Maison Départementale de l'Autonomie
AIDE SOCIALE

32 agents

I. Accueil général MDA

- Appels téléphoniques : 9 965 appels (10 500 en 2022)
- Accueil physique : 3 442 personnes (3009 en 2022)

II. Aides et prestations

L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie à domicile

- En 2023, **1 872** personnes âgées bénéficiaires de l'APA à domicile (2 024 en 2022)
- **4 787 240** € pris en charge par le Département pour l'année 2022 (2022 : 4 730 104 €).

L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie en établissement

77 demandes d'Aide Personnalisée à l'Autonomie ont été déposées en 2022 et instruites par les équipes de la MDA (1 726 en 2022) et **1 241** personnes ont perçu l'APA en établissement en Lozère ou hors du département (1217 en 2022).

5 958 250 € versés par le Département au titre de l'APA en établissement (5 672 898 € d'APA en établissement en 2022).

Aide sociale

- **274 personnes handicapées** ont eu des droits ouverts à l'Aide Sociale à l'Hébergement = 10 954 900 € d'aides accordées par le Département

- **230 personnes âgées** ont eu des droits ouverts à l'Aide Sociale à l'Hébergement = 2 255 150 € d'aides accordées par le Département

- **7 personnes âgées ou handicapées** ont perçu l'Aide sociale à domicile pour 12 920 € d'aides accordées par le Département.

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

Personnes handicapées

- **2 417** personnes ont déposé un dossier de demandes en 2023 à la MDPH instruites par les équipes de la MDA (2 157 personnes ont déposé en 2022)
- Nombre de dossiers d'aménagements des conditions d'examen en 2023 : 153

Les recours :

- Personnes handicapées : 62 Recours Administratifs Préalable Obligatoire, 1 Contentieux
- Personnes âgées : 3 RAPO PA

Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)

- **24** séances de la Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées, pour l'examen de 2 302 dossiers. (23 séances en 2022 pour 2 284 dossiers)

Commission Allocation Personnalisée à l'Autonomie

- **24** séances pour 1 357 décisions d'APA prises en 2023.

Cellule de Recueil d'Information Préoccupante Adultes Vulnérable

- **81** situations ont été examinées en 2023. 36 ont été qualifiées de préoccupantes : 21 concernant des personnes âgées et 15 des personnes en situation de handicap.
- **691** personnes ont perçu la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) en 2023 = 4 503 690 € pris en charge par le Département (4 183 374 € pris en charge en 2022)
- **59** personnes ont perçu l'allocation Compensatrice pour Tierce personne = 482 380 € pris en charge par le Département (64 personnes en 2022 pour 512 733 €)

Réponse Accompagnée Pour Tous

- 5 nouvelles situations sans solutions étudiées en 2023 (2 enfants – 3 adultes).

- 19 situations accompagnées dont 8 critiques et 11 complexes.

La Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA)

- 34 actions validées par la CFPPA pour un montant total alloué de 146 626 €. Ces actions, mises en œuvre par des différents types de structures (associations, Ehpad...) sont proposées pour répondre aux besoins des personnes âgées, à domicile ou en établissement, et à leurs proches aidants.

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

FAITS MARQUANTS

- Mise en place de la dynamique collective « **Ha[illegible]** » tenues en présence de la ministre Geneviève Darieussecq le 1er juin 2023.
- Le 1er juin 2023, **inauguration de la journée Handi'loz** à Montrodat qui est un évènement sportif et festif proposé aux résidents de tous les établissements du département relevant du champ du handicap adulte.
- Financements de mesures de revalorisations salariales, dont le « Ségur » dans les établissements médico-sociaux.

- Mise en place de soutiens financiers pour le secteur de l'aide à domicile et l'attractivité de ses métiers (financement des revalorisations salariales, financement d'heures de trajets, sur financement des frais kilométriques, équipement d'hiver des véhicules, formations, etc.).

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

Service comptable et financier

5 agents

Missions : élaboration budgétaire, suivi programmatique et d'exécution des marchés

- Pilotage du budget de la DGAI ; recouvrement des subventions et participations sur projets d'infrastructures;
- Coordination financière et gestion des crédits alloués aux 4 UTCD, au Parc technique et aux services du siège : **44** Structures de Gestion administrées,
- Logiciels métiers de support à l'activité du service : Coriolis pour le volet comptable et financier, Marco Web pour la gestion des marchés publics, AWS pour les notifications d'actes aux entreprises et Business Object pour le pilotage de l'activité de la DGAI
- **252** chantiers d'investissement routier sur Autorisations de Programme ; opérations de travaux, achat de véhicules, de matériel de signalisation et de comptage gérés sur AP.
- Exécution administrative et financière de **128** marchés publics de Fournitures Courantes et Services, accords cadres de Prestations Intellectuelles, marchés de travaux dont accords cadres à bons de commande (voirie, ouvrages d'art, travaux de sécurisation, ensemencement hydraulique) et marchés ordinaires,
- Gestion des commandes : **722** de fournitures et matériaux pour les Unités Techniques, **545** pour l'exécution des études, acquisitions foncières et travaux de voirie,
- Acomptes sur marchés, délais d'exécution, décisions d'ajournement, actes de sous-traitance, réception des chantiers, décomptes généraux : **352** ordres de services, **657** acomptes sur marchés fonciers, d'études et de travaux et **808** sur marchés fournitures, **888** mandats d'investissement et **838** de fonctionnement.

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

DSIN

Direction des Systèmes d'Information et du Numérique

23 agents

L'année 2023 a été marquée par la réorganisation de la DSIN.

I. La mission numérique

Le Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75

– Gestion du syndicat : 11 délibérations.

Année 2023 marquée par :

– la présentation des rapports d'analyse de la mission de contrôle sur le rapport d'activité de la DSP du délégataire A75 Networks de l'année 2022,
– et la signature d'une nouvelle convention de mises à disposition partielle d'agents du Département au SMANA75.

La téléphonie mobile

– Gestion des 27 sites de téléphonie mobile appartenant au Département.
– Interventions vers les opérateurs pour des problèmes d'interruption de service.
– Participation avec la Préfecture de Lozère à l'équipe projet téléphonie mobile qui suit le programme national « New Deal » et sélectionne les nouveaux sites à construire
– 12 sites remontés par l'équipe projet et sélectionnés par arrêté pour 2023 + 1 site interdépartemental :
  · Barres-des-Cévennes (St Pierre, Les Bastides)
  · Barres-des-Cévennes (Le Vergougnous)
  · Fraissinet-de-Fourques (L'hom, le Veygalier)
  · La Malène (Le Mazel Bouissy et route)
  · Lajo (La Roche)
  · Banassac Canilhac (Malvezy)

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

· Le Malzieu-Forain (1 site) : la vialette, Fraissinet Langlade
· Le Malzieu-Forain (1 site) : Mialanes, les Ducs
· Hures-la-Parade (1 site) : Hures
· Ventalon-en-Cévennes (1 site) : Les Abrits
· Peyre-en-Aubrac (1 site) : Fau de Peyre, Vareilles, Graniboules
· Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère (2 sites) : RD998 vers Florac
· Le Massegros-Causses-Gorges (1 site) : Cauvel

Le Très Haut Débit (THD)

- Le rythme de production de prises s'est ralenti par rapport à 2022.
- Les difficultés restent nombreuses pour desservir les dernières maisons. (prises gelées par le délégataire, reprises des zones Scopelec, négociations immeubles, etc.)
- **4 124** prises optiques construites dans l'année pour un total de 56 952 soit 95 % d'avancement.
- **6 645** prises rendues commercialisables pour un total de 55 048 soit presque 92 % du réseau commercialisable.

Le Syndicat Mixte Lozère Numérique

- Le syndicat s'est réuni 2 fois et a produit 11 délibérations.
- Nombreuses interventions vers les équipes du délégataire pour des problèmes ou retards de déploiement sur les communes et vers les Fournisseurs d'Accès Internet pour des difficultés de raccordement des particuliers et des entreprises.
- Interventions également vers l'opérateur Orange pour des pannes sur le réseau cuivre.

Le Schéma Départemental des Services et des Usages du Numérique

- Comité de pilotage le 23 mars 2023 pour valider les axes stratégiques du SDUSN suite aux ateliers et au questionnaire lancés fin 2022.
- Organisation de 5 ateliers thématiques (10 au 16 mai 2023) de co-construction du plan d'action à Mende, Saint-Chély-d'Apcher, Langogne et Florac. Plus de 80 participants issus du secteur public, des associations, des entreprises, etc.
- Comité de pilotage le 25 septembre 2023 pour valider le plan d'action.
- Production d'une plaquette de présentation synthétique du SDUSN en novembre 2023.
- Comité de pilotage le 4 décembre 2023 pour valider la version finale du SDUSN.

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

- Présentation du SDUSN final en commission Infrastructures : 11 décembre 2023.
- Adoption du SDUSN en conseil départemental le 18 décembre 2023.

II. Les équipements numériques des collèges

- Année 2023 marquée par le remplacement d'équipements numériques défectueux et un faible usage des tablettes numériques dans les collèges publics.

Chiffres clés

- 13 collèges, 115 classes, 2 550 élèves, 100 agents,
- 580 sollicitations (tickets) d'assistance,
- 1 parc de 1220 PC, ordinateurs portables et tablettes, 13 classes mobiles, 166 TBI, 180 téléphones fixes, 150 équipements d'infrastructure et sécurité,
- et un seul agent en charge.

III. Les infrastructures, la sécurité et les équipements numériques internes

Année 2023 marquée par :

- le renforcement de sécurité des postes de travail avec l'installation d'un antivirus à détection comportemental,
- la poursuite des chantiers de cybersécurité (campagne de sensibilisation au phishing) et de protection des données,
- la mise en place d'un outil d'audit sur les espaces de stockage,
- le remplacement d'équipements numériques des agents,
- le renouvellement de solutions d'infrastructure obsolètes,
- l'audit et la mise en oeuvre de la sécurité informatique au LDA.

IV. Les études, les Projets métiers et les maintenances applicatives

Les projets majeurs ont été :

- la migration vers la norme M57 pour les finances,
- coté RH le démarrage de la gestion électronique des frais de déplacement (Notilus),
- au social la mise en oeuvre du Fond de Solidarité Logement (FSL),
- au SIG la migration majeur vers une solution plus moderne (QGIS+Lizmap),
- au tourisme le déploiement d'une borne touristique (Langogne),
- dans le cadre de Lozère Nouvelle vie, l'élaboration de nouvelles pages sur le site,
- la mise en place de procédures dématérialisées (Conduite accompagnée, Candidature CDJ).

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

FAITS MARQUANTS

- **3 500** sollicitations (tickets) d'assistance sur 1 an
- 1 parc de **930** équipements numériques, **300** téléphones mobiles, **630** téléphones fixes,
  180 équipements de sécurité,
  220 serveurs virtuels
- **2** salles informatiques sécurisées
- **40** sites interconnectés
- **50** applications métiers
- un portefeuille de 30 projets annuels
- **45** marchés publics, **175** commandes dont **149** hors marchés
- **23** agents sur toute la direction

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

DR

Direction des routes

236 agents

Service Gestion de la Route : 7 agents

- **Organisation et pilotage de la viabilité hivernale sur la base des moyens déconcentrés :**
  - 65 engins et véhicules dédiés, 12 patrouilles matinales et 4 coordonnateurs mobilisables quotidiennement
  - Stratégie de décision des patrouilles, information état des routes – Actualisation du DOVH et validation des PEVH – Maintenance des 18 webcams
  - Constitution de la cellule départementale d'information routière (4 techniciens, unité également mobilisable en cas d'intempéries significatives hors période hivernale) avec définition de la stratégie de décision des patrouilles, diffusion quotidienne de l'état des routes (plus de 230 000 connexions sur le site https://www.inforoute48.fr/ en 2023), maintenance des outils techniques (comme les 24 webcams installées, dont 6 courant 2023, au niveau des points singuliers du réseau routier, les prévisions météo, etc.).
  - Gestion des marchés de fourniture de matériaux fondants et abrasifs avec une consommation annuelle en 2023 de 3160 tonnes de sel et 3250 tonnes de pouzzolane.
- **Organisation et pilotage du dispositif d'astreinte et d'exploitation estivale y compris gestion de crise.**
- **Montage et gestion technique de 38 marchés** passés pour le suivi des trafics et/ou le compte des UT tels que : fourniture de matériaux (sel, pouzzolane, émulsion de bitume, matériaux), location d'engins, prévisions météo, dispositifs de signalisation, entretien des espaces verts, fourniture et installations des webcams, stations de comptages, stations météo...
- Pilotage du renouvellement de 331 panneaux directionnels, 493 panneaux de police de circulation, 549 panneaux de signalisation temporaire, 4200 piquets neige, 35 bornes et 1075 balises

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

- **Gestion domaine public :**
  - Redevances réseaux ENEDIS et Orange recouvrées respectivement pour des montants de 31 847 € et 153 657 € au titre de l'année 2024
  - 32 avis divers relatifs à la gestion du domaine public formulés et suivi de l'occupation du domaine public routier,
  - 39 avis donnés sur transports exceptionnels
  - 112 avis sur manifestations
  - 47 avis sur accès rendus
  - 60 accords techniques sur réseaux électriques instruits
  - 125 arrêtés de circulation temporaires pris
  - 37 arrêtés de circulation permanent pris
- S'agissant des actes pris en Unités Techniques du Conseil Départemental :
  - **102** permissions de voirie (dont 19 pour l'UT de Chanac, 35 pour Saint-Chély, 16 pour Florac, 32 pour Langogne)
  - **617** ATRC (Autorisations Temporaires de Restriction de Circulation) (dont 119 pour l'UT de Chanac, 177 pour Saint-Chély, 157 pour Florac, 164 pour Langogne)
- **161** dossiers instruits dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière, d'un montant de 256 809 €, dont 153 retenus
- **460** courriers et mails de réponse aux élus et tiers
- **15** dossiers d'infraction au domaine public, 10 dossiers de contentieux en responsabilité civile
- Suivi de l'activité en régie (IG4)
- **5** rapports présentés en CP

Unités Territoriales 4 UTCD, 24 Centres : 190 agents

- Gestion des **2 263 km** de RD
- Suivi de l'ensemble des chantiers sur routes départementales
- **258 170 heures** sur le terrain dont :
  - 11 204 heures de surveillance du réseau et d'entretien
  - 13 313 heures supplémentaires
  - 38 784 heures de fauchage / débroussaillage
  - 38 506 heures de VH
  - 1 125 heures de visite d'ouvrages d'art
- **4 019 tonnes de sel et 3 760 tonnes de Pouzzolanes pour la viabilité hivernale**
- **3 008 sacs de ciments** mis en œuvre sur les ouvrages

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

Service Études, Travaux et Acquisitions Foncières : 11 agents

- Murs et ouvrages d'art :
  - 25 ponts et 6 000 m² de murs réparés ou reconstruits
  - sécurisation de 10 falaises
- Entretien routier :
  - 78 000 m² d'enduits,
  - 144 000 m² d'enrobés
  - 35 400 m² de retraitement en place réalisés
- **3** dossiers de projets d'aménagement en agglomération achevés sous maîtrise d'ouvrage de communes ou communautés de communes
- **10** dossiers de modernisation du réseau routier étudiés, 6 directement, 4 par l'intermédiaire d'un prestataire extérieur,
- **81** avis ou participations à la définition technique de projets réalisés au profit des UT.
- **25** promesses de vente signées, 80 actes administratifs de transfert de propriété établis, 1 convention d'occupation temporaire passée
- **412** courriers de réponses à des élus ou tiers
- **28** rapports présentés en CP

Service Parc technique départemental : 21 agents

- Travaux en régie :
  - 2 850 m linéaire de glissières et 932 m linéaire d'écran moto posés, 15 chantiers de réparation de glissières.
  - Marquage routier de 350 km de route.
- Entretien et réparation des matériels type véhicules, engins et petit matériels du Département :
  - 1 006 ordres de réparation
  - 633 bons de commande.
  - 2 121 bons de commandes fournitures nécessaires au fonctionnement des matériels.

- Laboratoire : **820 essais et contrôles de laboratoire routier** dont 277 carottages.
- **2 839 mandats**, gestion technique de 98 marchés publics.
- Livraison de matériels roulants : 2 fourgonnettes, 2 véhicule de liaison, 4 fourgons tôlés.
- Les ventes aux enchères des matériels : 80 578 € pour 55 produits vendus

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

Transports scolaires

Prise en charge des frais de transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap pour 2023.

Depuis la loi NOTRe, le Département est compétent pour la prise en charge des frais de transport individuel des élèves et étudiants en situation de handicap de leur domicile vers les établissements scolaires et universitaires.

Après examen de la demande par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), les élèves ou étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier :

- soit de la mise en place d'un transport adapté organisé par les services du Département et confié à un prestataire spécialisé.
- soit du versement d'une indemnité kilométrique pour l'utilisation d'un véhicule particulier (véhicule appartenant à la famille de l'élève/étudiant en situation de handicap ou à lui-même).

Cette mission de prise en charge est obligatoire, et présidée par Denis Bertrand.

Un suivi quotidien du transport des enfants est effectué et donne lieu à de nombreux échanges avec les familles, les transporteurs, générant un certain nombre de bons de commande à chaque modification.

Pour le Département de la Lozère, les frais occasionnés couvrent à la fois les dépenses des 22 marchés de transport effectués par 8 transporteurs publics et les indemnités versées aux familles transportant directement leurs enfants pour un budget de 450 000 € environ.

Ce montant a vocation à évoluer en fonction de l'actualisation de l'indice applicable aux tarifs des taxis à chaque 1er janvier et en fonction des modifications apportées aux circuits (augmentation des effectifs, changements d'itinéraires ou d'horaires), venant systématiquement majorer le budget.

Pour l'année scolaire 2023/2024, 56 élèves sont pris en charge, dont :

- 54 utilisent le réseau de transport spécialisé
- 2 sont transportés uniquement par leur famille, au titre du remboursement kilométrique à hauteur de 0,50€/km.

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

DIAD

Direction de l'ingénierie, de l'attrativité et du développement

27 agents

Activités de Pleine Nature

- Analyse foncière et conventionnement de lieux de pratiques d'activités de pleine nature en vue de leur inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires.
- Poursuite du projet de développement du trail avec l'ouverture de nouveaux « espaces trail ».
- Poursuite du déploiement de l'outil Géotrek à l'échelle départementale.
- Soutien des structures valorisant l'itinérance.

Environnement – Transition énergétique

- Diffusion de 5 carnets pédagogiques valorisant les Espaces Naturels Sensibles et commande de 5 nouveaux carnets.

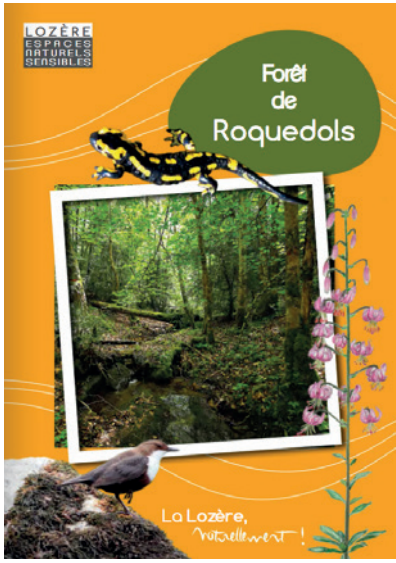

Tourisme

- Poursuite du Pass'Lozère avec 65 prestataires présents dans l'édition 2023.
- Mise en œuvre de la stratégie touristique « Vers un tourisme durable 2022 - 2028 ».
- Définition du projet de valorisation du site patrimonial des Bondons.
- Proposition d'un nouveau schéma de signalisation d'animation touristique sur l'A75 et concertation préalable à sa validation par le Préfet de Région.
- Mise en place d'une Fabrique du Tourisme durable – formation aux hébergeurs pour imaginer leur projet de création ou de réhabilitation de leur hébergement touristique.
- Lancement de la démarche Villes et Villages Fleuris en vue de la labellisation de communes lozériennes.
- Refonte du dispositif d'aide aux offices de tourisme en lien avec la stratégie touristique départementale.

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

Développement

- Poursuite du partenariat avec les chambres consulaires.
- Portage par Lozère Développement d'une étude sur les potentiels de développement d'une filière hydrogène en Lozère.
- Appui du projet de Manufacture de proximité « L'attisoir ».
- Mise en place de nouveaux dispositifs d'immobilier d'entreprises, d'immobilier touristique et d'immobilier collectif dans le cadre de la délégation de l'octroi de l'aide par les communautés de communes (nouvelles conventions mises en place).

Agriculture/circuits courts

- Approbation de la convention entre la Région Occitanie et le Département en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de la pêche et l'aquaculture, de la forêt et de l'agroalimentaire permettant la mise en place de dispositifs en faveur de l'agriculture et de la forêt.
- Suivi des nouvelles mesures mises en place dans le cadre de la Pac et des financements régionaux.
- Poursuite de l'animation du dispositif Agrilocal et du dispositif d'aide incitatif en faveur des collèges pour une alimentation de proximité et de qualité : 55 000 € versés à 12 collèges, le CA généré sur la plateforme Agrilocal s'élève à plus de 322 000 €.
- Fin de l'élaboration et approbation du projet alimentaire de territoire (PAT) à l'échelle départementale.
- Organisation des assises de l'alimentation les 17 et 18 novembre à Mende : restitution de l'élaboration du Projet Alimentaire de Territoire, tables-rondes, concours « Étoiles de Lozère » organisé par Lozère Développement, animations grand public…

Ingénierie et contrats territoriaux :

- Organisation des premiers comités de suivi des contrats territoriaux.
- 1er avenant aux Contrats territoriaux « Ensemble faire réussir la Lozère » avec intégration des projets retenus au titre du Fonds de Réserve d'Appui aux Territoires et gestion des aides contractualisées.
- Accompagnement en ingénierie de nombreux projets publics (ingénierie de projet, ingénierie financière).
- Suivi des outils de contractualisation de l'État et de la Région et accompagnement des démarches de revitalisation des centres bourgs.
- Suivi des programmes européens et participation à l'émergence des nouveaux programmes Leader.

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

Logement

- Mise en place d'un guichet unique de la rénovation énergétique porté par le Département et animé par l'Adil.
- Mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général en faveur d'un habitat durable attractif et solidaire.
- Accompagnement des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat du territoire.
- Organisation des Assises du logement.

Eau potable / Assainissement - Rivières

- Contributions dans le cadre de la révision des accords cadres départementaux ou interdépartementaux pour la gestion de la sécheresse.
- Accompagnement de 4 communautés de communes pour le transfert de la compétence AEP – Assainissement
- Dans le cadre de l'assistance technique :
  - poursuite de la protection de la ressource (28 entités gestionnaires de l'eau concernées représentant 60 captages sur les démarches administratives, 19 entités gestionnaires de l'eau concernées représentant 124 captages pour les travaux),
  - développement de la gestion patrimoniale (contrôles dans le cadre de la DECI réalisés sur 12 communes),
  - assistance technique et accompagnement des gestionnaires de systèmes d'épuration : 458 visites,
  - bilans 24 h de fonctionnement des stations d'épuration valorisables au titre de l'autosurveillance : 52 bilans réalisés,
  - conseils techniques pour les projets AEP - Assainissement réalisés par les collectivités dans le cadre des contrats territoriaux,
  - animation d'un réseau des exploitants en eau potable en Lozère,
  - **Assises de l'eau : comité plénier en octobre, intégration d'une 35e action sur la construction de réserves d'eau brute**
- Accompagnement des projets structurants AEP et Assainissement (émergence, travaux et démarrage) : 10 projets structurants pour l'eau potable suivis en 2023 / 4 projets structurants en assainissement.
- Poursuite du réseau de suivi qualité rivières : 37 points suivis.
- Actions de sensibilisation pour la sobriété des usages de l'eau vers le grand public et les touristes.

Accueil, attractivité et démographie médicale

- Montée en puissance de l'équipe Lozère Nouvelle Vie composée de 3 chargés de

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

prospection et d'accompagnement et d'une responsable de Mission, au sein des services du Département.

- Formalisation du nouveau fonctionnement du réseau et des procédures d'accompagnement par une convention du réseau Lozère Nouvelle Vie.
- Seconde année pour la bourse « Ils font rayonner la Lozère » récompensant des projets concourant à la promotion et l'attractivité de la Lozère : 7 lauréats.
- Participation à « La Lozère à Marseille » avec des sessions d'informations préalables organisées avec Pôle Emploi.
- Création d'une boîte à outils pour les recruteurs avec les partenaires du Réseau Lozère Nouvelle Vie pour donner des clés aux entreprises lozériennes pour recruter hors Lozère.
- Signature d'une bourse d'engagement avec un futur médecin généraliste.
- Signature d'une convention de partenariat avec l'Union des Internes du Languedoc-Roussillon de la Faculté de Montpellier pour renforcer les actions pour attirer de jeunes étudiants en médecine.
- Contacts et accompagnement dans les projets d'installation des professionnels de santé ou des étudiants dans ces professions : journée semestrielle de rencontre avec les internes en stage sur le territoire, soirée semestrielle de debriefing, présence aux salons et forums organisés par les représentants des internes.

Jeunesse

- Poursuite des actions de la politique jeunesse : Pass'Jeunesse (2022-2023 = 1 117 pass' distribués, 2023-2024 = 1 241), CEEL (19 activités financées, 16 classes de 8 écoles soit 240 élèves à la « Journée départementale de l'éducation à l'environnement »).
- Evolution du dispositif d'aide à l'apprentissage de la conduite accompagnée pour bonifier l'aide aux jeunes ayant un quotient familial inférieur ou égal.
- Opération « Collège créatif » au collège de Meyrueis.
- Mise en place du Conseil départemental des jeunes : communication de juin à septembre, élections dans les établissements (collèges et CFA) en septembre et première séance plénière en novembre 2023.
- Challenge jeunes : 9 lauréats pour des projets portés par des jeunes de 18 à 30 ans et mise en avant de 3 jeunes bénévoles méritants.
- Adoption de la nouvelle stratégie jeunesse 2023-2027.

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

DDEC

Direction du Développement Éducatif et Culturel

124 agents

Enseignement

- 13 collèges publics / 5 collèges privés qui accueillent 3 365 élèves, dont 2 384 élèves en collège public et 981 élèves en collège privé.
- Accompagnement financier des collèges publics et privés pour leur fonctionnement global mais également leurs projets pédagogiques et les déplacements des élèves vers les installations sportives. Pour les collèges privés, le financement cible également l'achat de matériel informatique et pédagogique et les travaux d'amélioration des établissements (pris directement en charge pour les collèges publics). 1 960 826 € d'aides attribuées en 2023 dans ce cadre.
- Poursuite du soutien au dispositif « collège au cinéma » (11 000 €) et financement des Scènes Croisées de Lozère pour leur action auprès de 9 collèges bénéficiaires (10 000 €).
- Fixation des tarifs de restauration et expérimentation d'un nouveau logiciel de restauration au sein de deux collèges-pilotes (Langogne et Florac).
- Accompagnement des collèges dans la lutte contre le gaspillage alimentaire : les collèges ayant signé la convention pour plus de produits locaux et de qualité ont été invités à poursuivre les 4 semaines de pesées annuelles et à élaborer un plan d'actions.
- Relations avec les principaux et secrétaires généraux des collèges à travers plusieurs rencontres individuelles sur leurs établissements respectifs ou dans le cadre de la rencontre biannuelle avec le Département (élus et services).
- 7 organismes associés à l'enseignement ont bénéficié d'aides pour un montant de 15 700 €.
- Soutien à l'enseignement supérieur via :
  - le financement des antennes universitaires implantées en Lozère et aux étudiants réalisant des chercheurs ayant trait à la Lozère (229 500 €),
  - l'attribution d'une subvention au « campus connecté » bi-site de Mende et de Florac

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

(respectivement 4 864 € et 4 349 €),

· l'attribution d'une bourse d'étude ou de stage à l'étranger pour les étudiants (et collégiens) lozériens (42 572 €).

Suivi organisationnel et technique des collèges

- 13 établissements - 94 postes soit 90,4 ETP et 89,1 ETP effectif.
- Suivi organisationnel des agents départementaux en charge de l'entretien et de la restauration dans les collèges lozériens en lien avec la direction de chaque établissement et la direction des ressources humaines : emplois du temps, suivi des heures, calcul des droits à congés après maladie, etc.
- Présence dans les établissements : 70 visites sur l'année 2023.
- Élaboration et mise en œuvre d'un plan de formation : écriture des cahiers des charges et organisation en lien avec la direction des ressources humaines.
- Adaptations techniques : mise en place de la méthode globale de nettoyage (montage du marché et suivi du déploiement). Le collège du Collet-de-Dèze a été équipé pour un montant de 7 717,58 €.
- Gestion administrative : mise à jour du diagnostic complet des missions exercées par les agents des collèges (KPMG), gestion du fonds communs des services d'hébergement (FCSH) pour un montant de 26 336,46 €, gestion du mobilier scolaire et de restauration (montage du marché, commande et suivi) pour un montant de 45 840,60 €.
- Travaux de rénovation réalisés par les 5 agents de l'équipe mobile en lien avec le service des bâtiments et la direction de chaque établissement.

Point d'entrée associations

- Point unique de dépôts des dossiers de demandes de subventions par les associations : environ 1 265 dossiers créés en 2023.
- En 2023, 75 nouvelles associations ont déposées une 1re demande de subvention.

Culture

- Soutien financier au fonctionnement des structures et associations culturelles, leur programmation et l'organisation de leurs manifestations : environ 96 associations soutenues.
- Adhésion à l'association Clermont Massif central 2028.
- Diffusion de la programmation culturelle des acteurs du territoire via le site culture.lozere.fr en lien avec le portail Tourinsoft : 2 493 fiches ont été saisies – 1 570 ont été publiées. Chaque semaine la Newsletter est envoyée à plus de 1 300 abonnés.

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

Sport

- Attribution d'aides financières pour l'achat de petits équipements sportifs des clubs : 35 000 €.
- Attribution d'aide au transport des élèves des écoles primaires pour l'apprentissage de la natation.
- 52 écoles ont déposées une demande : 20 624 € ont été voté sur ce programme.
- Programme d'aide à l'achat de véhicule – nouveau programme voté en décembre 2022 – mis en application en 2023. Le Comité de cyclisme et le Hand Ball Nord Lozère ont bénéficié de ce programme, pour un montant de 57 764 €.
- Soutien financier au fonctionnement des structures et associations sportives et à l'organisation de leurs manifestations : environ 25 associations soutenues.
- Soutien financier aux comités sportifs : 18 comités soutenus et aux équipes nationales (Mende Volley-ball, Team Lozère Boule'o But Valdo, Athlétisme Lozère, Mende Gévaudan Clab Handball, Comité départemental de cyclisme).

Patrimoine culturel

- Aide financière aux communes pour la restauration de leurs œuvres d'art. 7 communes ont bénéficié de ce programme pour un montant voté de 27 802 €.
- Mise en commun des bases de recensement des objets mobiliers et immobiliers entre la Région Occitanie et le Département.
- Poursuite du partenariat avec la Région Occitanie sur le site de Javols.
- Programme d'aide à la restauration de bâtiments patrimoniaux privés – nouveau programme voté en 2022 – mis en application en décembre 2023.
  4 dossiers ont été étudiés, pour un montant 200 000 € : château de la Baume, four à pain de Caussignac, Le Choisinait, Hôtel Rouvière à Marvejols.

- Programme d'aide au fonctionnement des équipements culturels patrimoniaux – nouveau programme voté en décembre 2022. 5 dossiers ont déposés et votés, pour un montant de 108 500€ : Musée du Gévaudan, Filature des Calquières, Saint-Germain-de-Calberte (collection Numa Bastide), Le Filon des anciens et l'association Pyréne.
- Gestion du domaine de Boissets par le Département : embauche d'une contractuelle en charge de la coordination, mise à disposition du lieu aux associations souhaitant y proposer une animation, mise en place d'un accueil et des visites accompagnées sur le site, gestion d'une buvette. L'ouverture s'est étendue du 10 avril au 5 novembre 2023.

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

MDL

Médiathèque Départementale de Lozère

10 agents

Animation du réseau

- « **Printemps des Poètes** » (mars) thématique nationale « Frontières »
  Intervention de l'artiste : Jérôme Pinel
  21 sites, 864 participants
- « **Itinérances Numériques** » (juin à décembre)
  Ateliers numériques réalisés par Numn'coop avec jauge limitée
  36 ateliers, 440 participants
- « **Mois du Film Documentaire** » (novembre) thématique « Prendre la parole »
  Projections de films documentaires avec rencontres et/ou débats dans le cadre de l'élaboration du Programme Alimentaire de Territoire du Département
  23 projections, 1032 participants
- « **Premières Pages** »
  · **Animations** proposées aux tout-petits (0-3 ans) et à leurs accompagnants, personnels de la petite enfance et bibliothécaires (mars-juillet).
  89 séances sur 32 sites. 2529 personnes dont 1732 tout-petits.
  · **38 malles « Premières pages »** constituées contenant des ouvrages destinés aux 0-3 ans et distribuées aux médiathèques de niveau A à C du réseau.
- « **Lectures Itinérantes** » (janvier à décembre) réparties en 5 actions hors les murs telles que des ateliers, des lectures, et des animations diverses :
  · **Contes Nus Pieds** : 4e édition, 20 séances, 425 personnes
  · **Contes En Chaussettes** : 4e édition, 22 séances, 585 personnes
  · **Prendre la clef des champs** : animations à destination des publics des Ehpad.
  · **Journée départementale d'éducation à l'environnement** (2e participation)
  34 personnes
  · **Caravane des Dix mots** = nouveauté : parcours de 9 séances, avec 12 personnes (les mêmes à chaque séance)

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

Formation du réseau

- 78 dates de formations continues proposées par la MDL au réseau des médiathèques dont 1 festival professionnel. Thématique spéciale « Aide en médiathèques ». 158 bibliothécaires formés.
- 1 session de formation de base.
  11 bibliothécaires formés.
- 27 formations et rencontres sur sites dans les médiathèques, dont 5 spéciales « malles numériques BNR ».

Aide aux communes

- Bourg-sur-Colagne :
  Aménagement de l'espace jeunesse de la bibliothèque de Chirac
  5 000 €
- Saint-Chély-d'Apcher :
  Réaménagement de l'espace accueil de la bibliothèque municipale et acquisition de matériels numériques
  4 299 €
- Moissac-Vallée-Française :
  Acquisition de mobilier et matériels pour la médiathèque
  4 988 €
- Cubières :
  Acquisition de mobiliers et de petits équipements pour la médiathèque
  779 €

Chiffres

- 121 tournées avec le bibliobus, 15 300 km parcourus
- 66 tournées avec la navette, 12 380 km parcourus
- 1 brochure professionnelle « de Bouches à Oreilles » élaboré par le comité de lecture
- 10 émissions littéraires « Un Livre sur le Zinc » en partenariat avec la radio locale 48FM
- 4 dossiers d'aide aux communes instruits pour l'aménagement ou l'informatisation de leur médiathèque

FAITS MARQUANTS

- 8e année de labellisation « Premières Pages ».
- Poursuite des actions du Contrat Départemental de Lecture-Itinérance (CDLI).
- Inauguration de la salle de formation Thierry-Sabatier de la MDL.

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

AD

Direction des Archives Départementales

14 agents

Collecte

- **5,55 mètres linéaires d'archives publiques entrés** (versements par la Préfecture des archives des sites classés et monuments historiques).
- **6,70 ml d'archives privées papier** (dont le fonds du Groupe de randonneurs pédestres de Mende depuis 1970).
- Archives iconographiques et audiovisuelles, entre autres : don d'Yves Maccagno, photographe, de **5 000 diapositives** (1960-2000) ; témoignages collectés sur la guerre d'Algérie (par les AD) et sur le barrage de Naussac (par l'ethnologue Armelle Faure).

Traitement des fonds

- **18,35 ml d'archives classées** dans l'année dont le fonds de la famille Rivière de Larque.
- Création d'une base de données pour les 1221 plans d'experts numérisés (1801-1950).
- Production d'un répertoire des sources sur les harkis conservées aux Archives départementales.

Conservation

- **62 registres** (notamment de notaires) et documents (notamment archives communales de Saint-Germain-de-Calberte et fonds Rouvière de Marvejols) **ont été restaurés pour 43 000€ et 15 unités reliées** (presse/revues locales) ;
- **317 ml d'archives ont été reconditionnés en interne** ;
- **102 602 pages et images numérisées** en 2023 (dont le début des listes nominatives de population) portant à 4 603 625 le nombre total de ressources numérisées et à 3 964 040 le nombre de pages ou images mises en ligne et consultables gratuitement sur le site des Archives.

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

Communication

- **1 605** séances de travail en salle de lecture (447 lecteurs),
- **6 588** communications de documents en salle de lecture (archives papier, presse et ouvrages, microfilms et microfiches),
- **97** demandes de recherche par correspondance traitées, dont 75 recherches administratives notamment pour établir des droits.

Site internet :

- **13 534 523** pages vues sur le site internet des Archives,
- **177 833** visiteurs uniques sur le site internet des Archives (chiffre en forte augmentation).

Médiation culturelle

- **3 320** adultes ont bénéficié de l'offre culturelle des Archives,
- **1 130** jeunes de moins de 18 ans ont participé aux activités culturelles et pédagogiques des Archives, dont une majorité de scolaires. 674 d'entre eux ont vu au moins une exposition,
- Étudiants du master 1 de la Faculté d'Éducation accueillis pour des travaux dirigés.

FAITS MARQUANTS

- Démarrage des travaux de la future annexe.
- Présentation d'une grande exposition sur l'eau au domaine départemental de Boissets puis aux Archives départementales accompagnée d'un cycle de conférences.

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

DFA

Direction des finances et des assemblées

13 agents

I. Budget

Construction des étapes budgétaires du budget principal et des 3 budgets annexes

Bugets annexes : Laboratoire d'Analyses, Aire de la Lozère, Domaine de Boissets

Budget 2023 :

- Budget primitif – vote le 16 Décembre 2022
- Décisions modificatives - au nombre de 3 : Mars, Juin, Octobre
- Compte administratif 2022 - Juin

Budget 2024 :

- Prospectives – Septembre
- Débat d'orientations budgétaires - Novembre
- Budget primitif – 18 Décembre 2023

Suivi budgétaire et financier

- Avis sur 285 rapports : 106 modifications apportées.
- Validation de 878 virements de crédits dont 106 d'investissement nécessitant un arrêté de 72 Autorisations de Programmes.

Contrôle de gestion (pour l'ensemble des budgets)

- suivi des crédits et niveaux d'exécution de l'ensemble des Directions,
- suivi des outils de gestion : loyers, charges locatives, subventions, crédits RH, social, SDIS, etc.

Analyses financières et autres

- CRAC (compte rendu annuel à la collectivité) des délégations de service public : stations thermales de Bagnols-les_Bains et la Chaldette, station de pleine nature des Bouviers, stations du Mont Lozère et du Mas de la Barque cafétéria et boutique de produits locaux de l'Aire de la Lozère, parc à loups Sainte-Lucie.
- Services, associations et organismes satellites.

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

État de l'actif - Amortissements :

- Gestion de l'inventaire et écritures d'amortissements de l'ensemble des budgets.
- Intégration des frais d'études et d'insertion en compte de travaux.

Assistance/Formation des agents :

- utilisation du logiciel,
- saisies budgétaires,
- suivi des crédits,
- imputations,
- etc.

FAITS MARQUANTS

- Passage à la nomenclature M 57.
- Nouveaux règlements : règlement budgétaire et financier, règlement d'octroi des garanties d'emprunt.
- Contrôle URSSAF sur la période 2020 à 2022.

II. Finances

Gestion de la dette

Dette propre :

- remboursement capital/intérêts pour 24 emprunts représentant au 31/12/2023 une dette de 39 M€.

Dette garantie :

- prise en garantie de 192 370 € (25 %) pour 4 nouveaux emprunts (769 478 €) contractés pour des logements sociaux,
- suivi du ratio Galland pour les 354 emprunts (23,43 M€) garantis,
- validation de 5 demandes de vente de logements sociaux aux locataires occupants et actualisation du montant de la dette garantie par rapport au prix de cession (413 500 €).

Recettes / Trésorerie

- suivi journalier du niveau de trésorerie,
- renouvellement de la ligne de trésorerie pour 5 M€,
- émission des titres de recettes,
- suivi de l'encaissement des dotations, subventions, loyers, recouvrement, autres, etc.

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

Service d'Incendie et de Secours

- Avenant annuel à la convention financière - suivi financier
- Gestion budgétaire et financière pour :
  - · la construction budget 2023 et ses 3 décisions modificatives,
  - · la réalisation de paiements et l'émission de titres de recettes,
  - · la clôture de la gestion 2023, les reports,
  - · le compte administratif 2022,
  - · les orientations budgétaires 2024.

CAUE

Répartition des produits de la taxe d'aménagement entre le CAUE et les ENS, versements d'avance.

Divers

- Déclarations trimestrielles TVA (budgets annexes, DSP, POLEN, Mont Lozère) et annuelle FCTVA.
- Recouvrements charges et redevances DSP.
- Gestion des provisions.
- Répartition du fonds départemental de la taxe additionnelle aux droits de mutations et du fonds de péréquation de taxe professionnelle.
- Paiements propres au service : CLERCT transports et déchets, impositions foncières, frais bancaires TIPI, etc.
- Institution d'une régie de recettes au Domaine de Boissets.

FAITS MARQUANTS

- Absence de recours à l'emprunt 2023 (emprunt de précaution de 10 M€ effectué en 2022).
- Persistance de l'inflation et de taux bancaires élevés.

III. Chiffres clés

Assemblées

- **14** réunions : 5 réunions du Conseil départemental et 9 réunions de la commission permanente,
- **8** sessions des commissions organiques,
- **446** délibérations actées,
- **61** arrêtés de délégation de signature pour les directions et élus.

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

Comptabilité

compta_assemblees@lozere.fr

- **26 630** mandats et pièces comptables traitées (taux rejet : 0,18%)
- **10 181** titres émis (taux rejet : 0,68 %)
- **11 888** factures arrivées sur le portail CHORUS
- Délai global de paiement : 10,23
- Taux de représentativité du DGP : 79,10%
- Délai de paiement du comptable : 1,85
- Délai de paiement de l'ordonateur : 8,37
- Part des mandats payés avec date d'échéance (en nombre) : 3,78%
- Part des mandats payés à date d'échéance (en nombre) : 97,82%

Gestion des subventions

- **868** dossiers programmés sur les dotations cantonales pour 716 909 € d'aides votées,
- **39** dossiers programmés sur la dotation exceptionnelle et 5 sur les subventions diverses pour 109 000 € d'aides allouées.

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

DRH

Direction des ressources humaines

15 agents

Service Gestion administrative du personnel

- Au 31 décembre, 697 postes sont inscrits au tableau des effectifs auxquels il convient d'ajouter 48 assistants familiaux.
- Sur l'année 2023, ce sont plus de 2 603 arrêtés et contrats, et 9 255 fiches de paye qui ont été établis.
- Âge moyen des agents : 47,78 ans
- Plus de 59,37 % des agents de la Collectivité appartiennent à la filière technique (cette dernière est majoritairement représentée au sein des UTCD et des Collèges).

Les autres filières représentées au sein de l'administration sont :

- la filière administrative : 26 %
- la filière sociale et médico-sociale : 12,02 %
- la filière médico-technique : 0,86 %
- la filière culturelle : 1,72 %

FAITS MARQUANTS

- Baromètre social et qualité de vie au travail
- Réforme des retraites (retraite progressive...)
- Mise en place DSN (Déclaration sociale nominative) événementielle et fin de contrat
- Mise en œuvre du RIFSEEP et du CIA
- Appui juridique renforcé sur les aspects actes et gestion RH au sein de la collectivité

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

Service Parcours professionnel et qualité de vie au travail

rh_formation@lozere.fr

- **2 096** équivalent jours formation (annulations Covid)
- **95** jurys de recrutement (mobilités internes ou externes)
- **1 906** états de frais déplacements contrôlés
- **103 059** titres de restaurant délivrés
- **28** dossiers « médailles du travail »

Mission Prévention

prevention@lozere.fr

- Suivi médical des agents : **207** consultations ont été réalisées en conventionnement avec CMIST et CDG
- **25** études et aménagements de postes
- Organisation de **7** Comités techniques et **4** FS

FAITS MARQUANTS

- Renforcementdu dispositif Qualité de vie au travail (recrutement : médecin, infirmière, etc.).
- Conventionnement avec CMIST et CDG.
- Paramétrage pour dématérialisation des frais de déplacement des agents et des élus au 01/01/2024.
- Renouvellement du marché des tickets restaurant (cahier des charges).

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

DCAJ

Direction de la Commande publique et des Affaires Juridiques

15 agents

Mission marchés publics

marches@lozere.fr

- **94** procédures lancées
- **235** marchés notifiés, représentant un volume de 100 204 856,43 €
- **110** avenants passés
- **1 828** Dossiers de Consultation des Entreprises retirés
- **434** offres dématérialisées reçues
- **16** commissions d'appel d'offres

Mission achats moyens

achatsmoyens@lozere.fr

- Relance des marchés de collecte et traitement des déchets
- Relance des marchés impression et façonnage de documents
- Suivi des contrats d'assurance, **406** véhicules assurés, **160** bâtiments assurés pour une superficie totale d'environ 141 000 m²
- **6** tonnes de déchets collectés sur les sites de Mende
- **1 121** commandes passées dont 439 de petit matériel pour l'entretien des locaux du département par les agents d'entretien, des collèges par l'équipe mobile et des centres techniques par les agents des routes.

Mission affaires juridiques

juridique@lozere.fr

- **44** procédures contentieuses en défense
- **24** procédures contentieuses en action
- diverses analyses juridiques et conseils auprès des services et directions du Département
- **40** procédures de marchés publics lancées pour le compte des collectivités

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

adhérentes à Lozère Ingénierie, représentant 45 marchés notifiés, pour un volume de 4 518 183 € HT

- suivi de l'ensemble des délégations de service public en lien avec les directions opérationnelles

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

DBDP

Direction des Bâtiments Départementaux du Patrimoine

14 agents

Le patrimoine immobilier du Département est composé de :

- **104** sites très diversifiés (collèges, monuments, château, laboratoire, comptant plus de **200** bâtiments offrant une surface totale couverte de plus de 140 000 m² . Y sont réalisés chaque année, tous les travaux d'entretien, de réhabilitation, de fonctionnement, etc.
- À cela s'ajoutent des projets de constructions nouvelles.

En 2023, les travaux suivants ont été engagés par le Département :

- Construction de l'annexe des archives départementales (surface construite de 1002 m²).
- Études et démarrage de la construction du centre d'interprétation des Bondons (surface construite de 500 m²).
- Rénovation de l'internat du collège de Vialas.
- Rénovation thermique de la maison départementale des solidarités de Langogne (441 m²).
- Finalisation de la rénovation de l'externat du collège de Meyrueis.
- Finalisation de la rénovation thermique de la maison départementale des solidarités de Florac.
- Travaux de mise en conformité accessibilité et sécurité incendie de la FDE à Mende.
- Réfection de toutes les toitures du domaine de Boissets.
- Sécurisation des collèges :
  - Finalisation du programme d'installation des alarmes PPMS dans 5 collèges (Mende, Saint-Etienne-Vallée-Française, Villefort, La Canourgue, Sainte-Enimie).
  - Déploiement de la vidéoprotection dans les collèges ayant favorablement délibéré.
  - Sécurisation incendie au collège du Bleymard et de Florac.
- Sécurisation (Code du travail) de plusieurs bâtiments, dont :
  - le centre de travaux de Saint-Chély-d'Apcher,

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

· le laboratoire départemental d'analyse.

De nombreux travaux d'ampleur moins importante ont été réalisés pour améliorer le quotidien du public et des agents, réparer et maintenir les installations et veiller au bon fonctionnement des locaux (contrôles réglementaires).

En parallèle, plusieurs études ont été menées ou sont en cours :

- Étude pour la restauration du château de Saint-Alban-sur-Limagnole
- Étude de reconstruction d'un centre technique à Chanac
- Étude de réalisation d'un centre technique à Châteauneuf-de-Randon
- Étude pour la construction de silos au centre de travaux de Saint-Alban-sur-Limagnole
- Étude de construction du futur parc technique départemental, proposant une mutualisation avec les services techniques du Sdis.
- Étude du programme de travaux du futur centre de conservation et d'étude archéologique de Lanuéjols
- Étude de rénovation totale de la cuisine du collège de Saint-Etienne-Vallée-Française
- Étude de rénovation thermique du collège de Saint-Etienne-Vallée-Française
- Étude de l'aménagement paysagé d'un théâtre de verdure au collège de Saint-Chély-d'Apcher
- Étude de mise en sécurité du collège Bourrillon à Mende
- Étude de mise en sécurité du collège de La Canourgue
- Analyses de faisabilité de construction d'un nouveau centre de travaux au Pont-de- Montvert et à Sainte-Enimie
- Étude de réaménagement de locaux dans le bâtiment d'Olympe de Gouges
- Étude d'accessibilité et de mise en sécurité de l'Hôtel départemental de la Rovère

Enfin, des acquisitions foncières sont également en cours, dont :

- Acquisitions et/ou démarches foncières en vue de construire :
  · 3 centres de travaux à Villefort, à Châteauneuf-de-Randon et à Peyre-en-Aubrac.
  · une maison départementale des solidarités à Saint-Chély-d'Apcher
- Acquisition de terrain au Mont Lozère et à Bagnols-les-Bains.

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

LDA

30 agents

Pour le secteur Eaux/Environnement :

- 5 727 prélèvements d'eaux de consommation, d'eaux de piscines et de baignades, eaux de rivières et d'eaux chaudes sanitaires ont été effectués par les préleveurs du LDA48.
- Ainsi nous avons analysé 69 432 paramètres bactériologiques et physico-chimiques sur différentes matrices diverses comme des eaux de consommation, piscines, baignades, des eaux de rivières, usées et eaux chaudes sanitaires.
- En sus, il y a eu aussi 22 recherches de cyanobactéries dans les eaux de baignades de 2023.

Pour le secteur Hygiène alimentaire/HACCP :

- **9 976** échantillons ont été réceptionnés par le LDA48, soit après prélèvements effectués par le laboratoire ou soit prélevés par les clients directement.
- **17 334** paramètres bactériologiques alimentaires ont été déterminés par ce secteur d'activité.
- **470** audits, plans de Maîtrise Sanitaire, Check up Hygiène, etc.
- **182** heures de formation délivrées aux professionnels des métiers de la restauration collective ou commerciale.

Pour le secteur Santé Animale

156 733 analyses ont été faites, réparties de la façon suivante :

- **5 531** analyses de dépistage des encéphalopathies, dont 4 367 sur des bovins (ESB ou maladie de la « vache folle ») et 1 164 sur des ovins, caprins (tremblante).
- **150 193** analyses d'immuno-sérologie et de biologie moléculaire pratiquées sur des échantillons prélevés sur des animaux d'élevage (pour la surveillance des foyers de Fièvre Catarrhale Ovine (FCO), de la Maladie Hémorragique Epizootique (MHE),

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

autres...).

- **1 009** analyses de bactériologie vétérinaire pratiquées sur des échantillons prélevés sur des animaux d'élevage, bovins, ovins, caprins et porcins, sur la faune sauvage et pour la recherche des larves de trichines.

FAITS MARQUANTS

- Maintien de la Certification QUALIOPI (marque de qualité des prestataires de formation) suite à l'audit de décembre 2023 pour notre service HACCP /formation.
- Continuation du dépistage de la BVD (Diarrhée Virale des Bovins) chez les veaux âgés de moins de un mois, à partir de prélèvement de cartilage auriculaire. Dans le cadre de sa politique de soutien à l'agriculture, le Département participe à cette lutte sanitaire. Ce dépistage a été prolongé jusqu'en 2025.
- Obtention, à nouveau du Marché du contrôle sanitaire des eaux de consommation humaine de l'Agence Régionale de Santé Occitanie pour une durée de 4 ans (2024 – 2027).
- Accréditations COFRAC maintenues et étendues pour l'ensemble des secteurs activités du LDA48 suite à l'audit de juin 2023.

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

Lozère Ingénierie

63 000 €

Chambre d'agriculture

124 600 €

Lozère Tourisme

1 231 282 €

Chambre de commerce et d'industrie

90 000 €

Lozère développement

137 775 €

Chambre des métiers et de l'artisanat

49 720 €

EDML

600 000 €

Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

4 500 000 € d'investissement

600 000 € de fonctionnement

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1011-DE

Conseil départemental de la Lozère

Hôtel du Département
4 rue de la Rovère
BP 24 - 48 001 Mende CEDEX

04 66 49 66 66 - www.lozere.fr

lozère
LE DÉPARTEMENT

Date de publication : 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1012-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 4 mars 2025

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, le Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est ouvert à 15h30.

Objet de la délibération : Motion de soutien aux AESH (Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap) des élus du Département de la Lozère, sur proposition des élus du groupe La Lozère passionnément et indépendante

---

Présents : M. Robert AIGOIN, Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Rémi ANDRE, M. Alain ASTRUC, M. Denis BERTRAND, Mme Régine BOURGADE, Mme Patricia BREMOND, Mme Eve BREZET, M. Jean-Louis BRUN, Mme Séverine CORNUT, M. Didier COUDERC, Mme Dominique DELMAS, Mme Valérie FABRE, M. Gilbert FONTUGNE, M. Francis GIBERT, Mme Christine HUGON, Mme Michèle MANOA, Mme Guylène PANTEL, M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Valérie REBOIS-CHEMIN, M. François ROBIN, M. Patrice SAINT-LEGER, M. Laurent SUAU, Mme Johanne TRIOULIER.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mme Sophie PANTEL ayant donné pouvoir à M. Didier COUDERC, M. Michel THEROND ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER.

Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir) :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1012-DE

L'assemblée départementale réunie en commission plénière, après en avoir délibéré, a adopté la motion suivante :

Nous, élus du Département de la Lozère, sommes témoins de la dégradation des conditions de travail et du malaise profond des AESH (Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap).

Alors que 2025 marque les 20 ans de la loi pour l'égalité des droits et des chances, dite « Loi handicap », nous constatons et nous nous inquiétons du manque de moyens pour l'accueil et l'inclusion des élèves à besoins particuliers, laissant des familles dans la détresse.

C'est pourquoi, après avoir rencontré des représentants de la profession, nous proposons le vote de cette motion à l'Assemblée départementale afin de les soutenir dans leurs justes revendications et pour offrir aux familles et aux enfants concernés des perspectives d'amélioration dans leur prise en charge.

Contexte :

Pilier indispensable de l'école inclusive et de l'égalité des chances, le métier d'AESH (Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap) est le deuxième de l'Éducation nationale en nombre de postes. Pourtant ce sont des emplois précaires, à temps partiel imposé, mal rémunérés, n'offrant pas ou peu de perspective de carrière, occupés majoritairement par des femmes.

Au même titre que les autres professionnels de l'Éducation avec lesquels ils travaillent, les AESH demandent un véritable statut qui doit leur garantir non seulement un salaire décent, mais aussi des droits et des protections sociales.

L'attribution d'un AESH est notifiée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) suite aux décisions de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH). Selon les besoins, il s'agit d'un accompagnement individuel ou mutualisé.

Or, par manque de moyens financiers et humains, les conditions d'exercice des missions des accompagnants sont mauvaises et se sont souvent dégradées du fait de l'accompagnement pendant la pause méridienne, voire certaines décisions ouvrant droit à accompagnement ne sont pas exécutées.

La Lozère compte :

- 185 AESH,

- 497 notifications MDPH, dont 129 accompagnements individuels (1er degré et 2nd degré),

- 16 mesures d'accompagnement individuel ne sont pas pourvues, faute d'un nombre d'AESH insuffisant, ainsi qu'un certain nombre d'accompagnements mutualisés.

Au-delà d'une juste reconnaissance du métier d'AESH et de la qualité de l'accompagnement que méritent les enfants en situation de handicap, des mesures sont à prendre pour favoriser le bien vivre ensemble et l'attractivité des écoles de nos villages.

Considérant que :

- Le droit à l'éducation pour tous les enfants, qu'ils soient ou non en situation de handicap, est un droit fondamental. Ce droit impose au système éducatif de s'adapter aux besoins éducatifs particuliers des élèves ;
- La situation au plan national et en Lozère est inacceptable au vu de la loi et des objectifs d'inclusion affichés par l'État ;

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 048-224800011-20250304-CD_25_1012-DE

- Le budget de l'Éducation nationale ne permet pas de mettre un AESH à côté de chaque élève ayant fait l'objet d'une notification MDPH.

Nous demandons au Gouvernement de prendre les mesures pour :

- la reconnaissance du métier d'AESH par la création d'un corps de fonctionnaires dans la Fonction Publique d'État,
- la reconnaissance d'un temps complet sur la base d'un accompagnement élève de 24 h (hors heures connexes) au même titre que les professeurs des écoles,
- une formation continue de qualité,
- donner les moyens à la DSDEN Lozère de recruter le nombre d'AESH nécessaire tant pour l'accompagnement individuel que pour l'accompagnement mutualisé, ainsi que pour un pool de remplacement,
- que la Lozère ne soit pas oubliée dans le cadre de la création de 2000 postes d'AESH annoncée par la ministre de l'Éducation nationale.

Le Président du Conseil départemental

Laurent SUAU

Motion n°CD_25_1012 du 4 mars 2025 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées	
Présidence de séance lors du vote : Laurent SUAU	
Secrétaire de séance :	
Nombre de membres en exercice :	26
Nombre de membres présents :	24
Nombre de membres représentés :	2
Non-participation(s) sur le rapport : *avec sortie de séance ou par pouvoir*	0
Abstention (s) :	0 voix
Vote(s) contre :	0 voix
Votes pour :	26 voix